



**Nations Unies**

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations  
Unies pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2006**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2006  
Supplément n° 15 (E/2006/35)

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2006  
Supplément n° 15 (E/2006/35)

**Conseil d'administration  
du Programme des Nations  
Unies pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

**Rapport du Conseil d'administration  
sur ses travaux en 2006**



Nations Unies • New York, 2006



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire	
I. Questions d'organisation .....	2
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Questions financières, budgétaires et administratives .....	4
III. Programmes de pays et questions connexes .....	5
IV-V. Évaluation/égalité des sexes au PNUD .....	6
VI. Fonds d'équipement des Nations Unies. ....	7
VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme .....	8
VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	9
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes. ....	10
X. Rapport au Conseil économique et social .....	12
XI. Programmation .....	12
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XII. Programmes de pays et questions connexes .....	17
XIII. Questions diverses. ....	18
Réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial	19
Deuxième partie	
Session annuelle	
I. Questions d'organisation .....	27
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
II. Rapport annuel de la Directrice exécutive. ....	28
III. Engagements financiers en faveur du FNUAP .....	33
IV. Programmes de pays et questions connexes .....	34
V. Évaluation .....	37

<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VI. Rapport annuel de l'Administrateur.....	39
VII. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD.....	40
VIII. Rapport sur le développement humain.....	41
IX. Programmes de pays et questions connexes.....	42
X. Coopération Sud-Sud.....	42
XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.....	43
XII. Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).....	43
XIII. Volontaires des Nations Unies.....	44
XIV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.....	45
XV. Évaluation.....	46
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
XVI. Audit et contrôle internes.....	47
XVII. Processus de programmation.....	49
XVIII. Missions de visite.....	50
XIX. Plan de financement pluriannuel 2008-2011.....	51
XX. Questions diverses.....	51
Troisième partie	
Deuxième session ordinaire	
I. Questions d'organisation.....	54
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administrateur et questions financières, budgétaires et administratives.....	54
III. Programmes de pays et questions connexes (PNUD).....	56
IV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.....	58
V. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.....	58
<i>Débat consacré au PNUD et au FNUAP</i>	
VI. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA.....	59
VII. Processus de programmation.....	61
VIII. Missions de visite.....	61
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives.....	62
X. Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement.....	65

---

XI. Programmes de pays et questions connexes (FNUAP).....	67
Annexes	
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2006.....	69
II. Composition du Conseil d'administration en 2006.....	108





**Première partie**  
**Première session ordinaire**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York**  
**du 20 au 27 janvier 2006**

## I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 24 au 27 janvier 2006.
2. Le Conseil d'administration a élu pour 2006 le Bureau suivant :  
Président : S. E. M. Valery P, Kuchinsky (Ukraine)  
Vice-Président : M. Kazuo Sunaga (Japon)  
Vice-Président : S. E. M. Crispin Grey-Johnson (Gambie)  
Vice-Président : S. E. M<sup>me</sup> Adiyatwidi Adiwoso Asmady (Indonésie)  
Vice-Président : M. George W. Talbot (Guyana)
3. Après son élection, le nouveau Président a rendu hommage à l'action menée par le Bureau précédent qu'il a remercié de son dévouement. Il a rappelé que le texte adopté à l'issue du Sommet mondial de 2005 imposait à chacun, individuellement et collectivement, de respecter les engagements pris en matière de développement international, et a souligné que le PNUD serait en première ligne s'agissant de la mise en œuvre des réformes de fond attendues en 2006.
4. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire (DP/2006/L.1), ainsi que son plan de travail annuel pour 2006 (DP/2006/CRP.1). Il a également approuvé le rapport sur les travaux de sa seconde session ordinaire de 2005 (DP/2006/1).
5. À sa première session ordinaire de 2006, le Conseil d'administration a adopté 10 décisions, y compris une décision récapitulant les décisions adoptées et a examiné son plan de travail pour sa session annuelle de juin 2006.
6. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2005 sont publiées sous la cote DP/2006/2; celles qu'il a adoptées à sa première session ordinaire de 2006 figurent dans le document DP/2006/16, qu'il est possible de consulter sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).
7. À la suite de consultations officieuses, le Conseil d'administration a adopté sa décision 2006/7 par laquelle il a décidé de poursuivre le débat et les consultations sur ses méthodes de travail et prié le PNUD et le FNUAP de présenter à la session annuelle de 2006 des suggestions pour améliorer encore ces méthodes.

### *Déclaration de l'Administrateur*

8. L'Administrateur a rappelé que la communauté internationale avait réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005 sa détermination à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et brièvement décrit ce que serait le rôle du PNUD à cet égard. Il a notamment appelé l'attention sur :
  - a) Le suivi du Sommet mondial de 2005 et du processus de réforme de l'ONU. À cet égard, le PNUD est déterminé à mettre en place des cadres généraux permettant d'assurer une concordance entre les objectifs du Millénaire et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, à appuyer l'action de la

Commission pour la consolidation de la paix et du Fonds pour la démocratie, s'est engagé dans un processus de renforcement du système des coordonnateurs résidents, et s'attache à la mise en place du nouveau plan-cadre élargi des Nations Unies pour l'assistance au développement, qui constituera le cadre programmatique commun à l'ensemble du système;

b) Le rôle d'intégration, de facilitation et de coordination confié au PNUD au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, en particulier en ce qui concerne la qualité et la viabilité de la croissance et la répartition des fruits de la croissance ainsi que les mesures à prendre en cas de catastrophes, qu'elles soient naturelles ou dues à l'homme;

c) Le renforcement des capacités nationales en matière de prévention des crises et de redressement après les crises, de gouvernance démocratique, de réduction de la pauvreté, d'énergie et d'environnement, de VIH/sida, et d'égalité des sexes, en reconnaissant l'importance de plus en plus grande de la coopération Sud-Sud;

d) La tension inhérente entre les programmes entrepris à l'initiative des pays et l'orientation stratégique du Programme, le rôle de plus en plus important de nouveaux acteurs et la définition du rôle de l'État liée au processus de mondialisation, qui sont autant de défis majeurs à relever;

e) La réaffirmation du rôle de l'Administrateur associé en tant que Directeur général de l'administration du PNUD, la création de nouvelles structures internes d'appui à la haute direction, et l'attention accrue accordée au déploiement du personnel, ainsi qu'à l'utilisation des fonds et programmes associés (UNIFEM, UNICEF et Volontaires des Nations Unies), qui font partie intégrante du processus d'examen en cours;

f) L'accroissement des recettes totales du PNUD, alimenté par une hausse aussi bien des ressources de base que des autres ressources, qui s'établissent à plus de 4 milliards de dollars, soit 180 millions de dollars en deçà de l'objectif fixé pour 2007.

9. L'Administrateur a rendu hommage à l'action menée par les directeurs des bureaux régionaux pour l'Afrique, les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes, qui quittaient le PNUD, ainsi que pour leur dévouement en faveur du développement et des idéaux des Nations Unies et pour leur contribution à la modernisation du PNUD.

10. Il a également chaleureusement remercié l'Administrateur associé pour ses sept années au service du PNUD et a souhaité la bienvenue à son successeur.

11. Les délégations ont remercié l'Administrateur, dont elles partageaient l'analyse générale, les conclusions et la vision pour l'avenir du PNUD ainsi que son rôle à l'appui du processus général de réforme de l'ONU. Elles l'ont assuré de leur soutien et se sont déclarées prêtes à travailler avec lui et avec ses collaborateurs.

12. Les États Membres ont été particulièrement encouragés par l'importance attachée par l'Administrateur au processus de réforme de l'ONU et à la mise en place d'une nouvelle architecture en matière d'aide internationale, ainsi que par son engagement à renforcer le système des coordonnateurs résidents dans le cadre du développement des activités opérationnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement.

13. Ils ont pris note du fait que 2006 serait une année clef pour ce qui était de revitaliser les mécanismes opérationnels de l'ONU. Ils ont insisté sur la nécessité de prendre d'urgence des mesures afin d'aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire, et demandé au PNUD de continuer à mener le mouvement en faveur d'une intégration plus poussée au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement et d'un respect plus strict des principes de simplification et d'harmonisation énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

14. Les délégations ont réaffirmé leur appui en faveur d'interventions ciblées et de la priorité accordée au développement des capacités ainsi qu'à la maîtrise des activités par les pays. Elles ont accueilli avec une vive satisfaction l'engagement pris en faveur d'une plus grande responsabilisation et d'une transparence accrue, et ont pris note des efforts destinés à prendre en compte plus systématiquement la situation des femmes. Elles ont également noté avec satisfaction le rôle du PNUD en matière de prévention des crises et de redressement après une crise, en appelant l'attention sur les rapports entre paix et développement qui marqueront les travaux futurs de la Commission pour la consolidation de la paix.

15. L'Administrateur a remercié les délégations pour leurs précieuses contributions et a noté avec satisfaction qu'elles partageaient d'une manière générale les grandes orientations de sa vision. Il a exprimé l'espoir qu'en dépit des différences s'agissant des questions prioritaires, la convergence de points de vue des membres du Conseil ainsi que les engagements pris à l'occasion du Sommet mondial de 2005 se traduiront rapidement en mesures concrètes dans les domaines de l'aide et du commerce. Il a précisé que les résultats de l'enquête réalisée à l'échelle du Groupe des Nations Unies pour le développement sur la mise en œuvre du processus d'harmonisation seraient bientôt disponibles.

## **Débat consacré au PNUD**

### **II. Questions financières, budgétaires et administratives**

16. S'exprimant au nom de l'Administrateur associé, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté la question consacrée au plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2004-2007 et à la préparation du plan pour 2008-2011, faisant observer que pour la première fois, la planification stratégique et les résultats figuraient directement dans Atlas. Il a souligné que le plan pour 2008-2011 était élaboré en tenant compte de l'évolution des conditions extérieures, comme énoncé dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et le Document issu du Sommet mondial de 2005. Des progrès avaient également été réalisés s'agissant de relier les besoins des programmes et les montants demandés. Le responsable de l'élaboration du plan de financement pluriannuel a fait rapport sur le calendrier d'établissement du rapport d'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan pour 2004-2007 ainsi que sur le processus consultatif en cours pour l'élaboration du plan pour 2008-2011.

17. Les délégations ont pris note des travaux en cours et ont demandé à l'Administrateur de faire rapport à la session annuelle du Conseil d'administration

de 2006 sur sa nouvelle vision stratégique, l'orientation des programmes et la stratégie d'organisation.

18. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/1 sur le plan de financement pluriannuel pour 2004-2007.

### III. Programmes de pays et questions connexes

#### *Approbation des programmes des pays*

19. En présentant la question relative aux programmes de pays, le Vice-Président a rappelé que, conformément à la décision 2001/11, les programmes de pays seraient approuvés selon la procédure d'accord tacite, sans exposé ni débat, sauf dans le cas où cinq membres du Conseil d'administration auraient informé le secrétariat par écrit, avant la session, qu'ils souhaitaient que le Conseil d'administration examine un programme de pays particulier. Il a précisé qu'aucune demande à cet effet n'avait été soumise au secrétariat.

20. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté la question au nom de l'Administrateur associé, et soumis pour examen et approbation deux programmes régionaux et 23 programmes de pays dont les projets avaient déjà été examinés lors de la session annuelle et de la seconde session ordinaire du Conseil d'administration de 2005.

21. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, les programmes de pays soumis en 2005 ci-après : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland, Tchad; Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Viet Nam; Albanie, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, Turquie, Ukraine; Guyana, Îles turques et caïques, Pérou. Il a également approuvé, toujours selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, le document concernant le programme régional pour les États arabes pour 2006-2009 et celui concernant le programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants pour 2006-2010.

22. Les délégations des pays dont les programmes ont été approuvés se sont félicitées de la concordance entre ces programmes et leurs priorités nationales, et ont exhorté le PNUD à continuer de respecter le principe de maîtrise par les pays tout en poursuivant la simplification et l'harmonisation des procédures.

23. Une délégation a observé qu'en approuvant le programme commun de pays du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial pour le Cap-Vert, le Conseil d'administration s'était basé sur les seuls éléments figurant dans le document concernant le PNUD. Elle a exhorté le PNUD à s'acquitter de ses obligations à l'égard du Conseil d'administration et à faire rapport au sujet de l'application de ces éléments.

#### *Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar*

24. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2006/4) qui résume les conclusions de la mission indépendante chargée d'évaluer la phase IV de l'Initiative pour le développement humain. Il a insisté sur le fait que la mission avait conclu que tous les éléments du programme avaient été

conçus et été mis en œuvre en pleine conformité avec les décisions pertinentes du Conseil d'administration (décision 98/14 du 19 juin 1998, 2001/15 du 14 septembre 2001, 2003/2 du 23 janvier 2003, 2004/2 du 30 janvier 2004 et 2005/3 du 28 janvier 2005).

25. Le représentant résident du PNUD au Myanmar a exposé les principales conclusions et recommandations de la mission et fait le point des problèmes stratégiques que celle-ci avait identifiés. La mission a constaté que l'Initiative avait eu un impact positif sur la pauvreté rurale et pourrait servir de modèle pour des efforts plus importants à l'avenir, tout en notant que le PNUD donnait suite comme il convenait aux recommandations de l'évaluation réalisée en 2004 au sujet des éléments de l'Initiative consacrée aux modes de subsistance et aux activités génératrices de revenus, ainsi que de l'établissement de liens entre les projets de lutte contre le VIH/sida et le programme de développement communautaire.

26. Suite aux recommandations de la mission, le représentant résident a déclaré que le PNUD partageait activement les enseignements tirés avec les praticiens, et que les résultats des missions d'évaluation d'impact actuellement en cours seraient disponibles en mai 2006. Il a observé que l'appui du Conseil en faveur de la phase IV avait permis d'intervenir dans une plus large zone, mais que pour mener à bien les activités engagées dans ces nouvelles zones, la phase actuelle de l'Initiative devrait être prorogée.

27. Le représentant résident a fait observer que les populations du Myanmar paraissaient de plus en plus vulnérables avec pour conséquences une détérioration de la situation humanitaire et un éclatement des réseaux communautaires. Pour l'ONU comme pour ses partenaires en matière d'assistance, le défi consistait à empêcher un épuisement du capital social, à améliorer la situation des populations civiles dans les zones de conflit et à assurer une protection suffisante aux groupes les plus vulnérables dans les zones d'accès difficile.

28. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Myanmar et félicité le PNUD et l'Équipe de pays des Nations Unies pour leurs efforts. Ils ont constaté que l'Initiative avait contribué à améliorer la situation des communautés vulnérables et reconnu qu'elle devrait être poursuivie et élargie.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/2 relative à la mission d'évaluation au Myanmar.

#### **IV-V. Évaluation/égalité des sexes au PNUD**

30. En présentant la question, l'Administrateur a réaffirmé que l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes étaient au cœur de l'action du PNUD, et a noté que l'évaluation réalisée en 2005 offrait une base pour la mise en œuvre d'un programme commun en matière d'égalité des sexes. Tout en reconnaissant qu'il importait de renforcer les politiques et les compétences sur le terrain et de tirer plus efficacement parti des connaissances et de l'expertise d'UNIFEM comme de son action en faveur des femmes, il a insisté sur le fait que l'impact des mesures déjà prises n'avait pas été évalué et documenté de manière satisfaisante. Il a présenté d'une manière générale la réponse de l'Administration à l'évaluation de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (TP/2006/7) et annoncé que

5 millions de dollars supplémentaires seraient affectés, au titre des ressources de base pour 2006 et 2007, à la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité entre les sexes, à la création de deux nouveaux postes d'administrateur au Groupe de l'égalité des sexes, et à l'adoption de systèmes améliorés permettant de mieux identifier les ressources allouées aux activités dans ce domaine et les résultats obtenus. Afin de veiller que la direction du PNUD applique effectivement les engagements en la matière, un comité de direction et de mise en œuvre, présidé par l'Administrateur, a été créé et chargé de faire périodiquement le point des progrès réalisés au niveau régional.

31. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a fait la synthèse des résultats et recommandations de l'évaluation indépendante. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a fourni des détails supplémentaires au sujet de la réponse de l'Administration, résumé la teneur du rapport de 2005 sur la question (DP/2005/8) et présenté les objectifs du plan d'action pour 2006-2007 (DP/2006/9).

32. Les délégués se sont félicités de la manière constructive avec laquelle le PNUD avait réagi à l'évaluation indépendante et, bien que préoccupés par les déficiences identifiées à cette occasion, se sont déclarés encouragés aussi bien par l'engagement de l'Administrateur que par le programme proposé. Le Conseil d'administration a été tout particulièrement encouragé par la création du comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes, présidé par l'Administrateur, et a prié celui-ci de prendre des mesures supplémentaires pour créer des systèmes d'incitation et de responsabilisation pour le personnel à tous les niveaux opérationnels, comme pour les responsables de haut niveau.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/16 concernant l'évaluation de la prise en compte des sexes au PNUD et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du Programme et a prié l'Administrateur de lui faire rapport à la première session ordinaire, en janvier 2007, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la décision.

## **VI. Fonds d'équipement des Nations Unies**

34. L'Administrateur associé a rappelé la décision 2005/29 dans laquelle le Conseil d'administration a accueilli avec satisfaction le plan d'activités du Fonds d'équipement des Nations Unies 2005-2007 : investir dans les PMA pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, et a prié le Fonds de lui faire rapport à sa première session de 2006 sur ses processus de prises de décisions en matière budgétaire et de programmation. Il a noté que les activités du Fonds en matière de microfinancement et de développement local étaient conformes au Programme de Bruxelles pour les pays les moins avancés, aux objectifs du Millénaire pour le développement ainsi qu'aux domaines d'intervention et à la gamme de services du PNUD. Il a également déclaré que la restructuration de la gestion du Fonds était désormais terminée et que l'attention portait maintenant sur les trois autres défis à relever, à savoir la mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs énoncés, la poursuite du renforcement des bureaux sur le terrain et le renforcement du partenariat avec le PNUD.

35. Le Secrétaire exécutif du Fonds a présenté les processus de budgétisation et de prises de décisions ainsi que l'examen stratégique du plan d'activités et des

programmes; la réorganisation de la structure du Fonds; la constitution d'un partenariat étroit, bien défini, stratégique, opérationnel et financier avec le PNUD, et les priorités et les contraintes budgétaires. Il a noté qu'une stratégie de mobilisation des ressources à l'appui du plan d'activités proposé reposerait à la fois sur un accroissement des contributions et sur une diversification des sources de revenus.

36. Les délégations se sont félicitées de la nomination du nouveau Secrétaire exécutif qu'elles ont félicité pour la clarté et la précision du plan d'activités et ont réaffirmé le rôle du Fonds en faveur des pays les moins avancés. Elles se sont déclarées d'une manière générale favorables au plan d'activités présenté, ont encouragé l'administration à l'aligner plus étroitement avec le plan de financement pluriannuel du PNUD, et ont prié le Secrétaire exécutif de faire rapport au Conseil d'administration à sa session annuelle sur l'état d'application du plan d'activités.

37. Les délégations ont demandé aux membres d'apporter un soutien financier au Fonds et, compte tenu de la dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de donateurs (jusqu'à 90 % des recettes de base), ont souhaité une diversification de sources de financement. À cet égard, les délégations suédoise et norvégienne ont déclaré que leurs contributions au Fonds pourraient être remises en question si des progrès sensibles n'étaient pas réalisés concernant le développement et l'expansion de la base de ressources d'ici à septembre 2005.

38. Le Secrétaire exécutif a assuré aux membres du Conseil que l'Administration du Fonds mènerait une stratégie agressive de mobilisation des ressources au cours des 60 prochains jours, et offrirait aux partenaires toute une gamme de mécanismes souples de financement.

39. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/4 sur la budgétisation et la prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies.

## **VII. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

40. S. E. l'Ambassadrice de la Zambie auprès de l'ONU, membre du Groupe consultatif du Comité consultatif d'UNIFEM, a décrit la portée de l'évaluation réalisée, la méthode utilisée à cet effet et les conclusions auxquelles le Groupe était parvenu. Si la structure et le programme d'UNIFEM avaient sensiblement évolué en raison d'un contexte politique plus favorable à l'autonomisation des femmes et à l'égalité des sexes, ce n'était en revanche le cas ni du pouvoir ni du statut d'UNIFEM, dont le développement des ressources ordinaires était jugé insuffisant. Face aux problèmes identifiés, un certain nombre de recommandations concernant le rôle et la structure futurs d'UNIFEM, assorties d'un calendrier de mise en œuvre, ont été présentées dans le contexte de l'activité de l'ensemble du système des Nations Unies.

41. Une délégation, s'exprimant au nom du Comité consultatif d'UNIFEM, a déclaré que le rapport du Groupe consultatif n'avait pas été officiellement approuvé étant donné que le Comité estimait qu'il devait d'abord faire l'objet d'un large débat au sein du système des Nations Unies qui constituerait une contribution au prochain rapport du Secrétaire général sur les mandats et les fonds de l'ONU.

42. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les efforts d'UNIFEM pour renforcer la coordination et l'appui technique apporté en matière d'égalité des sexes



aux équipes de pays des Nations Unies comme demandé lors de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; demandé aux États Membres d'accroître leur contribution au Fonds; demandé un renforcement de la collaboration avec le PNUD au niveau des programmes; et prié l'Administrateur de prendre des mesures pour veiller à ce qu'UNIFEM ait accès aux instances pertinentes des Nations Unies et de lui faire rapport sur les progrès enregistrés à sa deuxième session ordinaire de 2006.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/5 sur l'évaluation d'UNIFEM.

## **VIII. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

44. Conformément à la décision 2005/36 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif par intérim du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (BSP) a fait rapport au Conseil d'administration sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures prises pour rétablir la viabilité du Bureau (DP/2006/11); fait le point des résultats financiers prévus à fin 2005; et décrit les mesures envisagées en 2006-2007. Il a confirmé que le transfert du siège du BSP, de ses services d'appui et de son bureau régional pour l'Europe à Copenhague, prévu pour juillet 2006, de même que le regroupement des deux bureaux régionaux pour l'Afrique, faisaient partie d'un train de mesures stratégiques destinées à assurer durablement la santé financière du Bureau et à faire en sorte que celui-ci reste un prestataire de services à valeur ajoutée pour les Nations Unies. Le déménagement était prévu de façon à limiter au maximum les perturbations du fonctionnement quotidien tout en offrant une assistance maximale au personnel qui déménageait ou qui quittait le Bureau. Le programme de transformation devrait se traduire par une diminution de 10 millions de dollars des coûts annuels et créer les conditions nécessaires à une reconstitution progressive de la réserve opérationnelle obligatoire. Compte tenu des risques inhérents au processus de transformation qui concernaient la capacité à agir rapidement et efficacement, à conserver la confiance des clients et le moral du personnel, le Directeur exécutif par intérim a reconnu à quel point le soutien du Conseil d'administration, du Comité de coordination de la gestion et de l'ensemble du personnel était important pour assurer le succès du programme de transformation. Il a également informé les membres des progrès réalisés s'agissant de l'examen et de la rationalisation du portefeuille d'activités.

45. Les délégations ont félicité le Directeur exécutif par intérim de l'action menée à la tête du Bureau concernant le programme de transformation et ont approuvé pour l'essentiel les mesures prévues concernant la suite du processus. Elles l'ont assuré de leur soutien et lui ont demandé de les tenir informées des progrès réalisés conformément à la décision 2005/36. Elles ont encouragé le Bureau à poursuivre la diversification de son portefeuille, notamment à offrir des services dans les situations d'urgence et d'après conflit. La délégation des États-Unis a demandé des informations au sujet des mesures prises en faveur du personnel recruté sur le plan local et qui n'était pas concerné par le déménagement.

46. Le Directeur exécutif par intérim a assuré le Conseil d'administration que le Bureau n'épargnait aucun effort pour trouver au personnel, administrateurs comme agents de la catégorie des services généraux, un emploi après le déménagement,

éventuellement dans d'autres organismes des Nations Unies à New York, ou pour leur offrir une indemnité de départ.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/6 relative aux activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

#### *PNUD*

48. Le Directeur du Bureau des finances et Contrôleur a présenté le rapport complémentaire sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2006/13) et décrit les mesures prises par le PNUD pour répondre aux recommandations – 80 en total – du Comité des commissaires aux comptes au sujet du rapport financier et des états financiers vérifiés du PNUD pour l'exercice biennal 2002-2003.

49. Jusqu'en janvier 2006, le PNUD avait fait rapport sur l'application de 55 recommandations, dont 13 avaient déjà été validées par le Comité des commissaires aux comptes et dont les autres devraient l'être au plus tard à la fin de l'audit final, à la mi-2006. À l'exception de la recommandation concernant l'ensemble du système des Nations Unies, le PNUD devrait avoir appliqué toutes les recommandations à la fin de 2006.

50. Le PNUD a mis en place les outils et processus propres à favoriser la transparence dans l'établissement des rapports et a mis un nouvel accent sur la responsabilisation et la capacité de réaction aux recommandations de l'audit. Il s'agit en l'occurrence de la création d'un cadre de contrôle interne; d'un tableau de bord de la qualité des données d'Atlas; de guides prescriptifs de l'utilisateur; d'un tableau de bord permettant de suivre sur le Web l'application des recommandations d'audit (<http://audit-dashboard.undp.org>) afin de gérer l'ensemble des questions relatives aux audits; et de la création au sein du Bureau de la gestion d'une fonction d'assurance de la qualité pour analyser les incidents systémiques des observations d'audit.

#### *FNUAP*

51. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a présenté le rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice 2002-2003 : application des recommandations du Comité (DP/FPA/2006/1).

52. Les délégations ont reconnu les progrès réalisés par le FNUAP s'agissant de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et se sont félicitées de la création d'un comité de contrôle interne. Elles ont encouragé le FNUAP et le BSP à suivre l'exemple du PNUD et à faire en sorte que leurs futurs rapports précisent le degré de priorité et le calendrier d'application des recommandations. Elles ont par ailleurs demandé des informations au sujet de l'état d'avancement d'Atlas, des opérations de rapprochement concernant le matériel

durable, de l'examen des mécanismes de financement et des montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, et des mesures destinées à réduire les dépenses au titre des voyages. Elles ont également souhaité savoir si l'on pouvait envisager de permettre, sous une forme ou une autre, un accès au site Web pour le suivi de l'application des recommandations.

53. Le Directeur de la Division du contrôle interne du FNUAP a approuvé la suggestion tendant à présenter sous forme de tableau un récapitulatif de l'état de l'application des recommandations et a déclaré que le FNUAP indiquerait également la catégorie de risque. Il s'est déclaré favorable à une certaine forme d'accès public au site Web, tout en précisant que la mise en place du système nécessaire prendrait un certain temps. Des progrès considérables avaient été réalisés s'agissant des opérations de rapprochement concernant le matériel durable. Par ailleurs, le système Atlas avait grandement facilité l'établissement de rapports de dépenses et la gestion financière. S'agissant des mesures destinées à réduire les frais de voyage, il a fait remarquer que la vidéoconférence était de plus en plus utilisée, que les voyages étaient mieux planifiés afin de pouvoir profiter de billets peu chers, et que les motifs de voyage étaient examinés plus strictement. S'agissant des montants à prévoir au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, le Directeur de la Division des services de gestion a observé qu'en janvier 2010 l'ensemble du système des Nations Unies adoptera les normes comptables internationales pour le secteur public fondées sur les droits constatés. Selon les normes comptables du système des Nations Unies, le FNUAP était tenu d'indiquer la valeur totale des engagements non financés, soit environ 60 millions de dollars à la fin décembre 2004. Toutefois, en 2010, il devra faire figurer le montant total de ces engagements dans les états financiers, ce qui aura un impact significatif sur sa santé financière. En ce qui concernait le financement de cet engagement, le FNUAP travaillait avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'harmoniser leurs approches, et une proposition, tenant compte des discussions qui ont été menées, sera présentée au Conseil d'administration pour examen.

#### *BSP*

54. Le Directeur exécutif adjoint du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a présenté le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (DP/2006/14) et décrit le programme global engagé pour répondre aux principales préoccupations du Comité. Sur les 39 recommandations formulées, le BSP en avait appliqué 64 %, 31 % étaient en cours d'application et 5 % n'étaient pas encore appliquées. Un comité de la gestion des risques et du contrôle interne avait été créé pour conseiller le Directeur exécutif en matière de limitation des risques et de contrôle interne.

55. Le Conseil s'est félicité des efforts de l'Administration pour améliorer la transparence et promouvoir la responsabilisation conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et a prié l'Administration du PNUD, du FNUAP et du BSP de renforcer leurs systèmes de gestion – notamment des risques – et de contrôle. Compte tenu de l'examen de plus en plus poussé auquel était soumis le système des Nations Unies, le Conseil a également demandé à l'Administration d'intensifier les mesures de prévention de la fraude et de lutte contre la corruption.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/8 relative aux rapports complémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (PNUD, FNUAP et BSP).

## **X. Rapport au Conseil économique et social**

57. À la suite de la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/250 relative à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour répondre à la demande d'une harmonisation et d'une coordination accrues formulée par les États Membres, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population ont présenté au Conseil économique et social un rapport commun (E/2006/5) qui décrit les progrès réalisés en vue de l'application de la résolution 59/250 et met l'accent sur la coopération dans un certain nombre de domaines entre les deux organismes, y compris dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté les points concernant spécifiquement le PNUD.

58. Les délégations se sont félicitées de ce tout premier rapport commun et ont déclaré que cette pratique devrait se poursuivre. Elles se sont en particulier félicité de la clarté et de l'exhaustivité du rapport et ont constaté avec satisfaction les progrès réalisés par le PNUD et le FNUAP concernant l'application de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale. Une délégation a déclaré qu'elle aurait préféré un rapport plus analytique. Les délégations ont été encouragées par la tendance à l'accroissement des contributions aussi bien au FNUAP qu'au PNUD. Elles ont souligné qu'il était urgent de coordonner les activités des divers organismes des Nations Unies et ont noté avec satisfaction les progrès réalisés en matière de simplification et d'harmonisation ainsi que d'égalité des sexes. Elles ont également mis l'accent sur le rôle moteur des gouvernements dans le processus de développement et déclaré que la création de locaux communs ne devrait pas se traduire par un accroissement des coûts administratifs et que les organismes concernés devaient maintenir une comptabilité séparée. Elles ont demandé avec insistance un renforcement du système et du processus de sélection des coordonnateurs résidents.

59. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP s'est félicité des encouragements des délégations et a convenu que le processus de sélection des coordonnateurs résidents devait encore être amélioré. Il a souligné le rôle actif du FNUAP en matière d'égalité des sexes, confirmé que le Fonds poursuivrait ses efforts de simplification et d'harmonisation et rappelé la participation et l'engagement de long terme du Fonds concernant les services communs et le modèle de locaux communs.

60. Le Conseil d'administration a pris note du rapport et convenu de le transmettre au Conseil économique et social avec les observations.

## **XI. Programmation**

61. Le responsable de l'Équipe chargée du plan de financement pluriannuel du PNUD a présenté le rapport sur les moyens économiques pour fournir des données

au niveau des programmes (DP/2006/CRP.2-DP/FPA/2006/CRP.1) ainsi que les systèmes d'établissement de rapports du PNUD et du FNUAP en mettant l'accent sur les questions et les problèmes liés à la présentation des données. Le chef du Bureau de la planification stratégique du FNUAP a fait quelques observations à ce sujet.

62. Le responsable de l'Équipe chargée du plan de financement pluriannuel a appelé l'attention des membres du Conseil sur les risques de contradictions entre, d'une part, la demande formulée par le Conseil afin que celui-ci puisse disposer, pour chaque organisme, de données au niveau des programmes et, d'autre part, le processus d'harmonisation et de simplification engagé au niveau plus général de l'ONU ainsi que les nouveaux principes concernant l'efficacité de l'aide internationale. Il a présenté une série de moyens économiques permettant de partager les données au niveau des programmes à l'aide du mécanisme actuel de présentation des rapports concernant les plans de financement pluriannuel.

63. Les délégations ont pris note des différences concernant la structure des plans de financement pluriannuel et les systèmes de présentation de rapports du PNUD et du FNUAP. Elles ont souligné l'importance de la responsabilisation et la nécessité pour les deux organismes de faire rapport sur l'utilisation des ressources et les résultats obtenus, et déclaré que les données au niveau des programmes pouvaient être communiquées lorsqu'un programme de pays prenait fin et qu'un nouveau programme était sur le point de débiter, de même qu'à mi-parcours ou à la fin d'un cycle de financement pluriannuel. Elles espéraient obtenir une définition claire de ces données dont la collecte, l'analyse, la diffusion et l'utilisation impliquaient nécessairement des capacités nationales suffisantes. Une délégation a considéré que le rapport aurait pu être plus ambitieux et plus technique. Elle s'est félicitée de l'attention qui était accordée aux indicateurs de résultats dans la préparation du nouveau plan de financement pluriannuel. Les délégations ont déclaré qu'il faudrait éviter les chevauchements d'activités et ne pas imposer de nouvelles obligations en matière de rapports aux pays ou aux équipes de pays des Nations Unies.

64. Le chef du Bureau de la planification stratégique du FNUAP a déclaré que chaque programme de pays faisait l'objet, à son terme, d'un examen et que l'on pouvait envisager de diffuser les données le concernant. Il a insisté sur le fait que le cycle de financement pluriannuel et les cycles des programmes de pays ne coïncidaient pas et que par conséquent communiquer les données au niveau des programmes à mi-parcours ou à la fin du cycle de financement ne permettrait pas de dresser un tableau exact des résultats obtenus par le programme de pays. Au cours des prochains mois, le FNUAP allait préparer son nouveau plan de financement pluriannuel et tiendrait compte des questions posées par les délégations. Il a ajouté que les questions d'attribution et de responsabilisation, y compris des bureaux de pays, faisaient l'objet d'une attention particulière.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/9 relative aux moyens économiques pour fournir des données au niveau des programmes.

## Débat consacré au FNUAP

### *Discours de la Directrice exécutive*

66. La Directrice exécutive a insisté dans son discours sur quatre priorités du FNUAP pour 2006 : suivi du Sommet mondial de 2005; réforme de l'Organisation des Nations Unies; obligation de rendre des comptes; et régionalisation. Elle a souligné la nécessité de mettre les bouchées doubles pour enregistrer des succès dans la réalisation des OMD d'ici à 2015. Elle a souligné que les dirigeants du monde s'étaient engagés lors du Sommet mondial à « assurer pour tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative, comme il a été prévu à la Conférence internationale sur la population et le développement » et que l'on ne pouvait mieux exprimer le soutien au rôle crucial que la médecine procréative jouait dans la réalisation des OMD. Le FNUAP se félicitait de la détermination des dirigeants du monde à promouvoir l'égalité des sexes et à éliminer la discrimination et la violence généralisées à l'égard des femmes et des filles. La Directrice exécutive a souligné l'importance de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation en faisant observer que c'était un domaine prioritaire dans cadre de la suite à donner au Sommet mondial.

67. D'autres questions essentielles qu'elle a mises en lumière étaient les suivantes : la promotion des droits de l'homme par des approches soucieuses des facteurs culturels; le nouveau Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile; le suivi de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida; et la mise en place d'un système cohérent et transparent d'obligation de résultats, notamment la constitution d'un comité de contrôle composé de cinq membres indépendants possédant des compétences en matière d'audit et de finances. La Directrice exécutive a également appelé l'attention sur la question des migrations en faisant remarquer que le Rapport du FNUAP sur l'état de la population mondiale pour 2006 porterait sur les femmes et les migrations. Elle a annoncé que le Secrétaire général l'avait nommée Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Pour conclure, elle a souligné la ferme détermination des fonctionnaires du FNUAP partout dans le monde à tout mettre en œuvre pour défendre le droit de chacun – femme, homme enfant – à vivre une vie saine avec les mêmes chances pour tous et à faire en sorte que chaque grossesse soit désirée, que chaque naissance soit entourée de toutes les précautions voulues, que chaque jeune soit à l'abri du VIH/sida et que chaque fille et chaque femme soient traitées avec dignité et respect.

68. Les délégations ont salué l'excellent discours de la Directrice exécutive et l'œuvre du FNUAP. Elles ont souligné l'engagement pris par les dirigeants du monde au Sommet mondial d'assurer pour tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative : les dirigeants du monde étaient convenus que cet objectif susmentionné de la Conférence internationale sur la population et le développement devrait être intégré dans les stratégies tendant à réaliser les objectifs de développement, y compris les OMD. Elles ont indiqué que la médecine procréative était au cœur de l'élimination de la pauvreté et ont fait appel aux donateurs pour qu'ils accroissent le financement à cet égard. Elles ont précisé que l'égalité des sexes, le VIH/sida et la médecine procréative devaient figurer en tête dans les programmes de la communauté internationale. Elles ont encouragé le FNUAP à rester attaché à la promotion de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé

en matière de procréation et à son rôle de chef de file dans ce domaine, en soulignant combien cette sécurité importait pour la prévention du VIH. Elles ont déclaré que l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale était essentielle à l'amélioration des résultats en matière de lutte contre le VIH/sida. La délégation pakistanaise a loué l'assistance fournie par le FNUAP au lendemain du tremblement de terre survenu en octobre en faisant observer qu'avec ses services mobiles, cet organisme avait été parmi les premiers à toucher les personnes dans les régions éloignées et sinistrées du Pakistan.

69. Soulignant la nécessité d'une réforme profonde et rapide du système des Nations Unies, les délégations ont félicité la Directrice exécutive d'avoir reconnu la nécessité du changement et pour son attachement à la réforme et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies. Elles ont fermement recommandé que soient établis des critères clairs pour mesurer les progrès, ainsi que des objectifs pour les gains d'efficacité et pour le nombre de coordonnateurs résidents à nommer dans les années à venir. La nécessité pour les donateurs d'harmoniser et de simplifier davantage les procédures et celle de garantir sur le long terme un financement plus sûr pour les organismes qui font des progrès réels en matière de réforme ont été reconnues. L'importance de coalitions et de partenariats plus solides dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté, des approches à l'échelle du système et de l'appui au secteur de la santé a été soulignée. Les délégations attendaient avec intérêt de collaborer avec le FNUAP dans le cadre du prochain dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et souhaitaient en savoir davantage sur les plans du Fonds pour la régionalisation. Elles ont salué la programmation du FNUAP fondée sur des approches soucieuses des facteurs culturels, notamment dans le domaine de la violence fondée sur le sexe.

70. Les délégations étaient très heureuses de noter qu'en 2005 il y avait eu 170 contributeurs au FNUAP. Cela dénotait clairement que l'on reconnaissait le rôle crucial que le Fonds jouait dans l'architecture du développement et la promotion de la santé et des droits en matière de procréation. Pour que l'activité du Fonds soit durable, il fallait transposer, dans les plans et stratégies de développement national, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. La Suède a annoncé qu'en 2006 elle apporterait une contribution de 400 millions de couronnes (environ 50 millions de dollars des États-Unis) au FNUAP. La Norvège a annoncé qu'elle ferait au Fonds une annonce de contributions sur plusieurs années.

71. La délégation des États-Unis d'Amérique a fait une déclaration pour s'opposer à la fourniture par le Fonds d'un appui à la Chine dans le domaine de la santé en matière de procréation et de la planification familiale. La délégation chinoise a répondu en objectant à la déclaration de la délégation américaine. Prenant la parole au nom des membres et des observateurs du Conseil d'administration également membres du Groupe des 77 et de la Chine, la délégation sud-africaine a vigoureusement soutenu les activités du FNUAP et souligné son appui au programme de la Chine. La délégation indonésienne, parlant au nom des États d'Asie, a exprimé son appui total au programme de la Chine et aux activités du FNUAP, ajoutant que le programme reflétait le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et était adapté aux besoins nationaux. De nombreuses autres délégations ont pris la parole pour appuyer les activités du FNUAP, notamment en Chine, ainsi que l'attachement du Fonds au

programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et à la réalisation des OMD.

72. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leur appui et les avis qu'ils avaient exprimés, notamment les délégations qui avaient annoncé des contributions au Fonds. Elle s'est félicitée que des délégations aient souligné que la santé en matière de procréation était au cœur de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des OMD. Le défi consistait à mettre en pratique l'engagement pris au Sommet mondial d'assurer pour tous, d'ici à 2015, l'accès à la médecine procréative. La Directrice exécutive a réitéré sa détermination à assurer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation sans lesquels il ne saurait y avoir de programme. En ce qui concerne le Programme mondial pour l'approvisionnement en contraceptifs, elle a fait observer qu'un montant de 150 millions était nécessaire pour les quatre prochaines années. Outre la fourniture des produits, il était essentiel de renforcer les capacités, notamment dans des domaines tels que la gestion de la logistique, les achats et les systèmes de données. La Directrice exécutive était heureuse de constater que plusieurs pays inscrivaient la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation à leurs budgets nationaux. Rappelant l'appel à l'action lancé à Stockholm, elle a souligné le rôle extrêmement important attendu des ministres des finances pour faire en sorte de prévoir le financement de la santé en matière de procréation.

73. La Directrice exécutive a réaffirmé l'attachement du FNUAP au suivi de l'application des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale, notamment en ce qui concerne la répartition des tâches entre les divers organismes. Elle a déclaré que le FNUAP était un organisme coparrainant très actif d'ONUSIDA. Concernant les migrations internationales, elle a mis en exergue l'appui du Fonds au partenariat et noté les travaux techniques en cours au Fonds par l'intermédiaire de sa Division de l'appui technique ainsi que de ses divisions géographiques et souligné l'engagement du Fonds envers la gestion axée sur les résultats ainsi que la nécessité d'obtenir des résultats au niveau national. Il était crucial que les pays puissent produire des résultats clairs à titre de réalisations dues à l'assistance du FNUAP. Concernant la régionalisation, la Directrice exécutive a fait observer que c'était un travail en cours et que le FNUAP engagerait le dialogue avec les membres du Conseil d'administration à ce sujet. À l'heure actuelle, une analyse fonctionnelle se poursuivait et les conclusions aideraient le Fonds à mettre au point des modèles et des options. D'autres informations sur la régionalisation seraient données à la session annuelle du Conseil d'administration.

74. La Directrice exécutive a remercié les délégations pour leurs commentaires positifs sur l'attachement et la contribution du FNUAP à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Elle a annoncé qu'elle modifierait la définition d'emploi du Directeur exécutif adjoint (chargé de la gestion) afin d'y inclure des fonctions ayant trait à la réforme. L'équipe spéciale du FNUAP sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies établirait entre autres des critères pour mesurer les progrès. La Directrice exécutive a souligné combien les pays pouvaient contribuer à faire en sorte que le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement reste d'actualité. C'était un programme « sensible » et elle a indiqué que le FNUAP contribuait considérablement à appeler l'attention de la communauté internationale là-dessus. Elle a conclu en exprimant ses sincères remerciements et toute sa gratitude à M. François Rohmer (Suisse) qui quitterait le Conseil d'administration. Elle l'a en particulier remercié pour sa sagesse, sa



profonde compréhension des activités de développement et son ferme attachement à ces activités, ainsi que son vigoureux soutien à des programmes soucieux des facteurs culturels.

## **XII. Programmes de pays et questions connexes**

75. Le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les programmes des 19 pays suivants : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland, Tchad, Albanie, Géorgie, territoire palestinien occupé, Turquie, Ukraine, Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Viet Nam et Pérou.

76. Après l'approbation des 19 programmes de pays, de nombreuses délégations ont exprimé leur ferme soutien aux activités du FNUAP en Chine. Elles ont déclaré que le FNUAP était une « force pour le bien » en raison du crucial rôle de catalyseur qu'il jouait grâce à ses activités dans ce pays, en particulier dans les comtés choisis. Elles se sont associées à une déclaration précédente faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le programme de la Chine avait réussi à démontrer qu'une prestation de soins dans le domaine de la santé en matière de procréation et de planification familiale, soucieuse du client, était une solution de remplacement viable à un système administratif axé sur des objectifs précis.

77. Dans une déclaration commune, plusieurs délégations ont dit ce qui suit : « Nous sommes convaincus qu'il est possible de réaliser des progrès en matière de réforme en manifestant un engagement et un appui constructifs – à l'instar précisément du FNUAP... ». Elles ont ensuite ajouté sans ambages : « Les activités du FNUAP en Chine, tout comme dans le reste du monde, sont absolument conformes au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement qui a été adopté à l'unanimité, et elles contribuent grandement à notre entreprise commune, à savoir la promotion et la protection de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Nos délégations estiment que le FNUAP mérite d'être vigoureusement soutenu pour poursuivre ces activités – ce qui lui permettrait de contribuer à la réalisation des OMD, en particulier des objectifs liés à la lutte contre le VIH/sida et la mortalité maternelle et infantile. C'est pourquoi nous soutenons le programme de la Chine. »

78. Faisant référence au programme commun du Cap-Vert, une délégation a exhorté le FNUAP à maintenir la responsabilité devant le Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la budgétisation, l'établissement des rapports financiers et des programmes, ainsi que l'évaluation. Les délégations du Bangladesh, du Burkina Faso, du Cap-Vert et de la Chine ont remercié le Conseil d'avoir approuvé leurs programmes.

### XIII. Questions diverses

#### **Consolidation de la paix après le conflit : rôle du PNUD et du FNUAP en Angola et en République démocratique du Congo**

79. Le Président du Conseil d'administration a présenté ces questions, en soulignant que l'on commençait à comprendre l'interdépendance entre la paix et le développement comme il était réaffirmé dans le rapport du Secrétaire général *Dans une liberté plus grande* et en prenant note du rôle des organismes de développement dans le renforcement de la capacité des pays à gérer et à régler les différends. Citant l'exemple des pays d'Afrique subsaharienne qui avaient été touchés par des situations d'urgence complexes et par la propagation du VIH/sida, le Président a démontré comment ces situations d'urgence minaient la réalisation des OMD.

#### *Angola*

80. La Ministre de la planification de la République d'Angola a informé les membres de l'impact économique, physique et social du conflit de 27 ans auquel le pays a été en proie jusqu'en 2002; elle a décrit les défis qui se posaient et les chances qui s'offraient dans les années qui avaient suivi le conflit et a indiqué les politiques du Gouvernement tendant à rétablir des services sociaux de base et à assurer le relèvement économique.

81. Le Président du Réseau angolais des organisations contre le sida a présenté un profil démographique du pays et un aperçu général de la pandémie de VIH/sida dans le pays, en expliquant de façon détaillée le rôle actuel et voulu des organisations de la société civile dans la lutte menée par de multiples partenaires contre le fléau.

82. Au cours des débats, les délégations ont été heureuses de prendre note du nombre d'ONG actives en Angola dans la lutte contre le VIH/sida et elles ont lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne les efforts déployés pour lutter de façon coordonnée contre la pandémie dans le pays. Elles ont souligné qu'il était nécessaire de prendre en compte les dimensions régionales et sous-régionales de la pandémie. La délégation suédoise a annoncé qu'elle se préparait à soutenir, à concurrence de 2 millions de dollars des États-Unis sur trois ans, un programme de lutte contre le VIH/sida en Angola, ciblant les jeunes et conçu par le Gouvernement de Luanda et le FNUAP.

#### *République démocratique du Congo*

83. La Ministre de la femme et de la famille de la République démocratique du Congo a fait un exposé sur la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le sexe et l'action menée en faveur de la consolidation de la paix. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général a fait un exposé sur le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

84. Les délégations ont fait observer que le débat sur la consolidation de la paix en République démocratique du Congo venait à point nommé et elles se sont félicitées des mesures prises par le Gouvernement pour s'attaquer aux défis qui se posaient au pays. Soulignant que l'appui de la communauté internationale était essentiel pour réaliser des progrès sur la voie de la paix, elles ont noté avec satisfaction les efforts fournis par le PNUD et le FNUAP pour soutenir le processus de consolidation de la paix. La nécessité a été soulignée de mettre en place des institutions qui pourraient fournir des services à la population. Les délégations se sont réjouies de la franchise

des intervenants qui avaient cerné sans détour les problèmes auxquels était confronté le pays, notamment le problème de la violence sexuelle et fondée sur le sexe. Elles ont souligné la ténacité des femmes qui étaient à l'avant-garde de l'édification d'un avenir meilleur en République démocratique du Congo.

85. La délégation belge a déclaré qu'elle était fière de soutenir le programme conjoint contre la violence sexuelle et fondée sur le sexe en faisant observer que ce programme était fondamental dans l'édification de la paix. Elle a remercié le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour sa détermination et sa conduite des affaires et a loué le FNUAP qui orientait l'évolution de la question. Elle a accueilli favorablement le rôle dirigeant du Fonds dans la gestion du programme conjoint, déclarant que mobiliser le système des Nations Unies autour d'un même programme n'était pas une mince affaire. Un élément essentiel de la réforme de l'Organisation des Nations Unies consistait à renforcer l'efficacité sur le terrain et la délégation belge a encouragé le FNUAP à tirer des enseignements du programme conjoint et à les faire partager.

#### **Manifestations supplémentaires**

86. En marge de la session du Conseil d'administration, le PNUD a organisé une exposition sur l'intégration des sexes en son sein afin de démontrer les succès enregistrés par les bureaux de pays dans ce domaine mais qui passaient souvent inaperçus, ainsi qu'un déjeuner de travail sur le processus du PNUD à Madagascar, auquel étaient conviés de hauts fonctionnaires gouvernementaux, le coordonnateur résident des Nations Unies et le Représentant résident du FNUAP.

### **Réunion commune des Conseils d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial**

#### **Développement du potentiel et renforcement des capacités**

87. La Directrice générale de l'UNICEF a présenté cette question et le document d'information correspondant. Elle a souligné la nécessité d'intégrer les objectifs de renforcement des capacités aux stratégies nationales de développement en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document d'information s'inspirait des travaux menés par le Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et des conclusions préliminaires du groupe de travail du GNUD sur le renforcement des capacités. Le document donnait des exemples d'initiatives communes engagées par les organismes des Nations Unies et proposait plusieurs idées pour faire en sorte que ces initiatives répondent mieux aux besoins nationaux.

88. Le Secrétaire permanent adjoint à la gestion de la fonction publique du Cabinet du Président de la République-Unie de Tanzanie a évoqué l'expérience acquise dans son pays et l'appui considérable fourni par le système des Nations Unies. Plusieurs domaines pourraient faire bénéficier d'une assistance accrue, notamment au niveau de la stratégie nationale de développement et des services consultatifs pour les questions intersectorielles. Trouver un équilibre entre

la programmation concertée et commune, développer au maximum les possibilités de participation des divers bureaux et s'attaquer aux modalités de fonctionnement bureaucratique étaient autant de défis auxquels les organismes des Nations Unies devaient faire face.

89. Le représentant de l'UNICEF en République-Unie de Tanzanie s'est exprimé au nom de l'équipe de pays des Nations Unies. S'agissant du rôle des Nations Unies, il a expliqué que la création de la base de données socioéconomiques de Tanzanie, sur le modèle de DevInfo, et sa transformation en un outil Internet pour en démocratiser les données étaient des exemples concrets d'aide qui contribuaient non seulement à suivre l'évolution de la pauvreté mais aussi à élaborer des plans de réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies devait disposer d'un savoir-faire de tout premier ordre en matière de renforcement des capacités; simplifier ses procédures; consolider ses politiques, ses outils et ses procédures en matière de participation aux programmes sectoriels; et son rôle d'appui au budget général.

90. Les délégations ont souligné le rôle essentiel qui incombait au système des Nations Unies en matière de renforcement des capacités. Une approche intégrée sur la question devrait être axée sur l'enseignement supérieur, la politique salariale et d'autres mesures d'incitation, et viser à inverser l'« exode des cerveaux », les Nations Unies jouant un rôle stratégique en la matière. Il faudrait actualiser le document d'information en vue de la session annuelle du Conseil économique et social pour rendre compte des progrès réalisés par les Nations Unies; recenser les outils communs et les profils des fonctionnaires qui pourraient contribuer au renforcement des capacités et fournir un plan d'action clair, assorti d'objectifs.

91. Les intervenants ont demandé comment se ferait l'intégration du renforcement des capacités dans la programmation et ont appelé de leurs vœux une collaboration plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et avec la Banque mondiale. Des informations ont été sollicitées dans plusieurs domaines : les difficultés, telles que l'adaptation à un monde en mutation; les enseignements tirés de l'expérience; l'assistance unifiée des organismes des Nations Unies sur le terrain, passant d'une approche par projet à une approche sectorielle ou harmonisée; la manière dont le système des Nations Unies pourrait être au cœur de la réforme sur le renforcement des capacités et dont il pourrait favoriser la coopération Sud-Sud.

92. Plusieurs représentants ont demandé un rapport plus stratégique sur les réalisations et les contraintes, les questions sexospécifiques et une analyse plus approfondie des obstacles sous-jacents et des mesures pratiques. Il faudrait mettre davantage l'accent sur les résultats, surtout en ce qui concerne les OMD; sur le renforcement des capacités institutionnelles, ce pour quoi les Nations Unies sont idéalement placées; sur les enseignements tirés de l'expérience; sur le renforcement des capacités dans les États souffrant de lacunes à cet égard; sur l'amélioration de l'efficacité des résultats, surtout pour ce qui est de la réforme des marchés publics et des systèmes financiers.

**Passage de la phase des secours à celle du développement, surtout lors des catastrophes naturelles**

93. Le Président du Conseil d'administration du PAM, soulignant l'importance du rôle de l'État dans le cadre des programmes de transition, a invité le représentant du Gouvernement pakistanais, M. Khalid Saeed, et le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan à participer aux débats de la réunion commune.

94. Selon le représentant du Gouvernement pakistanais, il faudrait que les pouvoirs publics agissent avec cohérence lorsqu'ils assurent la coordination de la phase des secours et de la phase de relèvement. Il a préconisé que, dans le cadre des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, une attention particulière soit accordée aux populations vulnérables, qui étaient souvent les plus durement touchées. D'après lui, le manque de préparation en prévision des catastrophes naturelles constituait un écueil de taille quand il s'agissait de passer rapidement des secours à la phase de relèvement.

95. Le Directeur général adjoint principal du PAM s'est réjoui de constater qu'il était désormais bien établi que la « transition » s'inscrivait dans le prolongement à la fois des conflits et des catastrophes naturelles. Les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement – par le truchement du Groupe de travail du Comité exécutif pour les affaires humanitaires/GNUD et des groupes du Comité permanent interorganisations en particulier – étaient donc en train de mettre au point les outils et les capacités afin d'aider les équipes de pays des Nations Unies.

96. Le représentant de l'équipe de pays des Nations Unies au Pakistan a décrit le nouveau système de groupes du Comité permanent interorganisations et les interventions menées avec succès à la suite du séisme qui s'est produit au Pakistan. Un groupe pour le relèvement rapide, basé dans le pays, s'est réuni au Pakistan et a établi un cadre pour intégrer la transition dans les interventions d'urgence des équipes de pays des Nations Unies. L'une des contributions importantes du groupe en question a été de soutenir les efforts de relèvement spontanés dès le début des interventions d'urgence. Le représentant de l'équipe de pays a souligné que les groupes du Comité permanent interorganisations devaient servir à prendre des décisions concertées et non à faire valoir des intérêts étroits. Parmi les enseignements tirés de l'expérience, on pouvait citer la nécessité que les pouvoirs publics nationaux prennent en main les interventions et les coordonnent, que des liens soient établis entre les interventions d'urgence et les stratégies de transition et de développement à long terme, et la nécessité de veiller à ce que le renforcement des capacités se poursuive au-delà de la phase des secours d'urgence et se prolonge pendant le début de la phase de relèvement et de transition également.

97. Les questions et le débat avec les délégations ont tourné autour de plusieurs questions essentielles :

a) *La protection.* Le document d'information faisait référence au volet « protection » des interventions menées à la suite de catastrophes naturelles, ce dont les délégations se sont félicitées. Elles ont préconisé de s'intéresser plus particulièrement aux groupes vulnérables, aux répercussions sociales des catastrophes naturelles, à l'incidence de celles-ci sur les femmes, à la santé reproductive, aux enfants et aux orphelins.

b) *Cadre d'évaluation des besoins après une catastrophe.* Les délégations ont encouragé le Groupe de travail GNUD/Comité exécutif pour les affaires humanitaires à poursuivre les efforts qu'il avait engagés afin de mettre au point un cadre global qui serait complémentaire de l'exercice du groupe du Comité permanent interorganisations et comble certaines lacunes, notamment à propos des droits patrimoniaux et fonciers, de la protection et des questions ayant trait aux femmes.

c) *Enseignements tirés.* Les délégations ont encouragé le GNUD à mettre en relief les enseignements tirés des initiatives en matière de transition, peut-être par le biais de l'évaluation en temps réel qui est en préparation, afin qu'il en soit tenu compte à l'avenir.

d) *Intégration.* Les délégations ont exhorté le GNUD à poursuivre ses efforts pour faire en sorte que les organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales participent pleinement aux interventions communes menées en matière de transition sous la conduite des États.

e) *Le rôle de l'État.* Les délégations ont encouragé les États à jouer un rôle de premier plan, conscientes des conséquences très lourdes en matière de renforcement des capacités dans les pays les plus pauvres aux prises avec des problèmes de transition.

f) *Efficacité de la coordination et financement.* Les délégations ont constaté la nécessité d'accorder systématiquement un appui en matière de coordination aux coordinateurs résidents dès le déclenchement d'une catastrophe naturelle afin de les aider à coordonner efficacement les premières activités de relèvement et les interventions du système des Nations Unies.

#### **VIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale**

98. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présenté cette question et dirigé les débats. L'Administrateur du PNUD, s'exprimant au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, a fait le point sur le suivi des travaux de l'Équipe spéciale mondiale et souligné les rapports existant avec les efforts de réforme de l'ONU. Le Secrétaire exécutif du Haut Conseil national de lutte contre le sida (Mali) et le représentant du FNUAP et Président du Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH et le sida (Jamaïque) ont présenté des exemples d'expérience acquise au niveau des pays. Le Directeur pour l'appui aux pays et aux régions d'ONUSIDA a communiqué une évaluation des progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations.

99. Les participants ont souligné les progrès réalisés dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne la répartition du travail parmi les organismes coparrainants d'ONUSIDA, la constitution d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida au niveau des pays, l'Équipe commune de résolution des problèmes et d'appui à la mise en œuvre et l'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le point a été fait sur les efforts déployés par plusieurs pays pour intégrer les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale; les participants ont d'ailleurs noté que les recommandations contribuaient à renforcer les « trois principes directeurs » concernant l'amélioration de la coordination des interventions nationales et les efforts de réforme de l'ONU. Cependant, pour garantir un soutien efficace aux

interventions nationales, les modalités de gestion, la planification, la présentation de rapports et l'obligation de rendre compte devaient être simplifiées à tous les niveaux pour éviter les goulots d'étranglement en matière de coordination et la création des structures d'appui complexes. Du point de vue du pays de programme, améliorer l'efficacité de l'intervention suppose, outre une gestion saine au niveau du pays, un renforcement des capacités nationales ainsi que des actions pragmatiques et de la confiance dans ses partenaires.

100. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les exposés présentés et se sont félicitées de l'esprit de coopération et de collaboration qui régnait entre les quatre organisations. Elles se sont déclarées favorables à la démarche de l'Équipe spéciale mondiale et salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations. Elles se sont réjouies de la définition d'une répartition claire des tâches au sein d'ONUSIDA et ont pris acte de l'importance du rôle d'impulsion joué par le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et le PAM. Elles ont signalé qu'il fallait une meilleure concertation au niveau du pays pour veiller à ce que l'organisme chef de file tienne compte de l'expérience de l'organisme coparrainant et de sa capacité de répondre aux attentes. Elles ont encouragé vivement ces quatre organismes à faire le maximum pour continuer d'intégrer la question du VIH/sida dans leurs travaux.

101. Les délégations ont salué l'établissement d'équipes communes des Nations Unies pour la lutte contre le sida, qui devraient permettre d'améliorer la cohérence et la coordination des interventions au niveau du pays, ainsi que la responsabilisation de chaque organisme. Le secrétariat d'ONUSIDA et le GNUM ont été encouragés à guider ce processus au niveau du pays. Les délégations ont également souligné que la simplification des processus et des procédures devait demeurer une priorité, et mis en garde contre la multiplication des mécanismes de coordination. Rappelant que le VIH/sida restait un obstacle très grave au développement et un problème urgent, les délégations ont estimé qu'il était essentiel que les États prennent en main et conduisent eux-mêmes les interventions pour qu'elles soient efficaces. Les délégations ont insisté sur la nécessité de mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer les efforts entrepris aux échelons national et régional, sans parler des difficultés en matière de capacités des ressources humaines et des questions ayant trait à la vulnérabilité, aux droits de l'homme et aux femmes.

102. La volonté de donner suite aux recommandations de l'Équipe spéciale mondiale devait émaner de toutes les parties prenantes, notamment des gouvernements, des donateurs et du système des Nations Unies, et qu'elles devaient en partager la responsabilité. Les délégations ont également fait valoir que le succès de la mise en œuvre dépendait de l'entière collaboration de tous les acteurs clefs pour garantir l'alignement, la simplification et l'harmonisation afin d'assurer l'efficacité de l'action menée et d'obtenir des résultats au niveau du pays.

### **Simplification et harmonisation, surtout au niveau de la programmation**

103. Le Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a présidé la séance et présenté cette question. La Directrice exécutive du FNUAP a fait un exposé au nom du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM. La Représentante permanente du Cap-Vert, coordonnatrice résidente des Nations Unies et représentante des fonds et programmes des Nations Unies (Cap-Vert), a également fait un exposé.

104. La Directrice exécutive du FNUAP a décrit brièvement les propositions faites par le Comité exécutif du GNUM en vue d'améliorer l'alignement des travaux analytiques du système des Nations Unies sur les processus nationaux, d'alléger le fardeau que représente le processus d'établissement des programmes et d'améliorer la maîtrise des programmes par les pays. Ces idées feraient l'objet de discussions approfondies avec les États Membres et les partenaires nationaux en juin lors de l'établissement concerté d'un document destiné aux Conseils d'administration.

105. En ce qui concerne le processus d'établissement du programme commun de pays au Cap-Vert, la Représentante permanente a déclaré que son gouvernement avait été très satisfait de l'expérience, qui avait largement répondu aux besoins, le programme des Nations Unies ayant respecté les priorités nationales, y compris les OMD. Le programme avait permis d'aligner l'action des Nations Unies sur la stratégie nationale de croissance économique et de lutte contre la pauvreté et contribué à améliorer la coordination et la gestion du processus de programmation.

106. La Représentante du Cap-Vert auprès de l'Organisation des Nations Unies a souligné qu'il s'agissait d'une expérience positive du point de vue de l'équipe de pays des Nations Unies, à la fois pour ce qui est d'adhérer aux principes de simplification et de répondre aux besoins du gouvernement. Elle a souligné l'importance de l'appui et de l'orientation au niveau du Siège et de la région concernant les nouvelles approches, et esquissé les enseignements qui pourraient être mis en application ailleurs.

107. Les délégations ont fait l'éloge des exposés présentés et, en général, accueilli favorablement les idées formulées dans le document d'information concernant l'élaboration des programmes et le processus d'approbation. Elles ont félicité les fonds et programmes d'avoir donné suite au programme établi dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement et d'avoir mis en œuvre la résolution sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont été ravies d'en savoir plus à propos du processus d'établissement des programmes communs de pays et du modèle de locaux communs au Cap-Vert.

108. Les délégations ont souligné combien il était essentiel que les États s'approprient les mesures en question et en prennent la direction. Elles ont insisté sur la nécessité d'assurer la participation effective des institutions spécialisées et de veiller à ce que les mandats demeurent en phase avec les priorités et les besoins nationaux. La transparence et l'obligation de rendre des comptes devraient être garanties dans tout nouveau processus, les coûts d'opération diminués et l'efficacité et l'efficience améliorées. Les délégations ont envisagé la nécessité de renforcer les capacités et le rôle du coordonnateur résident et des équipes de pays des Nations Unies, notamment pour faciliter la réalisation d'évaluations rigoureuses.

109. Les délégations ont constaté que les propositions touchant le processus de programmation avaient une incidence sur les mécanismes de gouvernance et les méthodes de travail des Conseils d'administration. Même si la plupart des délégations réagissaient favorablement à la réduction des délais d'approbation, il convenait d'examiner plus en détail la nature des nouvelles procédures du Conseil.

110. En ce qui concerne l'expérience du Cap-Vert, les délégations ont demandé comment la participation des organismes non résidents et les institutions spécialisées serait assurée. S'informant du budget unifié, elles ont demandé une plus grande harmonisation des questions budgétaires, sans que l'on renonce pour autant à



la définition claire des responsabilités. Les procédures en place pour l'ensemble des fonds des programmes le demeureraient et le GNUD continuerait de suivre l'incidence du programme au Cap-Vert. Le GNUD étudiait aussi la question de savoir comment installer d'autres locaux communs.

**Deuxième partie**  
**Session annuelle**

**Tenue à Genève**  
**du 12 au 23 juin 2006**

## I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2006 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue à Genève du 12 au 23 juin. Lors de cette session, le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail oralement modifié de la session, ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/15).

2. Le Conseil d'administration a adopté 17 décisions, dont la décision 2006/25 sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration et l'aperçu des décisions adoptées. Le recueil des décisions adoptées peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration : [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

3. Le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant des sessions qu'il tiendrait en 2006 et 2007 :

Deuxième session ordinaire de 2006 :	11-15 septembre 2006
Première session ordinaire de 2007 :	19-26 janvier 2007
Session annuelle de 2007 :	12-22 juin 2007
Deuxième session ordinaire de 2007 :	10-14 septembre 2007

### *Déclaration de l'Administrateur*

4. S'adressant au Conseil d'administration, l'Administrateur a évoqué les faits marquants qui se sont produits dans le secteur de l'aide internationale depuis son entrée en fonction. Il a mis en lumière les grandes questions stratégiques auxquelles le PNUD doit faire face, ainsi que les travaux du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Il a fait les observations suivantes :

a) Le PNUD s'est efforcé de contribuer de manière constructive à l'évolution de la situation dans le domaine du développement international depuis le Sommet mondial de 2005, période qui a été marquée par l'établissement de deux nouveaux organes des Nations Unies (la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme), une mobilisation internationale de grande envergure en faveur des régions touchées par des catastrophes naturelles, ainsi qu'une hausse considérable de l'aide publique au développement (APD), financée par d'importantes mesures d'allègement de la dette;

b) Les bienfaits de la croissance économique mondiale rapide ont été inégalement répartis et les dirigeants du monde entier n'ont pu parvenir à un consensus sur un cycle de négociations commerciales multilatérales axées sur le développement;

c) D'importants changements ont été apportés à la structure interne du PNUD, avec notamment la nomination de nouveaux cadres de direction, le renforcement des mécanismes de contrôle interne et des systèmes de gestion du risque allant dans le sens d'une transparence et d'une responsabilisation plus grandes et l'examen des politiques d'évaluation du PNUD;

d) Le montant total des recettes du PNUD et des fonds qui lui sont associés s'est accru de 17 % en valeur nominale. Les ressources à des fins spéciales ont

augmenté plus rapidement que les ressources de base, ce qui a conduit à un ratio insatisfaisant entre les ressources qui permettent au PNUD de s'acquitter de son mandat avec efficacité et souplesse et celles qui sont affectées à des fins particulières et sont donc, de par leur nature, complémentaires; et

e) Des dimensions différentes mais complémentaires de la mission du PNUD ont fait apparaître deux sources de tension : la nécessité de mener des activités opérationnelles axées sur les résultats en se fondant sur des travaux normatifs visant à établir des critères, et vice-versa; et l'obligation de fournir un appui ciblé et rapide au sortir des situations de crise, sans pour autant perdre de vue les objectifs à long terme en matière de développement des capacités.

La déclaration de l'Administrateur peut être consultée dans son intégralité à l'adresse : <http://content.undp.org/go/newsroom/june-2006/statement-dervis-exec-20060619.en?categoryID=593043&lang=en>.

5. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour cette déclaration et cette analyse constructives sur le rôle que joue le PNUD dans le cadre de la réforme de l'ONU, faisant remarquer que le programme d'harmonisation et de simplification de cette dernière était en définitive dicté par la volonté d'accroître l'efficacité de l'aide et d'obtenir des résultats dans le domaine du développement. Certaines délégations ont mis l'accent sur la nécessité d'une collaboration plus étroite à l'échelon national entre les différents membres du système des Nations Unies présents sur place, tandis que d'autres ont souhaité que l'élaboration de modalités adéquates de collaboration entre les organismes des Nations Unies soit davantage prise en charge par les pays concernés et mieux adaptée à leur situation particulière.

6. Les délégations ont jugé que la hausse des ressources versées au PNUD était encourageante, tout en prenant dûment acte du déséquilibre croissant entre ressources de base et autres ressources.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **II. Rapport annuel de la Directrice exécutive**

7. La Directrice exécutive a commencé par présenter ses condoléances à la suite de la disparition prématurée du docteur Lee Jong-Wook, Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a ensuite abordé les grands thèmes suivants : la suite donnée au Sommet mondial de 2005 et la réunion d'examen sur le VIH/sida récemment tenue; la réalisation du cinquième objectif du Millénaire pour le développement (OMD); la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative; la population et le développement; la réforme de l'ONU; les ressources financières du FNUAP; la régionalisation; et la responsabilisation. La déclaration de la Directrice exécutive est retranscrite dans son intégralité sur le site Web du FNUAP, accessible à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org/exbrd>.

8. Les délégations ont salué l'excellente et éloquente déclaration de la Directrice exécutive, ainsi que la capacité de cette dernière à diriger avec clairvoyance. Elles ont déclaré soutenir et estimer véritablement l'action du FNUAP et ont accueilli avec satisfaction les progrès considérables qu'a réalisés celui-ci en 2005, notamment l'accroissement du nombre de ses donateurs, s'élevant désormais à 172. Elles se sont félicitées des efforts déployés par le FNUAP en vue de mettre en

œuvre le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement et de réaliser les OMD et ont souligné l'importance fondamentale de la santé et des droits en matière de procréation pour la réduction de la pauvreté. Elles ont salué l'action menée par le Fonds en vue de concrétiser l'engagement qui avait été pris au Sommet mondial de 2005 de garantir d'ici à 2015 l'accès universel à la santé procréative. Elles ont constaté avec satisfaction que le FNUAP montrait l'exemple en veillant à ce que la dynamique démographique, la santé procréative et la dimension femmes soient intégrées aux stratégies de développement nationales. Elles ont loué le rôle de premier plan que joue le FNUAP en sauvant la vie des femmes et en protégeant leurs droits dans le domaine de la santé. Elles ont souhaité que le FNUAP joue un rôle plus important en ce qui concerne la coopération Sud-Sud et les questions de migration internationale, y compris la féminisation des migrations.

9. Les délégations ont souligné qu'il importait de mettre en valeur les rapports existant entre santé procréative et VIH/sida. Elles ont salué le rôle mobilisateur du Fonds dans la lutte contre le VIH/sida et l'ont encouragé à poursuivre sa collaboration avec d'autres organismes à l'échelle mondiale et nationale afin de parvenir à mettre en œuvre les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale, notamment une division adéquate du travail entre les différents organismes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le programme mondial du FNUAP visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative, faisant observer que cela faciliterait un financement plus stable et à plus long terme de l'achat de fournitures de santé procréative. Elles se sont félicitées de l'engagement qu'a pris le Fonds de réduire la mortalité et la morbidité maternelles, ainsi que la violence sexiste. Elles ont souhaité savoir ce qui pourrait être fait pour mettre davantage en valeur le rôle du FNUAP dans le cadre de l'approche de la santé maternelle adoptée par le système des Nations Unies. Une délégation a indiqué qu'il conviendrait d'effectuer davantage de recherches sur les répercussions sociales de la mortalité maternelle. Des délégations ont salué le nouveau Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile et la campagne pour en finir avec la fistule entreprise par le Fonds.

10. Les délégations ont loué l'action menée par le FNUAP en situation d'urgence et de crise humanitaire, notamment au lendemain du tsunami et du tremblement de terre qui s'est produit au Pakistan. Elles ont pris note du rôle important qu'a joué le FNUAP en promouvant la santé procréative et en s'attaquant à des problèmes relatifs à l'égalité des sexes et à la violence sexiste en période ou au sortir de conflits. Elles se sont enquis des mesures prises par le Fonds en vue de renforcer les ressources humaines, les partenariats et le financement des interventions humanitaires.

11. Les délégations ont souligné qu'il importait que le FNUAP mette à profit l'avantage comparatif dont il dispose en ce qui concerne les approches sectorielles, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la réforme du secteur de la santé. Elles l'ont encouragé à agir en amont et à assumer un rôle plus important et plus stratégique à l'échelon national dans le cadre des processus et du dialogue sur les politiques à mener dans le domaine de la santé et des droits en matière de procréation. Elles ont salué les travaux du Fonds en matière de collecte des données, ainsi que l'appui que celui-ci apporte à la tenue de recensements.

12. Les délégations ont appris avec intérêt que la régionalisation renforcerait le FNUAP et en ferait une organisation plus axée sur le terrain. Elles ont déclaré espérer que des renseignements seraient donnés, lors de la prochaine réunion d'information informelle, sur les projets et les possibilités de régionalisation, ainsi que sur les coûts et les avantages afférents. Tout en signalant que les efforts déployés en matière de régionalisation devraient être concertés avec d'autres organismes, une délégation a invité le FNUAP à ouvrir un bureau régional dans son pays.

13. Les délégations ont salué le rôle actif et constructif joué par le FNUAP dans le cadre de la réforme de l'ONU, ainsi que l'importance accordée par le Fonds à l'appropriation et à la maîtrise des programmes par les pays. Elles ont exprimé leur appui à la participation du Fonds au Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Elles ont rappelé que la réforme de l'ONU se fondait sur l'examen triennal des activités opérationnelles. Elles ont posé des questions sur la mise en pratique du modèle de locaux communs. Une délégation a fait observer que des disparités en matière d'aptitudes et de compétences existaient entre les fonctionnaires des Nations Unies.

14. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le FNUAP avait reçu en 2005 des contributions d'un niveau sans précédent. Elles ont souligné que les ressources de base constituaient le fondement même de l'action du FNUAP et qu'elles ne pouvaient être remplacées par les autres ressources. Les délégations ont demandé aux donateurs d'augmenter le montant de leurs contributions de base. La Norvège a annoncé qu'elle augmenterait en 2007 de 12 millions de dollars, soit 25 %, le montant de sa contribution aux ressources ordinaires du FNUAP. La Suède a indiqué que sa contribution aux ressources de base du FNUAP dépassait 50 millions de dollars. La Suisse a déclaré qu'elle comptait annoncer des contributions pluriannuelles.

15. Les délégations ont appuyé résolument l'importance que le Fonds attache à une gestion et une programmation axées sur les résultats et ont demandé que les données de référence soient améliorées et que les résultats soient quantifiés. Elles se sont félicitées de l'attention accrue qu'accorde le Fonds à la responsabilisation. Elles ont encouragé le FNUAP à élaborer le nouveau plan stratégique à moyen terme selon une approche globale et non exclusive. Elles l'ont instamment prié d'insister pour que des changements importants aient lieu à l'échelon des pays et ont souligné qu'il importait de parvenir à des résultats concrets et à une notoriété et d'éviter les activités redondantes et la dispersion des efforts. De nombreuses délégations se sont déclarées reconnaissantes du soutien que le FNUAP avait apporté à leur pays.

16. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur ferme soutien et leurs commentaires instructifs. Elle a indiqué que le FNUAP avait été le seul organisme des Nations Unies à appuyer l'élaboration à l'échelle nationale de bases de données démographiques et sociales aux fins du développement, des recensements et des enquêtes, notamment des recensements de population nationaux. Il est essentiel d'investir dans le secteur des données relatives au développement, de façon à renforcer les ressources humaines aussi bien qu'à accroître la qualité et la portée des sources de données. Le FNUAP plaide résolument en faveur de l'accroissement des investissements en matière de renforcement des capacités, la priorité étant donnée aux initiatives Sud-Sud. La

Directrice a indiqué que le FNUAP accordait une attention croissante aux questions de migration et de développement. En 2006, la principale publication annuelle du Fonds, le *Rapport sur l'état de la population mondiale*, aurait pour thème principal les migrations et les femmes.

17. S'agissant de la santé maternelle, la Directrice exécutive a signalé que le FNUAP avait adopté une stratégie beaucoup plus ciblée visant à aider les gouvernements à combattre la mortalité et la morbidité maternelles et mettait l'accent sur les trois interventions les plus efficaces : les services de personnes compétentes lors de l'accouchement, la planification familiale et les soins obstétricaux d'urgence. Convenant de la nécessité d'adopter, à l'échelle des Nations Unies, une approche plus cohérente en vue d'améliorer la santé maternelle, elle a indiqué que le FNUAP s'employait principalement à : a) agir dans le cadre de coalitions œuvrant en faveur de la santé maternelle, par exemple, le nouveau Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile; b) recourir à des discussions bilatérales et des accords avec des organismes apparentés, c'est-à-dire des partenariats stratégiques, avec, par exemple, l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale; c) mettre à profit les processus nationaux pour renforcer la participation aux approches sectorielles et aux documents stratégiques pour la réduction de la pauvreté de façon à promouvoir la santé maternelle, par exemple les documents stratégiques des pays africains et les feuilles de route visant à réduire la mortalité maternelle et néonatale; d) promouvoir la coopération Sud-Sud; et e) renforcer les capacités organisationnelles du Fonds au moyen de formation et de l'apport de politiques, de directives et de connaissances, servant, par exemple, aux approches sectorielles.

18. La Directrice exécutive a fait savoir que la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida avait débouché sur un programme politique visant à établir des liens entre, d'une part, la santé sexuelle et procréative, et, d'autre part, le VIH/sida et à poursuivre le dialogue avec les gouvernements. Elle a indiqué que le FNUAP veillerait à la réalisation des cibles nationales en matière de prévention, de traitement, de soins et de soutien. En tant qu'organisme coparrainant d'ONUSIDA, le FNUAP s'emploie à promouvoir activement la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale à l'échelon national. Dans de nombreux pays, le représentant du FNUAP préside le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida.

19. La Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP travaillerait en étroite coopération avec la coalition pour les produits de santé procréative, afin notamment de planifier le financement d'un approvisionnement sûr en produits de santé procréative. Un nouveau programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative a pour objectif de renforcer les capacités nationales de projection des besoins en produits de santé procréative et autres produits sanitaires et de planification d'un approvisionnement durable; renforcer et/ou établir des systèmes nationaux de gestion logistique; et convaincre les gouvernements de créer, au sein du ministère de la santé, une rubrique budgétaire permettant d'affecter des ressources nationales à ces produits de santé. En ce qui concerne l'assistance humanitaire, la Directrice exécutive a fait savoir que le FNUAP avait beaucoup appris de son expérience précédente et se dotait des connaissances et des capacités permettant d'intervenir rapidement. L'intervention rapide du Fonds dans les pays touchés par le tsunami, ainsi qu'au Pakistan au lendemain du tremblement de terre, a été reconnue comme telle. La Directrice

exécutive a fait observer que le FNUAP devait continuer à renforcer ses capacités dans le domaine des ressources humaines, sur le plan quantitatif aussi bien que qualitatif.

20. Elle a déclaré que la régionalisation contribuerait à mieux intégrer la gestion des programmes et l'assistance technique, ainsi qu'à en accroître l'efficacité et la rentabilité, en réunissant ces deux domaines. L'apport fourni aux bureaux de pays devrait ainsi être mieux coordonné et plus cohérent. Elle a souligné que le FNUAP avait eu recours à une approche participative pour étudier les différentes possibilités de régionalisation. Le FNUAP prévoit de rendre compte au Conseil d'administration des conséquences financières de la régionalisation en janvier 2007.

21. Elle a remercié les délégations d'avoir apprécié le rôle actif joué par le Fonds dans le cadre de la réforme de l'ONU. Elle a souligné que le FNUAP s'inspirait de l'examen triennal des activités opérationnelles et de sa mise en œuvre et y était entièrement acquis. Tout comme le FNUAP, la réforme vise principalement à améliorer l'exécution des programmes et les résultats obtenus à l'échelon national. Elle a souligné que la réforme dans le domaine du développement passait par la maîtrise et l'appropriation des programmes et le renforcement des capacités à l'échelle nationale. Elle a rappelé qu'il fallait tout particulièrement veiller à ce que le programme « One United Nations » (Un système des Nations Unies unique) tienne compte de toutes les parties concernées et intègre, dans son cadre stratégique et ses activités, les divers programmes de développement, dont le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a ajouté que le FNUAP aurait besoin de ressources humaines adéquates pour participer de manière durable et concrète à la réforme de l'ONU. En ce qui concerne le Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, elle a fait savoir que le FNUAP appuyait les travaux du Groupe, notamment ceux qui avaient trait au système des coordonnateurs résidents. Le FNUAP joue également un rôle de premier plan en ce qui concerne les pratiques de gestion, complétant ainsi la présidence du Comité de haut niveau sur la gestion assumée par la Directrice exécutive.

22. S'agissant du modèle de locaux communs, elle a noté que la première expérience de ce type était menée au Cap-Vert depuis janvier 2006. Il est donc trop tôt pour en évaluer l'efficacité. Il est néanmoins possible de définir sommairement les conditions nécessaires à l'établissement de locaux communs : l'appui marqué du gouvernement du pays intéressé, l'appui marqué du système des Nations Unies; la préparation de nombreuses questions détaillées relatives aux procédures, services communs, systèmes communs, locaux communs, dotations en effectifs et autres; et l'assurance que tous les mandats sont bien intégrés au sein d'un programme national cohérent et ont bien été pris en compte.

23. S'agissant du plan stratégique à moyen terme, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP rencontrait des difficultés en ce qui concerne les données de référence servant à l'évaluation de l'impact des programmes, l'élaboration de rapports fondés sur des données et l'attribution des résultats. Ces questions occupent une place centrale dans les travaux que mène actuellement le Fonds en vue de mettre au point le plan stratégique à moyen terme pour la période 2008-2011. Le FNUAP entend veiller à ce que le plan stratégique constitue le fondement des comptes rendus qu'il devra rendre. Il est nécessaire de clarifier le rôle que devra jouer le FNUAP à chaque stade de développement en vue de contribuer à la



réalisation du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. La Directrice exécutive a souligné qu'il s'agissait de concilier, d'une part, le rôle du Fonds en tant que dépositaire mondial de la Conférence et l'action à mener en amont en ce qui concerne le dialogue sur les politiques et, d'autre part, la nécessité d'apporter la preuve d'une véritable valeur ajoutée sur le terrain, là où l'action est véritablement menée et où les changements sont visibles. Elle aimerait recevoir les conseils du Conseil d'administration à ce sujet.

24. En ce qui concerne les ressources humaines et la notoriété à l'échelon des pays, la Directrice exécutive a fait remarquer que, comme toutes les institutions, le FNUAP était confronté à des aptitudes et compétences variables parmi le personnel. Cela explique que la notoriété du FNUAP, tout comme la qualité de la mise en œuvre des programmes, soit inégale d'un pays à l'autre. Elle a assuré au Conseil d'administration que le Fonds s'employait à remédier à ce problème. Elle a noté que la stratégie du Fonds dans le domaine des ressources humaines était fondée sur les compétences et que le FNUAP avait effectué d'importants investissements dans la formation du personnel. Elle a ajouté que le dialogue en amont était insuffisant, étant donné le caractère très sensible et personnel des questions dont traitait le FNUAP. Il est de fait nécessaire d'agir à deux niveaux : au niveau des dialogues nationaux en amont, pour ce qui est des politiques, des lois et de l'allocation des ressources; et, dans les communautés, par l'intermédiaire de partenaires locaux qui mobilisent les collectivités et les sensibilisent à l'importance de la mise en œuvre des programmes bénéficiant de l'appui du gouvernement.

### **III. Engagements financiers en faveur du FNUAP**

25. Le responsable du Service de mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les engagements financiers (DP/FPA/2006/3), ainsi que les recettes prévisionnelles du FNUAP actualisées au 5 juin 2006.

26. Les délégations ont apprécié le rapport, clair et instructif, et ont accueilli avec satisfaction la hausse des ressources ordinaires et des autres ressources du FNUAP en 2005, ainsi que l'accroissement du nombre de donateurs, s'élevant désormais à 172. Elles se sont également félicitées de l'augmentation des contributions pluriannuelles. Elles ont noté que ces deux progressions témoignaient du travail acharné et de la détermination du FNUAP, ainsi que de la confiance que lui accordait la communauté internationale. Elles ont souligné la nécessité de disposer de davantage de ressources de base, lesquelles constituent le fondement du FNUAP. En outre, elles ont rappelé qu'il était nécessaire de bénéficier de ressources plus prévisibles et que les ressources à des fins spéciales ne pouvaient remplacer les ressources de base.

27. Les délégations ont estimé que, comme cela a été indiqué dans le rapport, des ressources supplémentaires permettraient au FNUAP d'aider davantage les pays à réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration du Millénaire, notamment en ce qui concerne la santé maternelle et le VIH/sida. Constatant que 94 % des ressources ordinaires du Fonds provenaient de 17 principaux donateurs, les délégations ont encouragé le FNUAP à diversifier ses donateurs, ainsi qu'à renforcer les liens avec ces derniers. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par l'incidence des fluctuations monétaires sur les contributions. Les délégations ont prié le FNUAP d'étudier la

vulnérabilité éventuelle de la hausse des contributions face aux fluctuations des taux de change et se sont demandées s'il serait possible de prendre des mesures pour stabiliser la situation. Une délégation a demandé que les hausses de contribution soient indiquées en termes réels dans les rapports à venir. Une délégation a souhaité savoir par quels moyens le FNUAP prévoyait d'accroître et de préserver les fonds thématiques à l'avenir.

28. Le responsable du Service de mobilisation des ressources a remercié les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils accordaient au FNUAP. En ce qui concerne la conversion en dollars des contributions, il a expliqué que le système des Nations Unies appliquait le taux de change en vigueur au moment de la réception de la contribution. Étant donné l'incidence des fluctuations des taux de change sur les contributions, il était d'autant plus préférable d'indiquer le montant des contributions en monnaie nationale. En ce qui concerne les fonds thématiques, le responsable du Service de mobilisation des ressources a expliqué que le FNUAP avait actuellement deux fonds de ce type, qui visaient à remédier à des problèmes essentiels pour lesquels on ne disposait pas de suffisamment de ressources de base. Il a ajouté que le FNUAP étudierait comment remédier aux fluctuations des taux de change.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/12 : Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

#### **IV. Programmes de pays et questions connexes**

30. Le Conseil d'administration a été saisi de 11 projets de descriptif de programme de pays, de 13 prorogations de programme et d'un rapport sur le programme spécial d'assistance au Myanmar. Des déclarations liminaires ont été faites par la Directrice exécutive adjointe (programme) et les directeurs des Divisions Afrique, Asie et Pacifique, États arabes, Europe et Asie centrale, et Amérique latine et Caraïbes.

##### *Afrique*

31. Les délégations ont noté avec satisfaction que les programmes de pays soutenus par le FNUAP étaient alignés sur les cadres nationaux de développement et se sont félicitées des efforts déployés par le Fonds pour participer aux approches sectorielles et à l'appui budgétaire direct. Elles ont mentionné les difficultés auxquelles est confrontée l'Éthiopie, notamment le taux élevé de mortalité maternelle. Elles ont salué les travaux du Fonds sur la question du mariage d'enfants. Elles ont insisté sur la nécessité de s'attaquer aux problèmes tels que le rôle des hommes et le manque de services de santé procréative en milieu rural. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait chercher plus activement à collaborer avec les organisations non gouvernementales en Éthiopie et à Sao Tomé-et-Principe. Elles ont demandé quelles mesures avaient été prises pour harmoniser les travaux du FNUAP avec ceux des autres organismes et ont indiqué que le programme du Mozambique offrait un bon exemple à cet égard. Elles ont félicité le Fonds de l'appui fourni aux stratégies de prévention du VIH/sida axées sur les jeunes non scolarisés au Mozambique et ont insisté sur la nécessité des interventions adaptées aux besoins et aux contextes sociaux et culturels locaux. Tout en félicitant le Fonds

de sa contribution à la lutte contre le VIH, elles se sont déclarées préoccupées par la féminisation de l'épidémie du VIH au Mozambique et en Guinée. Notant l'indisponibilité des contraceptifs en Guinée, elles ont salué les efforts déployés par le Fonds pour formuler un plan national de passation de marchés.

32. Les délégations ont noté avec satisfaction la participation accrue du Fonds à la programmation conjointe. S'agissant de la gestion groupée des fonds au Mozambique, une délégation a demandé quelles procédures seraient utilisées pour suivre la répartition des ressources entre les différentes activités. Une délégation a souligné l'importance d'utiliser une approche intégrant les droits de l'homme pour élaborer les programmes de pays. Une délégation a indiqué que les prorogations de programme devraient être explicitement justifiées. Elle s'est déclarée surprise par l'absence des pays dont les programmes étaient à l'étude et a recommandé d'assurer leur participation à l'avenir.

33. La Directrice de la Division Afrique a noté que le FNUAP avait appelé les gouvernements concernés à associer à leurs efforts les ONG et les organisations de la société civile, notamment les associations d'inspiration religieuse. Le Fonds a reconnu la nécessité de mettre l'accent sur la participation des hommes au programme éthiopien. Notant l'intensification du programme de lutte contre le VIH/sida au Mozambique pour répondre aux besoins des jeunes, elle a souligné que des mesures étaient mises en place pour faire face à la féminisation de l'épidémie. S'agissant de la gestion groupée des fonds, elle a indiqué que le tableau de résultats et de ressources du PNUAD permettait de suivre de près les activités et les ressources de chaque organisme. Elle a noté que l'appui budgétaire direct compliquerait ce travail de suivi et indiqué qu'elle était disponible pour traiter directement de toute question particulière.

#### *États arabes, Europe et Asie centrale*

34. Les délégations se sont déclarées préoccupées par le grand nombre de grossesses précoces, d'avortements et d'infections sexuellement transmissibles en République de Moldova, ainsi que par la traite des femmes et des filles et les problèmes de migration. S'agissant du programme pour l'Égypte, elles ont noté avec satisfaction que le FNUAP prévoyait de renforcer les partenariats avec les pouvoirs publics et la société civile pour lutter contre la violence sexiste. Elles sont convenues qu'il était important d'associer les chefs religieux égyptiens aux efforts menés dans des domaines tels que les soins de santé procréative pour les adolescentes et la prévention du VIH. Les délégations ont constaté avec satisfaction que le Fonds travaillerait avec les associations d'inspiration religieuse en République arabe syrienne pour promouvoir la santé en matière de procréation. Elles ont souligné l'importance de promouvoir les droits des femmes et des filles et d'éliminer la violence fondée sur le sexe. Elles ont exprimé leur préoccupation face à l'augmentation rapide du taux d'infection par le VIH dans la population féminine au Maroc. Notant que les travaux des autres donateurs bilatéraux et multilatéraux n'avaient pas été mentionnés, elles ont invité le FNUAP à éviter une répétition des mêmes activités de programme. La délégation marocaine s'est réjouie de l'appui fourni par le Fonds et a indiqué que le programme de pays avait été élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement et les autres partenaires du développement.

35. Les délégations ont observé que le programme pour la Tunisie était bien conçu, ajoutant qu'il serait utile de disposer de données démographiques et sanitaires plus récentes. Elles ont indiqué que les priorités du programme pour le Yémen étaient appropriées. Elles ont exprimé leur préoccupation face au taux élevé de mortalité maternelle et ont recommandé d'ajouter les soins néonataux aux soins obstétricaux d'urgence. Une délégation s'est enquis de la place accordée à la stratégie de promotion des droits de l'homme dans l'élaboration des programmes de pays.

36. Le Directeur de la Division États arabes, Europe et Asie centrale a pris note des commentaires utiles et assuré le Conseil d'administration qu'ils seraient transmis aux pays concernés. Il a remercié les membres du Conseil de leur soutien. Il a indiqué que tous les programmes soutenus par le Fonds suivaient une approche intégrant les droits de l'homme. Il a reconnu que la traite des êtres humains et la forte prévalence du VIH, des infections sexuellement transmissibles et des avortements en République de Moldova étaient des problèmes préoccupants que le FNUAP tentait de résoudre. Il a ajouté que le Fonds s'occupait également des problèmes de migration. Il a noté que le Fonds travaillait avec les associations d'inspiration religieuse et d'autres partenaires du développement en Égypte, au Maroc et dans d'autres pays.

#### *Asie et Pacifique*

37. Les délégations se sont félicitées des progrès accomplis par la Thaïlande vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des mesures efficaces prises pour enrayer la propagation du VIH/sida et s'attaquer au problème du vieillissement de la population. Une délégation a indiqué son intention de travailler en étroite collaboration avec le FNUAP en Thaïlande. La délégation de la Thaïlande a chaleureusement remercié le FNUAP de son appui, notamment après le tsunami, et indiqué que la collaboration entre son pays et le Fonds avait évolué pour tenir compte des nouveaux besoins dans les domaines touchant la population et le développement, tels que la santé maternelle et infantile, la planification familiale, l'égalité entre les sexes, la migration et le vieillissement de la population. Les délégations ont noté avec satisfaction que le programme du FNUAP au Myanmar avait été conçu pour répondre aux besoins des groupes les plus pauvres et les plus vulnérables de la population. Elles ont également pris note des efforts déployés par le Fonds pour créer des groupes d'entraide communautaire, préparant ainsi les acteurs de la société civile à servir leurs collectivités. Une délégation s'est enquis des restrictions grandissantes à la liberté d'action dans le pays et de leur impact sur les activités du FNUAP.

38. Le Directeur de la Division Asie et Pacifique a remercié les délégations de leur soutien et s'est déclaré profondément touché par les éloges de la délégation thaïlandaise à l'égard du travail accompli par le FNUAP. Il s'est réjoui de l'offre faite par une autre délégation de travailler en étroite collaboration avec le Fonds. Le représentant du FNUAP au Myanmar a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien. Il a indiqué qu'il n'avait constaté aucune démarche du Gouvernement visant à entraver les activités du Fonds. Pour régler le problème du manque de sages-femmes, qui sont les principales bénéficiaires de la formation financée par le FNUAP, il a observé que des mesures étaient mises en place pour coordonner plus efficacement les programmes de formation. Il a ajouté que le Fonds présenterait un projet de programme au Conseil à la deuxième session ordinaire.

*Amérique latine et Caraïbes*

39. Notant la diminution de l'assistance accordée à son pays, qui fait partie du groupe des pays à revenu intermédiaire, une délégation a demandé quelles étaient les conditions à remplir pour recevoir une aide supplémentaire. Elle a ajouté que les documents sur les prorogations de programme devraient contenir de plus amples informations.

40. La Directrice de la Division Amérique latine et Caraïbes a apporté des précisions sur le système de répartition des ressources du FNUAP et la classification des pays en catégories A, B, C et O en fonction d'indicateurs et critères spécifiques qui mesurent le chemin restant à parcourir par un pays pour atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Elle a noté que les pays de la catégorie A étaient considérés comme des pays prioritaires car ils avaient le plus long chemin à parcourir pour atteindre ces objectifs et qu'ils recevaient donc la plus grande proportion des ressources affectées aux programmes du FNUAP. Elle a observé que l'Argentine n'avait pas de programme de pays mais qu'en raison de la crise économique nationale, le Fonds avait ouvert un petit bureau dans le pays avec un attaché de liaison chargé de mobiliser des fonds en faveur de l'Argentine.

41. Le Conseil d'administration a pris note des projets de programme de pays ci-après et des observations faites à leur sujet : Éthiopie, Guinée, Mozambique, Sao Tomé-et-Principe, Égypte, République de Moldova, Maroc, République arabe syrienne, Tunisie, Yémen et Thaïlande. Il a également pris note des prorogations de programme pour la République démocratique du Congo, le Lesotho, le Malawi, le Rwanda, le Togo, le Liban, le Soudan, le Bhoutan, le Népal et Sri Lanka, ainsi que du rapport sur le programme spécial d'assistance au Myanmar, à Haïti, au Mexique et au Nicaragua.

## V. Évaluation

42. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a présenté le rapport périodique sur l'évaluation (DP/FPA/2006/5).

43. Plusieurs délégations se sont réjouies de l'évolution positive des évaluations du FNUAP, notamment de la participation grandissante des homologues nationaux aux activités de planification, de suivi et d'évaluation, et ont noté avec satisfaction le nombre croissant de pays dotés de spécialistes de l'évaluation ainsi que de systèmes de suivi et d'évaluation. Les délégations ont insisté sur l'importance d'assurer une étroite collaboration avec les homologues nationaux et ont invité le FNUAP à pousser plus loin les évaluations menées conjointement avec les autorités nationales et les autres partenaires du développement, notamment au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement (PNUAD). Soulignant l'importance de travailler en étroite consultation avec les gouvernements des pays, les délégations ont vivement recommandé de fournir une assistance pour développer les capacités d'évaluation nationales. À cet égard, elles ont noté la nécessité de ressources supplémentaires pour diffuser des informations sur les évaluations, notamment des outils et instruments d'évaluation, ainsi que les résultats et les enseignements tirés. Notant qu'il restait des progrès à faire, les délégations comptaient sur une meilleure application des directives d'évaluation du FNUAP. Elles ont également encouragé le

Fonds à continuer de développer les capacités de planification et de gestion axées sur les résultats, tant au siège que dans les pays.

44. Les délégations ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre les activités de programme et d'évaluation et les modèles d'analyse des risques, et de maintenir les rôles respectifs de gestion, de contrôle et d'orientation indispensables à une bonne gouvernance. Elles ont encouragé le FNUAP à redoubler d'efforts pour mesurer l'impact et gérer les risques, en espérant que ces deux fonctions essentielles seraient prises en compte dans le prochain plan stratégique à moyen terme. Elles ont souligné que les indicateurs seraient plus facilement acceptés s'ils étaient formulés en collaboration avec les homologues nationaux. Elles ont indiqué qu'il était important de fournir des directives sur la manière d'inclure des indicateurs de santé en matière de sexualité et de procréation dans les approches sectorielles et les autres mécanismes de cofinancement. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir réalisé une métaévaluation de ses propres travaux d'évaluation. Elles ont estimé qu'il serait intéressant d'avoir une évaluation des évaluateurs. Elles se sont enquis des mesures concrètes prises pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation et suivre les progrès. Elles ont noté qu'il serait utile d'établir une liste complète des évaluations effectuées durant la période considérée. Plusieurs délégations ont demandé des précisions sur l'idée de combiner les rapports d'évaluation et d'audit. Les délégations ont demandé quand le FNUAP soumettrait une politique d'évaluation au Conseil d'administration pour examen. Elles souhaitent également en savoir davantage sur les évaluations prévues ou en cours réalisées au niveau des pays conjointement avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement.

45. La Directrice exécutive, la Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP ainsi que le Directeur de la Division des services de contrôle interne ont remercié le Conseil d'administration des réactions favorables et des orientations reçues. La Directrice exécutive a souligné que le FNUAP était déterminé à s'acquitter de ses obligations à l'égard du Conseil d'administration et de ses partenaires du développement et qu'il comptait en retour sur le Conseil pour lui fournir des orientations. Elle a déclaré que le FNUAP avait veillé à préserver dans la mesure du possible le caractère indépendant de la fonction de contrôle. Elle a noté que certains bureaux de pays avaient décidé de recruter des spécialistes de l'évaluation et que le FNUAP prévoyait d'affecter des conseillers en évaluation aux bureaux régionaux pour aider les partenaires nationaux à renforcer les capacités et veiller à assurer l'intégration des résultats des évaluations dans les programmes de pays. Reconnaissant que les partenariats sont de la plus haute importance pour les travaux du Fonds, elle a souligné que les résultats des audits et des évaluations étaient le fruit des efforts du Fonds mais aussi de ses partenaires et qu'il était donc important que ces derniers tiennent également compte de ces résultats. Elle a ajouté que le FNUAP participait activement aux réseaux d'évaluation du système des Nations Unies, conjointement avec le PNUD et d'autres partenaires.

46. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a souligné le caractère participatif des évaluations et noté que le FNUAP s'employait à renforcer les capacités nationales d'évaluation. Elle a indiqué que le Fonds avait mis en place des systèmes, notamment des comités de gestion et de programme, pour examiner les résultats des évaluations et en tenir compte dans les programmes et les politiques.

Elle a insisté sur le fait que le FNUAP attachait la plus haute importance à l'évaluation à tous les échelons, ajoutant que le Fonds s'employait à améliorer le système électronique de suivi des évaluations. Elle a reconnu l'importance d'utiliser une approche participative pour sélectionner les indicateurs. Notant la difficulté de définir des indicateurs pour les approches sectorielles, elle a souligné que tous les partenaires du développement devaient unir leurs efforts à cet égard. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a tenu à rappeler que les évaluations ne pouvaient être entreprises sans la participation des partenaires du Fonds et que le FNUAP portait une grande attention au renforcement des capacités nationales. Il était également d'avis qu'il fallait insister davantage sur la mise en commun des outils d'évaluation, des résultats et des enseignements tirés avec les partenaires du développement. Quant à sa suggestion de combiner les rapports d'évaluation et d'audit, il a précisé qu'il proposait de le faire dans le cadre du contrôle et de la gestion des risques. Il a noté que le FNUAP ne pouvait pas limiter la gestion des risques aux risques financiers, ajoutant que l'indépendance des audits serait assurée par le Comité de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/11 sur l'évaluation (FNUAP).

## **Débat consacré au PNUD**

### **VI. Rapport annuel de l'Administrateur**

48. Notant la prise en compte des demandes exprimées par le Conseil d'administration dans sa décision 2005/20, l'Administrateur associé a présenté le rapport sur l'action menée et les résultats obtenus par le PNUD en 2005 (DP/2005/17), y compris les annexes contenant des données complémentaires à ce sujet ainsi que les dépenses de programme ventilées par domaine d'intervention et ligne de services, le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection (DP/2006/17/Add.1), et l'annexe statistique (DP/2006/17/Add.2) sur les progrès réalisés en 2005 par rapport aux buts et objectifs du plan de financement pluriannuel 2004-2007.

49. L'Administrateur associé a souligné le rôle moteur du PNUD dans la réforme de l'ONU et mentionné à titre d'exemple des mesures de réforme la création du premier bureau commun en 2005 ainsi que l'ouverture de plus d'une vingtaine d'autres bureaux communs prévue d'ici à la fin de 2007.

50. Dans sa présentation sommaire du rapport, l'Administrateur associé a cité des exemples illustrant le travail accompli par le PNUD dans les différents domaines d'intervention et noté que 97 % de ses activités de programme portaient sur les cinq domaines d'intervention et les 30 lignes de services incluses dans le plan de financement pluriannuel en cours.

51. L'Administrateur associé a reconnu le rôle central joué par les partenariats avec les parties prenantes au niveau mondial et local dans les résultats obtenus en 2005 et noté que, bien qu'une forte proportion des parties prenantes aient déclaré avoir confiance dans le PNUD en tant que partenaire du développement, l'organisme continue à améliorer l'efficacité et l'efficience de ses opérations ainsi que ses systèmes de responsabilisation et de gestion des risques.

52. Les délégations ont remercié l'Administrateur associé, notant avec satisfaction l'honnêteté du rapport, et se sont félicitées du rôle joué par le PNUD à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. Elles ont suggéré des mesures à prendre pour améliorer encore la clarté du rapport annuel et demandé de mettre davantage l'accent sur les indicateurs de performance pour mesurer les résultats et l'impact sur le plan du développement, aux niveaux national et mondial. En ce qui concerne l'évaluation des résultats, les délégations ont estimé que la notation « résultats partiellement réalisés » n'était pas une manière appropriée de mesurer les résultats.

53. Certaines délégations ont fait observer que le concept des moteurs du développement n'était pas bien compris et ont exhorté le PNUD à mettre en place des gammes de services et des cibles plus simples à l'avenir. Tout en louant les efforts déployés par le PNUD pour recentrer ses activités sur les cinq domaines d'intervention, les membres du Conseil l'ont encouragé à porter une plus grande attention à l'égalité entre les sexes, à la coopération Sud-Sud et au renforcement des capacités de prise en charge des projets pour en faire les moteurs d'un développement efficace, et ont exprimé leurs vues sur le prochain plan de financement pluriannuel. Une délégation a demandé instamment au PNUD de trouver des moyens pour faire des économies sur les frais de voyages.

54. L'Administrateur associé a remercié les délégations de leurs observations. Il a reconnu que la définition d'indicateurs de performance appropriés pour la gestion axée sur les résultats restait une tâche difficile pour les acteurs du développement et que le PNUD avait réaffirmé sa volonté d'être le fer de lance de cet effort. Il a assuré les membres du Conseil que l'égalité des sexes, la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités d'appropriation nationale recevraient toute l'attention qu'ils méritent.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/22 intitulée « Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2004 » et approuvé les rapports du Corps commun d'inspection.

## **VII. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD**

56. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des ressources et des partenariats stratégiques a présenté le rapport sur les engagements de financement et le tableau général des ressources. Il a informé les membres du Conseil que le montant total des contributions au titre des ressources de base avait atteint 923 millions de dollars en 2005 (soit une augmentation de 10 % en valeur nominale par rapport à l'année précédente), un quart de ce montant étant attribuable aux fluctuations monétaires. L'Administrateur assistant a confirmé qu'un nombre grandissant de donateurs avait accepté de prendre des engagements de financement pluriannuels, notant que le partage inégal de la charge et la prévisibilité restaient des questions préoccupantes. Il a reconnu que les pays de programme à revenu intermédiaire pourraient accroître leurs contributions de base et attiré l'attention sur l'importance de fournir des échéanciers. Sur la base des taux de change actuels, les contributions de base au PNUD devraient atteindre 980 millions de dollars en 2006.

57. S'agissant des ressources à des fins spéciales, les contributions ont augmenté de 3,3 milliards de dollars à 4,1 milliards de dollars. Notant la nécessité de préciser l'ordre de grandeur de ces contributions, l'Administrateur assistant a annoncé que



de nouveaux critères de classification de ces ressources seraient inclus dans le rapport d'examen annuel devant être soumis au Conseil d'administration en septembre 2006. Compte tenu de la nature des contributions, les ressources à des fins spéciales seront ventilées en *contributions bilatérales* (1,2 milliard de dollars en 2005), *contributions multilatérales* (1,3 milliard de dollars versés par des entités telles que la Commission européenne, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial) et *ressources de programme de pays* versées au PNUD (1,3 milliard de dollars). Une quatrième catégorie, incluse dans les états de l'actif et du passif mais non dans les recettes, comprend les ressources gérées par le PNUD pour le compte du système des Nations Unies, d'un montant total proche de 1 milliard de dollars en 2005.

58. L'Administrateur assistant a exprimé les préoccupations de la direction face à la diminution des contributions de base aux fonds et programmes associés, notamment le Fonds d'équipement des Nations Unies, et au recul du montant total des apports au Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et au programme des Volontaires des Nations Unies.

59. Les délégations ont félicité le PNUD d'avoir atteint les objectifs intermédiaires du plan de financement pluriannuel, qualifiant de remarquables le niveau global des ressources et l'évolution récente des recettes. Rappelant que les contributions de base constituent l'assise des finances du PNUD, plusieurs délégations ont invité les donateurs à continuer à fournir un appui financier au PNUD dans l'espoir d'atteindre l'objectif du plan de financement pluriannuel pour 2006 et ont encouragé ceux qui étaient en mesure de le faire à prendre des engagements pluriannuels.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/24 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18).

## VIII. Rapport sur le développement humain

61. Le Directeur du Bureau chargé d'établir le Rapport mondial sur le développement humain a présenté au Conseil d'administration un aperçu des consultations engagées avec les États Membres et les spécialistes du développement humain en vue de l'élaboration du Rapport de 2006. Il a noté que les consultations avaient fait l'objet d'une large participation et estimé que ce processus était très utile, ajoutant que de nombreux participants avaient vivement approuvé le caractère indépendant de la rédaction du Rapport.

62. Les délégations ont félicité le Bureau d'avoir mené un processus de consultation sans exclusive, réaffirmant l'importance du Rapport pour promouvoir le modèle de développement humain, et invité les États membres à participer plus activement à la sélection annuelle des thèmes.

63. Le Conseil d'administration a pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2006/19).

## **IX. Programmes de pays et questions connexes**

64. L'administrateur associé a invité les délégations à examiner les projets de programme de pays qui ont été présentés et à formuler des observations à leur égard tout en notant qu'en réponse aux défis mentionnés dans la déclaration de Paris et dans le Document final du Sommet mondial, les programmes de pays du PNUD s'efforcent de plus en plus de faire apparaître une capacité d'ajustement accrue face aux priorités nationales en matière de développement et aux éléments applicables de la réforme de l'ONU et à l'harmonisation de l'aide. L'administrateur associé a informé les membres que l'administrateur avait approuvé la prorogation pour un an des programmes de pays pour le Libéria, le Malawi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Togo; pour le Bhoutan, le Népal et le Sri Lanka; pour le Koweït et le Liban et pour le Costa Rica, Haïti, le Nicaragua et Trinité-et-Tobago.

65. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie, le Gabon, la Guinée, le Mozambique et Sao Tomé-et-Principe. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le projet de descriptif de programme de pays relatif à la Thaïlande. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour les États arabes a présenté les projets de descriptif de programme de pays pour l'Égypte, le Maroc, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté le projet de descriptif de programme de pays concernant la République de Moldova.

66. Le Conseil d'administration a formulé des observations sur les projets de descriptif de programme de pays en notant avec satisfaction qu'ils concordaient bien avec les priorités nationales de chaque pays. Le PNUD s'est chargé de communiquer ses observations aux bureaux respectifs de pays aux fins d'examen avant que la version finale des descriptifs de programme de pays ne soit établie lors de la première session ordinaire de 2007.

67. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays et des observations formulées à leur égard. Il a de même pris note des prorogations pour un an des programmes de pays pour le Bhoutan, le Costa Rica, Haïti, le Koweït, le Liban, le Malawi, le Népal, le Nicaragua, le Rwanda, le Sri Lanka, le Togo et Trinité-et-Tobago et a approuvé la deuxième prorogation pour un an des programmes de pays pour la République démocratique du Congo et pour le Libéria.

## **X. Coopération Sud-Sud**

68. Le Directeur du Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud a présenté le rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud pour la période 2005-2007, en soulignant les réalisations obtenues à mi-parcours dans trois domaines qui concernaient : a) les moyens de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement grâce à la coopération Sud-Sud; b) la création d'un environnement habilitant pour accroître la coopération interentreprises et les échanges de technologie Sud-Sud pour la réduction de la pauvreté; et c) le partage des formules de développement dans le Sud.

69. Les délégations ont réaffirmé l'importance de la coopération Sud-Sud pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; elles ont remercié l'administrateur du rapport à l'étude et, bien que se félicitant des réalisations signalées à mi-parcours du troisième cadre de coopération, elles ont estimé que les possibilités qu'offre la coopération Sud-Sud pour ce qui est de renforcer l'autosuffisance et l'interdépendance Sud-Sud n'ont pas été pleinement exploitées. Elles ont demandé au PNUD d'accorder l'attention voulue au moteur de la coopération au développement et d'intégrer cette question dans le prochain plan de financement pluriannuel.

70. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/26 relative au rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2006/21).

## **XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

71. Le nouveau Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté le rapport annuel de 2005 en s'engageant pleinement à faire d'UNOPS un fournisseur de services essentiels d'envergure internationale. Il a noté un accroissement de la demande de services assurés par le Bureau, comme en atteste le niveau record atteint par les nouveaux contrats obtenus pour le portefeuille de projets (plus d'un milliard de dollars); il a rappelé les éléments essentiels du plan d'action visant à asseoir la situation financière du Bureau et informé les membres que les nouvelles installations du Bureau à Copenhague deviendraient fonctionnelles le 3 juillet 2006, le transfert des fonctions et du personnel de New York et Genève devant s'effectuer progressivement au cours des neuf mois suivants. S'agissant du plan d'action concernant les états financiers du Bureau pour la période biennale 2004-2005, il a informé les membres que des mesures avaient été proposées pour veiller à ce que ces états financiers puissent être présentés de nouveau le 30 novembre 2006 au plus tard et qu'un cabinet d'experts-comptables avait été engagé pour contrôler le processus de clôture des comptes.

72. Les délégations se sont félicitées de la nomination du nouveau Directeur exécutif du Bureau; elles ont reconnu les dispositions importantes qui ont été prises pour faire du Bureau une entité plus efficace et plus responsable et ont exprimé l'espoir que le Bureau était en passe de recouvrer sa viabilité financière après une longue période certes agitée. Les délégations ont encouragé le Bureau à poursuivre la consolidation des fonctions d'audit et de contrôle internes ainsi que de gestion des risques et elles ont reconnu la place importante que l'organisation pouvait tenir en tant que fournisseur de services pour les organismes de l'ONU.

73. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/17 relative au rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2006/22) et pris note du document faisant le point sur la mise en œuvre des mesures de transition du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/CRP.3).

## **XII. Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)**

74. Le Secrétaire exécutif du Fonds a présenté les résultats en matière de programme et de gestion du Fonds pour 2005 ainsi que les conclusions de

l'évaluation indépendante de ses programmes. Il a également appelé l'attention des membres sur l'accent mis par le Fonds sur les initiatives concrètes axées sur la réduction de la pauvreté qui sont poursuivies exclusivement dans les pays les moins avancés (PMA), et notamment les pays qui sortent d'un conflit; il a noté le nombre élevé de femmes qui bénéficient des programmes du Fonds; souligné à quel point il importait que les pays gèrent eux-mêmes le renforcement de leurs capacités dans le cadre des activités menées par le Fonds et demandé aux membres d'accorder un soutien financier soutenu au Fonds compte tenu de l'insuffisance actuelle des ressources de base et autres ressources.

75. Les délégations ont noté avec satisfaction les progrès réalisés dans l'application du plan d'activité du Fonds; elles ont félicité les responsables du Fonds des efforts qu'ils déploient en vue de mobiliser des ressources supplémentaires et se sont déclarées préoccupées par le fait que ces efforts n'avaient jusqu'à présent pas permis au Fonds d'atteindre les volumes-cibles qu'il se proposait ni de procéder à la diversification de ses sources de financement, comme il le souhaitait. Les délégations ont noté que le fait que le Fonds dépende d'un seul donateur pour assurer jusqu'à 50 % de ses ressources de base compromettrait le caractère multilatéral de l'organisation. Elles ont invité les membres qui sont en mesure de le faire à offrir des ressources au FENU et ont prié instamment les membres de la direction du PNUD de mettre leurs compétences en matière de mobilisation de ressources à la disposition du Fonds.

76. Les membres du Conseil d'administration ont noté avec satisfaction le renforcement du partenariat entre le PNUD et le FENU ainsi que l'attention que les programmes du Fonds accordent à la question de l'égalité entre les sexes.

77. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/15 relative au rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23).

### **XIII. Volontaires des Nations Unies**

78. Dans son allocution liminaire, l'Administrateur a évoqué le rôle unique et important que joue le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) au sein du PNUD et, par l'intermédiaire du PNUD, au sein du système des Nations Unies en promouvant l'idée du volontariat au service du développement et en mobilisant des volontaires.

79. Le Coordinateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies a présenté le rapport biennal sur les résultats obtenus par le Programme, en réponse à la décision prise en 2004 par le Conseil administratif qui engageait le Programme des VNU à améliorer les analyses pour permettre une meilleure compréhension des activités des VNU et de leur effet. Il a présenté le cadre de résultats du Programme des VNU avec les trois domaines dans lesquels les VNU apportent des contributions spécifiques à l'appui des efforts déployés par le plan de financement pluriannuel du PNUD et l'ensemble du système des Nations Unies afin de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il s'agit dans le cadre de ces trois domaines a) d'élargir l'accès des groupes et des communautés défavorisés aux débouchés et aux services et d'améliorer la prestation de ces services; b) d'œuvrer en faveur de l'inclusion et de la participation et de favoriser la participation de toutes les parties prenantes, notamment des personnes désavantagées aux processus qui concernent

leur bien-être; et c) d'œuvrer à la mobilisation des communautés par une action volontaire.

80. Le Coordinateur exécutif du Programme a mis en évidence le fait que le programme avait continué à prendre de l'ampleur et que près de 8 500 missions au total avaient été confiées à des volontaires en 2005 – ce qui constituait une progression de 45 % par rapport à 2003 (dernière année de l'exercice biennal précédent) et que l'équivalent financier total de ces activités s'était chiffré à quelque 170 millions de dollars en 2005. Des Volontaires des Nations Unies représentant 165 pays ont été affectés dans 144 pays en 2005 et ont collaboré avec plus de 25 départements, institutions, fonds et programmes des Nations Unies, y compris 13 missions de maintien de la paix. Les activités du Programme ne se limitent pas, loin de là, à mobiliser des volontaires. Elles consistent également à plaider à l'échelon mondial en faveur du volontariat et à s'efforcer de l'intégrer dans la planification du développement. L'appui que le Programme des Volontaires des Nations Unies apporte aux pays de programme afin de créer un environnement favorable au volontariat, notamment en mettant en place une infrastructure de volontariat, est désormais bien ancré.

81. Prenant la parole au nom de 24 pays, les représentants de 18 pays se sont félicités des activités du Programme des Volontaires des Nations Unies en matière de promotion du volontariat au service du développement et ont fait part de leurs expériences en mettant en valeur le rôle que joue ce programme. Ils ont pris note des efforts faits par le Programme pour élaborer un modèle d'organisation et un cadre de résultats qui mettent en relief la contribution particulière des VNU aux objectifs du Millénaire pour le développement tout en veillant à aligner ce cadre sur le Plan de financement pluriannuel (PFP) du PNUD. Les délégations ont tenu à savoir comment le Programme maintient le contact avec les volontaires une fois leur mission terminée. Elles ont encouragé le Programme à donner une plus grande priorité à la participation des deux sexes, ont demandé ce que fait le Programme pour garantir la qualité du travail des volontaires et comment il assure une surveillance et une prestation de services fiables durant les missions. Ils ont déclaré par ailleurs que les VNU peuvent constituer un mécanisme important d'appui au renforcement des capacités nationales par le biais du volontariat et de l'infrastructure de volontariat.

82. Quatre organisations des Nations Unies partenaires du Programme des VNU ont fait des déclarations en tant qu'observatrices auprès du Conseil exécutif. Il s'agissait du Département des opérations de maintien de la paix, du Bureau de coordination des affaires humanitaires, du Haut Commissariat pour les réfugiés et du Programme alimentaire mondial. L'Union interparlementaire a également pris la parole. Toutes ces organisations ont mis en relief le partenariat de qualité qu'elles ont établi avec le Programme des VNU ainsi que la contribution précieuse des Volontaires des Nations Unies.

#### **XIV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

83. La Directrice exécutive adjointe d'UNIFEM a présenté le rapport sur l'application du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 en mettant en relief : a) les progrès allant dans le sens de la réalisation des quatre produits figurant

dans le cadre de résultats stratégiques, et notamment les études de cas illustratives se rapportant à chacun de ces produits; b) les mesures prises afin d'assurer une plus grande efficacité à l'organisation; et c) le cadre intégré d'allocation des ressources. La Directrice exécutive a terminé son exposé en donnant un aperçu des priorités pour les exercices biennaux concernant la période de 2007 à 2011.

84. Les délégations ont félicité UNIFEM pour l'attention particulière qu'elle accorde à quatre objectifs essentiels : a) réduire la féminisation de la pauvreté, b) mettre fin à la violence contre les femmes; c) enrayer la propagation du VIH/sida chez les femmes et les filles; et d) parvenir à l'égalité des sexes dans une gestion démocratique des affaires. Certaines délégations ont apporté leur témoignage sur l'impact des activités d'UNIFEM dans leurs pays respectifs.

85. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le renforcement de la coordination entre le Fonds, les institutions des Nations Unies, les organisations régionales et la société civile; elles ont reconnu le rôle que joue UNIFEM en intégrant le souci de l'égalité des sexes dans les processus d'harmonisation et de coordination et ont souligné l'importance d'un financement de base malgré les revenus enregistrés en 2005 qui ont atteint un chiffre record.

86. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/21 relative à la mise en œuvre du Plan de financement pluriannuel pour 2005 (DP/2006/25) et au rapport sur le document intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds » (rapport du Groupe consultatif du Comité consultatif d'UNIFEM) (DP/2006/26).

## **XV. Évaluation**

87. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation en parlant surtout de la portée de l'évaluation, de sa qualité, son utilité, des grandes conclusions et des partenariats dans le domaine de l'évaluation et du projet de programme de travail pour l'année prochaine. Elle a ensuite présenté le projet de politique en matière d'évaluation du PNUD en décrivant le processus de formulation, l'objectif, les nouveautés et les modifications que devrait entraîner cette politique et l'évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie.

88. L'Administrateur associé et le Directeur du Groupe sur le VIH/sida ont présenté la suite donnée par l'administration au rapport de l'Administrateur sur les activités d'évaluation et l'évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie respectivement.

89. Les délégations ont noté l'amélioration de la qualité de la fonction d'évaluation au sein du PNUD et le fait que le PNUD s'est servi des évaluations pour améliorer la gestion axée sur les résultats. Les membres se sont félicités de l'introduction de la politique en matière d'évaluation qu'ils ont estimée exhaustive et détaillée, claire pour ce qui est de délimiter les rôles et les responsabilités des différents acteurs et opportune.

90. Les délégations ont demandé instamment au PNUD de mener des opérations au niveau des pays en consultation avec les gouvernements hôtes et, si besoin est, d'apporter son appui aux capacités nationales d'évaluation. Les membres ont demandé instamment au PNUD de suivre les recommandations de l'évaluation de la

part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie.

91. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/19 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27); la décision 2006/20 sur la politique du PNUD en matière d'évaluation (DP/2006/28) et la décision 2006/16 sur l'évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29) et pris acte de la suite donnée par l'administration à cette évaluation (DP/2006/30).

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **XVI. Audit et contrôle internes**

92. Le rapport du PNUD sur l'audit et le contrôle internes (DP/2006/31) et la suite donnée par l'administration du PNUD ont été présentés respectivement par le Directeur du Bureau des études de performance du PNUD et l'Administrateur associé du PNUD. Le rapport du FNUAP sur l'audit et le contrôle internes (DP/FPA/2006/4) et la suite donnée par l'administration du FNUAP ont été présentés respectivement par le Directeur de la Division des services de contrôle interne et la Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP. La Directrice exécutive du FNUAP a fait une déclaration dans laquelle elle a annoncé au Conseil d'administration la création d'un comité de contrôle indépendant composé de cinq spécialistes hautement expérimentés qui ne sont pas affiliés à l'Organisation des Nations Unies. Le rapport du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur l'audit et le contrôle internes (DP/2006/32) et la suite donnée par l'administration de l'UNOPS ont été présentés respectivement par le Directeur du Bureau des études de performance du PNUD et le Directeur régional de l'UNOPS pour l'Asie centrale, l'Afrique du Nord, le Proche-Orient et l'Europe.

93. Les délégations ont loué les efforts déployés par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour renforcer les fonctions d'audit et de contrôle internes. Elles se sont félicitées de la formulation de stratégies de gestion des risques et ont noté avec satisfaction les mesures prises pour donner suite aux recommandations que le Conseil avait faites précédemment à cet égard. Elles ont salué la création d'organes de contrôle indépendants et, tout en prenant acte de l'amélioration de la qualité des rapports d'audit et de contrôle, elles ont recommandé d'inclure des analyses supplémentaires dans les futurs rapports.

94. Sur la question de l'exécution nationale, les délégations se sont déclarées préoccupées par le nombre de bureaux de pays ayant reçu la mention « insuffisant » au classement d'audit et ont rappelé l'importance de développer les capacités nationales de mise en œuvre des programmes. Elles ont souligné qu'il fallait consolider les capacités nationales pour renforcer l'exécution nationale, d'une part, et veiller à attirer l'attention sur la prévention des risques, d'autre part. Elles ont précisé qu'on ne devrait recourir à l'exécution directe que dans certains cas exceptionnels. Les délégations ont exprimé leurs préoccupations face au nombre d'allégations de fraude reçues par le Bureau de l'audit et des études de performance après la mise en place d'une permanence pour permettre de signaler les fraudes.

95. Plusieurs délégations ont demandé des éclaircissements sur la distinction entre les cas de non-respect de la réglementation et le nombre de violations signalées, les premiers étant plus nombreux que les secondes. Les membres du Conseil ont également demandé comment le PNUD prévoyait de surveiller l'application des recommandations concernant le contrôle des reports d'audit.

96. Le PNUD a rappelé que la mise en place prochaine d'un modèle officiel de gestion des risques ne signifiait pas que l'organisme n'avait jusqu'à présent pas de système de gestion des risques. Le Directeur du Bureau de l'audit et des études de performance a précisé que les données de base actuelles permettraient d'inclure une analyse de tendance plus rigoureuse dans les futurs rapports d'audit. Il a assuré les membres du Conseil que le suivi de l'application des recommandations concernant les reports était en cours, a expliqué que la fréquence des cas de « non-respect » des règles est imputable en partie au processus d'apprentissage consécutif à la mise en service du système Atlas comme outil de planification des ressources, et a signalé qu'il était bien établi que le grand nombre d'allégations de fraude après la mise en service de la permanence était un phénomène passager qui avait tendance à se produire immédiatement après la mise en place de ce genre d'outils.

#### *FNUAP*

97. Les délégations ont salué les efforts déployés par le FNUAP pour renforcer les fonctions d'audit et de contrôle internes ainsi que la formulation de stratégies de gestion des risques. Elles ont noté avec satisfaction les mesures décrites dans la réponse de l'administration du FNUAP, notamment l'ouverture d'une permanence pour signaler les fraudes et la création du comité de contrôle. Elles se sont également félicitées de l'élaboration d'un modèle de risque. Elles ont souligné qu'il était important de mesurer l'impact et de gérer les risques, en espérant qu'il serait tenu compte de ces priorités dans le prochain plan stratégique à moyen terme du Fonds.

98. Sur la question de l'exécution nationale, les délégations ont souligné que le renforcement des capacités nationales était l'un des principes fondamentaux de l'aide au développement fournie par les Nations Unies. Elles ont insisté sur la nécessité de développer les capacités nationales pour renforcer et encourager l'exécution nationale et pour attirer l'attention sur la prévention des risques, notamment par le biais de la formation. Elles ont précisé que l'exécution directe ne devrait être utilisée que dans les cas exceptionnels. Elles étaient également d'avis que les institutions nationales supérieures de contrôle devraient participer plus étroitement à la sélection des auditeurs externes et que les pays devraient contribuer davantage à l'évaluation des organisations non gouvernementales.

99. Notant l'amélioration de la qualité des rapports, les délégations ont encouragé le PNUD, le FNUAP et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à faire en sorte que les futurs rapports d'audit soient plus analytiques et fournissent des informations sur le renvoi à une date ultérieure des problèmes d'audit non résolus. Elles ont recommandé que les trois organismes incluent une analyse de tendance et utilisent une structure commune, une terminologie harmonisée et des catégories de risque comparables. Une délégation a demandé la présentation d'un rapport intermédiaire en 2007 sur les mesures d'harmonisation prises par les trois organismes.



100. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a souligné l'attachement du Fonds à l'exécution nationale et souligné qu'il avait pour principe fondamental d'intervenir par l'intermédiaire des partenaires, ce qui constitue du reste la base de fonctionnement de ses opérations. Elle a réaffirmé l'importance du renforcement des capacités nationales et déclaré qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les outils et la formation fournis dans ce domaine. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a noté que le FNUAP avait déjà entamé des discussions avec le PNUD sur l'harmonisation du modèle de risque. Des discussions étaient également en cours avec un groupe plus important d'auditeurs internes de l'Organisation des Nations Unies. Il a indiqué que la gestion des risques était un domaine relativement nouveau pour tous ceux concernés et qu'il était disposé à fournir des éclaircissements et des explications aux membres du Conseil qui en feraient la demande. S'agissant de l'exécution nationale, il a souligné l'importance accordée par le FNUAP au renforcement des capacités nationales, ajoutant que l'une des responsabilités du Fonds était d'attirer aussi l'attention sur les risques.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/13 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes.

## **XVII. Processus de programmation**

102. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport sur la mise en œuvre de la programmation conjointe et des programmes conjoints par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF. Dans sa déclaration, il a présenté les constatations et conclusions générales relatives à l'expérience commune des trois organismes, ainsi que celles concernant exclusivement le PNUD. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP a présenté les faits marquants de l'expérience du Fonds. Notant que les programmes conjoints avaient aidé à réaliser les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement, il a indiqué que les secteurs sur lesquels sont axés ces programmes sont étroitement liés aux mandats du FNUAP, notamment dans les domaines de la santé en matière de procréation, de la prévention du VIH, de la jeunesse et de la collecte de données. Il a souligné que le Fonds continuerait à travailler en étroite collaboration avec les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de consolider les acquis et de régler les questions en suspens.

103. Les délégations ont loué les efforts communs déployés par les trois organismes et noté avec satisfaction que les mesures prises tenaient compte des recommandations formulées dans l'examen triennal des activités opérationnelles et la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Plusieurs délégations ont souligné que le recentrage sur la programmation conjointe devrait être indépendant du processus général de réforme des Nations Unies. Malgré les informations limitées sur l'affectation des ressources financières aux programmes conjoints et l'absence d'une évaluation de l'impact sur le développement, les délégations ont noté avec satisfaction que ces programmes avaient une incidence grandissante.

104. Reconnaissant qu'il restait des progrès à faire sur le front des programmes conjoints, plusieurs délégations ont noté que ces programmes ne sont pas une fin en soi mais un moyen de produire un plus grand impact sur le développement en

réduisant les coûts de transaction et en améliorant l'efficacité. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par l'élargissement des programmes conjoints suivant un modèle uniforme, ce qui risquait à leur avis de compromettre la prise en main des programmes par les pays et d'affaiblir la spécificité et l'avantage comparatif de chaque organisme.

105. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation conjointe et des programmes conjoints par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF depuis 2004 (DP/2006/33-DP/FPA/2006/11) et reporté l'examen du rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays (DP/2006/34-DP/FPA/2006/12).

## **XVIII. Missions de visite**

### *Mission de visite commune en Indonésie*

106. Le Conseil d'administration a décidé de reporter l'examen du rapport sur la mission de visite commune en Indonésie à la deuxième session ordinaire de 2006.

### *Mission de visite en République-Unie de Tanzanie*

107. Dans sa présentation du rapport sur la mission de visite en République-Unie de Tanzanie (DP/2006/CRP.5-DP/FPA/2006/CRP.3), la corapporteuse a remercié le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie de leur généreuse hospitalité et des échanges fructueux. Elle a également remercié le coordonnateur résident des Nations Unies et représentant résident du PNUD, le représentant du FNUAP et le secrétariat du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP pour les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulée la mission. Elle a noté que bien que l'ONU ne figure pas parmi les principaux donateurs dans le pays, l'Organisation est hautement considérée et a joué un rôle clef dans le développement du pays. Elle a fait un bref exposé des succès remportés et des défis auxquels est confronté le pays. Elle a souligné que la délégation du Conseil d'administration avait noté avec satisfaction les résultats concrets de l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies. Plusieurs membres du Conseil qui avaient participé à la mission ont pris la parole pour saluer les efforts déployés et ont reconnu que la mission avait été très utile et fructueuse. Ils ont noté que la stratégie nationale d'élimination de la pauvreté et les autres cadres d'intervention, notamment la stratégie d'aide conjointe, avaient efficacement guidé les efforts de développement poursuivis par la République-Unie de Tanzanie. Ils ont ajouté que la stratégie d'aide conjointe avait permis de mettre en œuvre la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et constituait un cadre efficace pour gérer la coopération en matière de développement entre le Gouvernement et ses partenaires. Les délégations ont insisté sur l'importance des missions de visite du Conseil d'administration et recommandé de poursuivre cette pratique.

108. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP en République-Unie de Tanzanie (DP/2006/CRP.5-DP/FPA/2006/CRP.3) et reporté l'examen du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en Indonésie (DP/2006/CRP.4-DP/2006/CRP.2).

## **XIX. Plan de financement pluriannuel 2008-2011**

109. L'Administrateur associé a présenté le rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration du plan de financement pluriannuel 2008-2011, rappelant que le processus de réforme des Nations Unies actuellement en cours aura probablement une incidence sur les futurs plans de financement pluriannuel. Il a rassuré les membres du Conseil sur le fait que cet exercice comprendrait un examen des lignes de services et une réorganisation des travaux relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, tout en favorisant la prise en main des programmes par les pays et en reconnaissant l'importance des nouveaux partenariats, et qu'un processus général de consultation et de dialogue serait engagé avec les membres.

110. Les délégations ont reconnu que les recommandations du Groupe de haut niveau faisaient peser certaines incertitudes sur les conditions d'élaboration du plan de financement pluriannuel et ont rappelé que le prochain examen triennal des activités opérationnelles devrait également éclairer le processus de préparation du plan de financement pluriannuel. Elles ont néanmoins rappelé les préoccupations précédemment exprimées lors de l'examen du plan de financement pluriannuel 2004-2007, à savoir la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'égalité des sexes, la coopération Sud-Sud et le renforcement des capacités de prise en main des programmes pour en faire les moteurs d'un développement efficace.

111. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/23 sur le plan de financement pluriannuel 2008-2011.

## **XX. Questions diverses**

*Séance d'information sur le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010*

112. Le Directeur exécutif adjoint (Programme) du FNUAP et le Directeur du Groupe de développement des capacités du Bureau des politiques de développement du PNUD ont présenté les exposés oraux des représentants du FNUAP et du PNUD sur l'appui fourni par leurs organismes respectifs pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés.

113. Les délégations ont remercié les intervenants de leurs exposés et demandé que le PNUD continue d'apporter son soutien aux responsables nationaux de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles dans les bureaux des pays les moins avancés, d'une part, et qu'il charge le coordonnateur résident de promouvoir plus activement le Programme, d'autre part.

114. Les délégations ont noté avec satisfaction les contributions du FNUAP et ont demandé si le Fonds avait une stratégie particulière pour aider les pays les moins avancés à mettre en œuvre le Programme d'action de Bruxelles. S'agissant de la coopération Sud-Sud mentionnée dans le rapport oral, une délégation a demandé si le FNUAP lancerait d'autres initiatives comparables à l'avenir.

*Autres manifestations*

115. D'autre part, le Conseil d'administration a tenu les consultations officielles ci-après :

**a) FNUAP**

Table ronde spéciale du FNUAP sur la population et l'élimination de la pauvreté;

Consultations officielles sur le plan stratégique à moyen terme;

Séance d'information officielle sur la régionalisation;

Séance d'information officielle sur la stratégie du FNUAP pour les interventions humanitaires.

**b) PNUD**

Séance d'information officielle sur la stratégie du PNUD pour l'Asie centrale, notamment le rapport régional sur le développement humain en Asie centrale.

**c) PNUD et FNUAP**

Séance d'information officielle commune sur l'action humanitaire;

Séance d'information officielle commune sur les migrations internationales.

**Troisième partie**  
**Deuxième session ordinaire**

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York**  
**du 11 au 13 septembre 2006**

## I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP s'est tenue du 11 au 13 septembre à New York. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de ladite session (DP/2006/L.3) tel qu'il a été modifié oralement ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2006 (DP/2006/35).

2. Par sa décision 2006/37, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions de 2007 :

Première session ordinaire :	19-26 janvier 2007
Session annuelle :	11-22 juin 2007 (New York)
Deuxième session ordinaire :	10-14 septembre 2007

3. Le Conseil d'administration a adopté 10 décisions, y compris l'aperçu des décisions adoptées. Le recueil des décisions adoptées peut être consulté sur le site Web du secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse suivante : [www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd).

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administrateur et questions financières, budgétaires et administratives

4. S'adressant au Conseil d'administration, l'Administrateur a tout d'abord évoqué le souvenir des victimes des attaques terroristes perpétrées contre les États-Unis cinq ans auparavant et, réaffirmant la position du Secrétaire général, a rappelé que ces actes étaient une atteinte directe aux valeurs fondamentales des Nations Unies.

5. L'Administrateur a ensuite dressé le bilan des faits marquants qui se sont produits dans le secteur du développement international depuis sa dernière intervention devant le Conseil d'administration et il a exposé brièvement les problèmes essentiels auxquels le PNUD devait faire face.

a) À la suite des événements survenus au Moyen-Orient, le PNUD a aidé les Gouvernements libanais et suédois à organiser, avec succès, une conférence des donateurs deux semaines après le cessez-le-feu.

b) Si la reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial et le progrès des réformes destinées à améliorer la participation des pays en développement aux décisions du FMI étaient encourageants, la suspension du cycle de négociations commerciales de Doha, en revanche, était perçue comme un recul par ceux qui aspiraient à des réformes des échanges favorables au développement.

c) Le PNUD s'est efforcé de résoudre la contradiction fondamentale existant entre un processus de développement dont les effets ne se font sentir qu'à long terme et la nécessité de présenter des résultats tangibles, en mettant l'accent sur le développement des capacités.

d) Le programme international de développement étant essentiellement axé sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le PNUD et les bureaux de pays des Nations Unies ont centré leurs efforts sur l'élaboration de méthodes et de procédures de suivi et de compte rendu concernant la réalisation des OMD. L'examen à mi-parcours de la période 2000-2015 appelle à une prise de conscience accrue de l'urgence de la situation et annonce le lancement de travaux de fond plus intenses dans trois domaines : i) l'analyse, l'investissement et la planification en fonction des objectifs du Millénaire pour le développement; ii) l'élargissement des possibilités d'action et iii) la capacité des pays à fournir des services.

e) À l'issue de ses discussions, le Groupe de haut niveau a unanimement conclu qu'il était nécessaire de rechercher une plus grande cohésion entre les différentes composantes du système des Nations Unies qui s'occupent de développement, et il a reconnu que le PNUD pourrait être l'organisme le mieux à même de gérer le système des coordonnateurs résidents. Le PNUD devra toutefois procéder à certains changements, en limitant ses activités opérationnelles afin de renforcer la cohérence et le rôle de l'équipe de pays des Nations Unies. Il devra aussi renoncer aux activités opérationnelles qu'il mène dans les domaines de spécialité d'autres acteurs des Nations Unies.

6. L'Administrateur a présenté la nouvelle Directrice du Bureau de la gestion et annoncé la nomination d'une nouvelle Directrice de l'Équipe de l'égalité des sexes, ces deux nominations s'inscrivant dans le contexte des efforts menés pour renforcer l'équipe de direction. Il a ajouté que l'examen de la gestion et de l'exécution des tâches était entré dans une deuxième phase, axée sur le relèvement des capacités des bureaux de pays, en même temps que des mesures avaient été prises pour renforcer les mécanismes d'audit, de contrôle et d'appui afin d'améliorer le système de responsabilités.

7. Comme il était indiqué dans l'examen annuel de la situation financière pour 2005 (DP/2006/37 et additif), le montant total des recettes du PNUD a augmenté de 20 % en valeur nominale pendant l'année. Les ressources à des fins spéciales ont augmenté plus rapidement que les ressources de base, ce qui a conduit à un ratio insatisfaisant entre les ressources qui permettent au PNUD de s'acquitter de son mandat avec efficacité et souplesse et celles qui sont, à des degrés divers, affectées à des fins particulières.

8. L'Administrateur a présenté le rapport sur les dépenses engagées au titre de la coopération technique en 2005 (DP/2006/38 et additif), le rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005, qui contient des statistiques et une analyse détaillées des achats des organismes des Nations Unies (DP/2006/39, DP/2006/40 et rectificatif) et le rapport sur la méthode actuelle de détermination des taux spécifiques de recouvrement des coûts et d'établissement de critères en la matière (DP/2006/41).

9. Les délégations ont remercié l'Administrateur pour sa présentation et ont souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe de direction. Les membres du Conseil ont dit partager largement l'analyse de l'Administrateur, ont souligné qu'il était urgent de promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et se sont félicités de l'attention plus soutenue apportée à la question par le PNUD. Tout en reconnaissant qu'il était difficile de mesurer les résultats des initiatives de développement, les délégations ont néanmoins invité le

PNUD à poursuivre le travail qu'il avait entrepris pour élaborer un dispositif approprié à cet effet. Elles ont jugé satisfaisante la tendance générale du financement du PNUD mais ont fait écho aux préoccupations de l'Administrateur à propos du déséquilibre croissant entre les ressources de base et les ressources destinées à des fins spéciales.

10. Les membres ont pris connaissance avec satisfaction des derniers travaux du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement et, tout en attendant avec intérêt son rapport final, se sont dits globalement favorables à une présence renforcée des Nations Unies au niveau des bureaux de pays.

11. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2006/28, 2006/29 et 2006/30, qui traitent respectivement de l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005, du rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005 et du rapport sur la méthode actuelle de détermination des taux spécifiques de recouvrement des coûts et d'établissement de critères en la matière.

### **III. Programmes de pays et questions connexes (PNUD)**

#### *Programmes de pays*

12. L'administrateur associé a invité les délégations à examiner les projets de programmes de pays qui leur avaient été présentés pour examen et à formuler des observations à leur sujet.

13. Un groupe de délégations a fait une déclaration conjointe demandant au PNUD de renforcer ses processus de consultation lors de la formulation des descriptifs de programmes de pays dans toutes les régions. Elles y ont noté que certains processus de consultation nationaux n'avaient pas concerné toutes les parties prenantes clefs, notamment la société civile, ou que ces dernières n'avaient pas pu y participer suffisamment tôt pour donner leur avis. À cet égard, la déclaration a souligné l'importance des coordonnateurs résidents en tant que responsables des équipes de pays des Nations Unies pour ce qui est du maintien du dialogue entre les principales parties prenantes (y compris dans des situations difficiles) et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), lorsqu'il en existait, pour aider les équipes de pays à mettre au point des descriptifs de programmes de pays en vue d'atteindre des objectifs essentiels. Il a informé les délégations que l'Administrateur avait approuvé la prorogation pour un an des programmes de pays pour la Colombie, la Guinée équatoriale et le Suriname et des programmes régionaux pour l'Afrique et pour l'Asie et le Pacifique (DP/2006/42/Rev.1). L'administrateur associé a invité les membres à formuler des observations sur la demande de première prorogation pour deux ans du deuxième programme de pays pour le Soudan et à l'approuver.

14. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté le rapport de la mission d'évaluation au Myanmar (phase IV de l'Initiative pour le développement humain), la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar et les projets de programmes de pays pour la République populaire démocratique de Corée, la République démocratique populaire lao et la Mongolie.



15. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique a présenté les projets de programmes de pays pour l'Afrique du Sud, l'Érythrée, la Gambie, la République centrafricaine, le Sénégal, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

16. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour les États arabes a présenté la prorogation pour deux ans du programme de pays pour le Soudan et les projets de descriptif de programme de pays pour l'Algérie, l'Arabie saoudite et la Somalie.

17. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants a présenté les projets de programmes de pays concernant la Croatie et la République du Monténégro.

18. Le Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes a présenté les prorogations des programmes de pays pour la Colombie et le Suriname ainsi que les projets de descriptif de programme de pays pour le Belize, le Brésil, le Chili, El Salvador, le Honduras, la Jamaïque, le Panama, le Paraguay, la République dominicaine et l'Uruguay.

19. Les observations formulées à propos des projets de programmes de pays ont été enregistrées et seront soumises aux pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration de la version définitive des programmes de pays.

20. Le Conseil d'administration a pris note des prolongations d'un an des programmes de pays déjà approuvés par l'Administrateur et a approuvé la première prolongation de deux ans du programme de pays pour le Soudan. Un groupe de délégations a invité le PNUD à renforcer le processus de consultation dans le cadre de l'élaboration des programmes de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

21. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/32 par laquelle il a accueilli la République du Monténégro.

#### *Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar*

22. Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique a présenté une note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar qui résumait les principales conclusions et recommandations de la mission indépendante annuelle chargée d'évaluer la phase IV de l'Initiative pour le développement humain conduite en mai-juin 2006 conformément aux directives énoncées dans les décisions 93/21, 96/1, 98/14, 2001/15, 2003/2, 2004/2, 2005/3, 2005/42 et 2006/2 du Conseil d'administration.

23. La mission de 2006 a conclu que la phase IV de l'Initiative était exécutée en pleine conformité avec le mandat défini par le Conseil d'administration du PNUD en ce qui concerne l'assistance humanitaire qu'elle apporte aux personnes pauvres et vulnérables dans les zones rurales du Myanmar. Elle a noté que l'Initiative avait fait une remarquable démonstration des meilleures pratiques internationales en matière de développement participatif dans le pays.

24. Compte tenu des besoins humanitaires persistants et des succès de l'Initiative, la mission a estimé qu'il existait des raisons solides pour la poursuivre sans interruption et recommandé que le PNUD accélère ses préparatifs en vue d'une prolongation du programme de la phase IV pour la période de 2008-2010. Ce faisant, le PNUD devrait ajuster sa stratégie de programme de manière à adopter une approche encore plus axée sur les pauvres et sur les moyens de subsistance.

25. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/31 sur l'assistance au Myanmar, approuvant la prolongation de la phase actuelle de l'Initiative pour la période de 2008-2010.

#### **IV. Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

26. La discussion sur le rapport, présenté en application de la décision 2006/5 du Conseil d'administration, sur la suite donnée aux conclusions et recommandations contenues dans le document « Évaluation d'UNIFEM<sup>1</sup> : Passé, présent et avenir du Fonds » (rapport du Groupe consultatif auprès du Comité consultatif d'UNIFEM) (A/60/62-E/2005/10), a été reportée à la première session ordinaire de 2007.

#### **V. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

27. En application de la décision 2006/17 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté son Rapport d'activité sur les activités de l'UNOPS (DP/2006/45), qui mettait en lumière les grandes réalisations du Bureau depuis a) le déplacement de son siège à Copenhague le 3 juillet 2006, b) les nominations de nouveaux fonctionnaires et c) la mise en place d'une meilleure structure décisionnelle interne. Rappelant que le Conseil avait prolongé le délai de soumission des états financiers certifiés, le Directeur exécutif a indiqué au Conseil que le travail d'assainissement des données financières et de rattrapage qui s'imposait était l'occasion d'examiner les procédures suivies pour l'établissement des rapports financiers et d'apporter des améliorations structurelles. Le Directeur exécutif a signalé que l'UNOPS était en bonne voie d'atteindre les objectifs financiers fixés pour 2006.

28. Les délégations ont félicité l'UNOPS des progrès accomplis dans l'exécution de son plan d'action. Tout en restant préoccupées par la viabilité financière de l'UNOPS, elles ont exprimé leur confiance à l'équipe de direction, lui ont demandé de continuer à rendre compte au Conseil de la situation financière de l'organisation et ont réaffirmé le caractère fondamental du principe d'autofinancement de l'UNOPS.

29. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/33 dans laquelle il exprimait sa gratitude pour les efforts déployés en vue de soumettre de nouveau les états financiers 2004-2005 et demandait à l'UNOPS de présenter un rapport sur sa situation financière, administrative et opérationnelle à sa première session ordinaire de 2007.

---

<sup>1</sup> Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

## Débat consacré au PNUD et au FNUAP

### VI. Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

30. Le chef du Service VIH/sida du FNUAP et le Directeur du Groupe VIH/sida du PNUD ont présenté le rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2006/1-E/ICEF/2006/20), établi par le PNUD, le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM).

31. Les délégations se sont dites satisfaites de la présentation conjointe du rapport par le FNUAP et le PNUD, ainsi que du rapport lui-même, et se sont félicités de la présentation régulière de rapports au Conseil d'administration. Elles ont noté les progrès enregistrés dans la lutte contre le VIH/sida et souligné qu'il fallait poursuivre les efforts pour juguler et faire reculer l'épidémie et pour améliorer l'accès aux moyens de prévention, aux traitements, aux soins et aux services de prise en charge. Elles ont estimé que l'action entreprise par tous les partenaires en leur qualité de coparrains d'États Membres ou de donateurs, devait être cohérente. Elles se sont félicitées que les organismes des Nations Unies aient renforcé et coordonné leur action sur les questions relatives aux activités et au mode de direction de l'ONUSIDA. La mise en œuvre coordonnée des recommandations de la Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au sida leur a paru être un excellent exemple de coopération entre les organismes des Nations Unies. Elles ont appelé à une meilleure coordination, à la fois au niveau de la répartition des tâches et dans les pays où la réponse des donateurs était fragmentaire.

32. Les délégations se sont félicitées de l'importance donnée à la coopération avec la société civile, indispensable à leurs yeux pour enrayer la propagation du VIH. Rappelant que, selon le paragraphe 13 du rapport, la programmation conjointe des activités de prévention du VIH était devenue de plus en plus la stratégie principale de soutien au niveau national, une délégation a souligné que le traitement était aussi important que la prévention. Une autre a souhaité en savoir davantage sur la prestation des équipes conjointes des Nations Unies sur le sida et sur les liens entre ces équipes et les groupes thématiques des Nations Unies. Elle a incité les coparrains d'ONUSIDA à mettre au point des instruments qui permettent d'évaluer les résultats obtenus par les organismes des Nations Unies au niveau des pays. Certaines délégations ont demandé si l'idée de « fiches de résultats » progressait. D'autres ont souligné que c'était au secrétariat d'ONUSIDA et aux coparrains d'aider les pays à définir les objectifs et à appliquer de bons systèmes de suivi et d'évaluation. Elles espéraient à l'avenir une analyse plus solide des résultats obtenus, de la valeur ajoutée et de la possibilité d'étendre les activités. Les délégations ont estimé que l'Équipe mondiale à la recherche et à l'appui à la mise en œuvre des solutions était un bon mécanisme pour régler les problèmes par petites touches. Elles se sont félicitées que la composition de l'Équipe comprenne aussi des donateurs et la société civile.

33. Les délégations ont engagé tous les organismes à se préoccuper des problèmes liés au sexisme dans le contexte de l'épidémie du VIH/sida. Cette optique, qui était

par ailleurs à rapprocher de la démarche adoptée par le FNUAP et d'autres organismes dans leurs travaux auprès des jeunes, devait permettre d'asseoir sur une base plus solide la prise en compte des besoins des groupes vulnérables touchés par le VIH/sida. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir utilisé les indicateurs ventilés par sexe dans l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté pour faire face à la féminisation de l'épidémie. Elles ont exhorté les organismes des Nations Unies à contrer la féminisation de l'épidémie, notamment en renforçant les stratégies permettant de répondre aux besoins des femmes et des filles. Soulignant l'importance des analyses par sexe dans les plans nationaux de lutte contre le sida, elles ont estimé qu'il fallait aussi évaluer le rôle joué par les hommes et les garçons.

34. Les délégations ont apprécié à leur juste valeur les exemples d'actions menées par le FNUAP, le PNUD, l'UNICEF et le PAM décrits à l'annexe 2 du rapport. La transparence et la responsabilisation devraient permettre de resserrer la coordination entre les organismes et d'utiliser les ressources de façon plus rationnelle et plus utile dans l'élaboration des programmes de lutte contre le VIH. Les gouvernements devraient maintenir les programmes dans la durée et prévoir des fonds pour la lutte contre l'épidémie au cas où l'aide des donateurs viendrait à se tarir. Les délégations ont jugé important de renforcer l'assistance aux entités nationales de coordination de la lutte contre le sida et de faire prévaloir les « trois principes ». Elles ont reconnu qu'il fallait veiller à la coordination et à la complémentarité des activités d'hygiène procréative et de lutte contre le VIH/sida, notamment en incluant les conseils et le dépistage dans les programmes de médecine procréative et de santé maternelle et infantile. Une délégation a estimé que dans les endroits à forte prévalence de VIH, il faudrait mettre en place des services de planification familiale volontaire et de médecine procréative et des centres de consultations prénatales pour que les femmes et leur famille bénéficient des services de prévention du VIH, de traitement, de conseil et de dépistage et autres.

35. Le chef du Service VIH/sida du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations et leurs suggestions. Il a convenu que le traitement et la prévention allaient de pair et a souligné qu'il n'était pas question de choisir une formule ou l'autre mais d'adopter un programme global comprenant tout à la fois le traitement, la prévention, les soins et la prise en charge. Cette approche avait été préconisée à la conférence sur le VIH/sida tenue récemment à Toronto (Canada). Il a convenu que l'Équipe mondiale d'appui à la recherche et à la mise en œuvre des solutions était une bonne solution pour régler les problèmes par petites touches. Il était important qu'elle soit largement ouverte et associe les États Membres, les donateurs et la société civile, sans être trop rigide ou alourdie par la bureaucratie. Il a convenu qu'il fallait corréliser les activités de santé sexuelle et procréative avec la prévention du VIH/sida, soulignant que si l'on voulait vaincre l'épidémie, il était essentiel d'offrir aux femmes et aux jeunes filles, des services tels que les services de planification familiale et de santé maternelle et infantile, là où elles vont se faire soigner. Il a mentionné un rapport récent de la Suède qui avait bien fait ressortir le lien entre la santé sexuelle et procréative et le VIH/sida. Les coparrains d'ONUSIDA attachaient de plus en plus d'importance au suivi et à l'évaluation, notamment au moyen des fiches de résultats.

## VII. Processus de programmation

36. En présentant ce point, le Président a rappelé qu'aucune décision n'avait été adoptée sur la question à la session annuelle mais que diverses consultations officielles avaient eu lieu sur le projet de décision depuis lors.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/36 sur l'examen de la procédure d'approbation des programmes de pays.

38. Une délégation, tout en se félicitant des efforts déployés pour rationaliser le processus des programmes de pays, a appelé l'attention sur le fait que la décision 2006/36 risquait de rendre ce processus trop automatique. Elle a noté que l'approbation des programmes de pays était la principale responsabilité du Conseil d'administration et espéré que les membres du Conseil auraient l'occasion d'examiner en détail ces programmes avant de les approuver.

## VIII. Missions de visite

### *Mission de visite commune en Indonésie*

39. Le rapporteur (représentant de l'Ukraine) a présenté le rapport sur la mission de visite commune dépêchée par les Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM en Indonésie du 8 au 22 mars 2006 (DP-FPA/2006/CRP.2 et E/ICEF/2006/CRP.16).

40. Les membres de la mission ont constaté avec satisfaction que l'Indonésie s'était fermement approprié le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement depuis le début et que ce dernier reposait fermement sur le bilan commun de pays et le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il y avait une bonne coordination entre les organisations, fonds et programmes, mais les résultats n'étaient pas toujours à la hauteur. Les membres de la mission ont constaté que la programmation conjointe était un outil très important, surtout à l'étape de la mise en œuvre.

41. Les membres de la mission ont estimé que le bureau du coordonnateur résident des Nations Unies en Indonésie était un dispositif extraordinairement efficace. Il leur paraissait souhaitable d'étudier la question des ressources allouées et des compétences déléguées à cet organe.

42. Selon certains participants à la mission, la coordination et la collaboration entre les organisations des Nations Unies et les autorités locales étaient insuffisantes. À cet égard, les membres de la mission s'étaient surtout intéressés aux questions pertinentes pour la réforme des Nations Unies (telles que la simplification et l'harmonisation et le système des coordonnateurs résidents) et à la coordination et à l'harmonisation entre les donateurs. Ils ont estimé que les organisations des Nations Unies devraient fixer des normes applicables à tous les projets lancés à leur initiative.

43. Les participants ont recommandé que les organismes de secours et de relèvement dispensent aux membres des communautés locales, en particulier aux femmes, une formation à la création d'entreprises et versent de petites subventions aux auteurs de projets réalistes. Cette contribution à la création d'activités

rémunératrices pourrait être intégrée dans le programme de relèvement et de redressement durable.

44. L'équipe a recommandé de compléter les mandats des prochaines missions de visite communes par une liste détaillée de questions à examiner sur place.

45. Les membres de la mission et les participants ont remercié les autorités et le peuple indonésiens ainsi que toute l'équipe de pays des Nations Unies.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **IX. Déclaration de la Directrice exécutive et questions financières, budgétaires et administratives**

46. La Directrice exécutive a indiqué que la communauté internationale traversait une période de mutation, où il lui fallait envisager le développement sous un jour nouveau. Elle a souligné qu'il fallait s'occuper avant tout des personnes et s'attacher au respect de tous leurs droits fondamentaux, notamment de leur droit à la santé sexuelle et procréative. On attendait beaucoup du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies. Il était nécessaire de renforcer les capacités nationales et locales et d'aider les talents à se révéler; de freiner la propagation des infections sexuellement transmissibles, dont le VIH; d'améliorer la santé procréative, y compris la santé maternelle; et de réduire les risques de conflit social. Pour venir à bout de la pauvreté, il fallait progresser davantage sur le terrain de l'égalité et des droits de l'homme. La Directrice exécutive a souligné qu'il fallait renforcer l'action visant à réduire la violence sexiste dans le monde et a attiré l'attention sur l'Appel à l'action lancé à Bruxelles en juin 2006, lors du Symposium international sur les violences sexuelles en période de conflit et au-delà organisé par le FNUAP, le Gouvernement belge et la Commission européenne.

47. La Directrice exécutive a rendu compte au Conseil d'administration du déroulement de la campagne « Pour en finir avec la fistule » ajoutant que le FNUAP attendait beaucoup de la troisième Conférence parlementaire internationale sur l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), qui devait se tenir à Bangkok (Thaïlande) en novembre 2006. Elle a ensuite abordé les grandes questions suivantes : les partenariats visant à optimiser les résultats, notamment avec l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Banque mondiale; sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative; migrations internationales et développement; appropriation et maîtrise des programmes par les pays, y compris promotion du renforcement des capacités et de la coopération Sud-Sud; régionalisation; préparation aux situations d'urgence, secours humanitaires et transition et relèvement; et questions financières, dont l'augmentation sans précédent des ressources du FNUAP en 2005. Elle a également présenté l'Examen annuel de la situation financière, 2005 (la déclaration intégrale de la Directrice exécutive peut être consultée sur le site Web du FNUAP : <http://www.unfpa.org/exbrd>).

48. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive pour son intervention qu'elles ont qualifiée de « remarquable » et « exemplaire ». Déclarant que les

objectifs de la CIPD étaient indissolublement liés aux objectifs du Millénaire pour le développement, elles ont affirmé que le FNUAP avait le rôle essentiel d'aider les pays à appliquer le programme d'action de la CIPD et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Elles l'ont félicité pour le montant sans précédent des contributions reçues en 2005, signe d'une bonne santé budgétaire. Les délégations ont souligné qu'il fallait doter le FNUAP d'un mécanisme de financement prévisible et stable, notant que les ressources de base étaient l'assise même de son action et donc indispensables pour en préserver le caractère multilatéral, neutre et universel. Certaines délégations se sont dites préoccupées par le report à 2006 des ressources inutilisées de 2005 et ont engagé le FNUAP à augmenter le taux d'exécution des programmes et à utiliser pleinement les ressources allouées aux programmes de pays. Elles ont posé des questions sur l'accroissement du budget d'appui biennal. L'une d'elles s'est enquis de la politique antifraude du FNUAP.

49. Les délégations ont souhaité en savoir plus sur les plans de régionalisation du FNUAP car, de l'avis de plusieurs d'entre elles, la composante technique et la base d'appui des bureaux de pays du FNUAP s'en trouveraient considérablement renforcées. Elles ont demandé à voir le projet dans son intégralité, notamment les informations sur les rapports entre le coût de la régionalisation et ses avantages qui en résulteraient pour les programmes de pays. Il leur paraissait nécessaire de prendre en compte les intérêts de toutes les régions. Rappelant qu'elles attendaient le rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, elles ont souligné que le but final de la cohérence de doter le monde d'un système mieux à même de fournir des avantages réels aux populations locales. Les délégations ont exhorté le FNUAP à continuer d'axer ses travaux sur les domaines dans lesquels il fait preuve de son utilité, en particulier les femmes et les jeunes, et à établir un lien entre la prévention du VIH/sida et les activités de santé sexuelle et procréative. Elles ont constaté avec satisfaction la collaboration existant entre les organismes dans la lutte contre la propagation des infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et le lien établi avec la santé maternelle.

50. Soulignant l'importance de la sécurité humaine, une délégation a déclaré considérer le FNUAP comme l'un de ses principaux partenaires dans ce domaine. Les délégations ont salué le FNUAP pour son action en faveur d'une meilleure santé procréative, d'une maternité sans risque et de l'égalité entre les sexes. Elles se sont félicitées du dialogue et des liens de partenariat noués par le FNUAP avec d'autres entités telles que l'UNICEF, l'OMS et la Banque mondiale, notamment pour ce qui est de réduire la mortalité maternelle, infantile et postinfantile. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son engagement en faveur de la réforme de l'ONU. Elles l'ont incité à s'investir davantage dans la coopération Sud-Sud. Elles ont salué le lancement de *L'état de la population mondiale 2006*, ayant pour thème les femmes et la migration internationale. Elles ont exprimé leur appui au rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les secours humanitaires et la transition et le relèvement et l'ont félicité pour le rôle qu'il venait de jouer à la Conférence des donateurs de Stockholm pour le relèvement rapide du Liban. Elles ont souligné que le FNUAP avait le rôle déterminant de combattre la violence sexiste et de garantir la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative.

51. La Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil d'administration pour leur soutien et leurs avis sur la réforme de l'ONU et d'autres questions, y compris la régionalisation. Elle a confirmé que le FNUAP avait à cœur de

promouvoir la coopération Sud-Sud et de soutenir l'organisation partenaire dans le domaine de la population et du développement. Elle a précisé que le FNUAP aidait les pays à élaborer des plans nationaux de lutte contre le VIH/sida. Elle a ajouté que dans 20 % des pays où le Fonds était présent, c'était lui qui présidait le groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida. Elle a souligné l'action menée par le FNUAP en matière de large distribution de préservatifs et s'est félicitée du soutien manifesté par les délégations à l'idée de relier les programmes de santé procréative et les programmes de lutte contre le VIH/sida. Elle a remercié la délégation qui avait soulevé la question de la sécurité humaine. En réponse à une autre, elle a confirmé qu'il existait bien un système de détection et de prévention des fraudes. Elle a souligné que le Fonds effectuait régulièrement son autoévaluation et attachait beaucoup d'importance à ses obligations.

52. Pour ce qui est de la réforme de l'ONU, la Directrice exécutive a indiqué que le FNUAP travaillait activement avec les organismes partenaires sur certaines questions comme les services communs, la budgétisation axée sur les résultats, et l'application des normes comptables de la fonction publique internationale. Un mécanisme avait également été établi pour renforcer la coordination entre le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe de gestion du GNUM. Elle a remercié le Conseil d'administration pour son soutien et ses conseils sur la régionalisation. Elle a affirmé que le FNUAP continuerait de travailler étroitement avec les membres du Conseil d'administration et les tiendrait informés, à l'occasion de réunions officieuses, des progrès dans l'élaboration de plans de régionalisation. Elle a précisé que le Conseil d'administration serait informé des détails du plan avant que celui-ci ne leur soit présenté à la première session ordinaire de 2007. Elle a remercié les délégations pour leurs observations favorables au sujet de *l'État de la population mondiale 2006* et de l'édition spéciale pour jeunes. Elle a informé le Conseil d'administration que le rapport de 2007, de même que l'édition pour jeunes, porteraient sur les questions d'urbanisation.

53. La Directrice exécutive adjointe aux relations extérieures, aux affaires relatives aux Nations Unies et à la gestion du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations. En réponse à une question, elle a précisé que la légère augmentation des dépenses inscrites au budget d'appui biennal correspondait à l'augmentation des revenus du Fonds. Elle a remercié les délégations d'avoir insisté sur la nécessité de mobiliser davantage de ressources. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP était fermement résolu à utiliser judicieusement les ressources qui lui étaient allouées.

54. Le Directeur de la Division des services de gestion a rappelé que le dollar avait remonté en 2005, ce qui s'est fait sentir sur les dépenses sur le terrain qui étaient libellées en monnaie locale. Le FNUAP a toutefois été en mesure de maintenir le rapport entre le budget d'appui biennal et les recettes. En ce qui concerne les reports de 2005, il y avait à cela beaucoup de raisons qui échappaient au contrôle du FNUAP, ainsi que l'avait indiqué la Directrice exécutive. Cela étant, avec l'utilisation des nouveaux instruments de suivi du système Atlas, surtout dans les bureaux de pays, le Fonds espérait pouvoir améliorer le taux d'utilisation des crédits. Il importait que des contributions soient versées au FNUAP sans délai, ce qui éviterait de retarder les travaux prévus. Le FNUAP s'efforcera par ailleurs d'accroître le taux d'exécution des programmes.



55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/34, intitulée « Examen annuel de la situation financière, 2005 ».

## **X. Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement**

56. Le Directeur exécutif adjoint (programmes) et la chef du Groupe de l'intervention humanitaire du FNUAP ont présenté le rapport intitulé « Intégrer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les programmes de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et relèvement : stratégie de renforcement » (DP/FPA/2006/14). Parlant au nom du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, le Directeur de l'antenne de New York du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Conseiller pour les politiques de lutte contre le sida ont fait des déclarations à l'appui de la stratégie du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement. Ils ont salué son action s'agissant en particulier de la parité des sexes, de la santé procréative, y compris le VIH/sida, de la dynamique des populations et de la collecte de données. Ils ont souligné leur partenariat fécond avec le FNUAP, notamment leur collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix dans le cadre des nouvelles initiatives de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

57. Les délégations se sont vivement félicitées des initiatives prises par la Directrice exécutive et du travail accompli par le FNUAP dans les situations d'urgence, de crise et de sortie de crise, du Kirghizistan au Soudan. Elles ont rappelé que le FNUAP avait comme rôle essentiel de promouvoir la santé procréative et la prise en compte systématique de la parité des sexes dans la préparation aux situations d'urgence, les secours humanitaires et la transition et le relèvement. Une délégation a appelé le FNUAP, le « héros méconnu » du Darfour (Soudan), en hommage à sa contribution. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir planifié le renforcement des capacités nationales d'intervention et de relèvement, y compris chez les associations de femmes. Elles ont noté avec satisfaction que le renforcement de capacités était un point fort de la stratégie du FNUAP. Elles ont convenu qu'il était indispensable de disposer de données démographiques, notamment ventilées par sexe, qui soient fiables. Elles ont souligné que les questions de la violence sexiste et des droits de l'homme devaient être abordées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Elles ont voulu savoir si l'élargissement du rôle du FNUAP ne se traduirait pas par des chevauchements d'activités. Elles ont souligné que le FNUAP devait veiller à coordonner ses activités avec celles des autres organismes, notamment par le biais de mécanismes de coopération existants comme le Comité permanent interorganisations pour les questions humanitaires.

58. Les délégations ont été aises d'apprendre que la stratégie de préparation aux situations d'urgence et d'intervention humanitaire du FNUAP serait incorporée dans le prochain plan stratégique à moyen terme pour 2008-2011. Elles ont incité le FNUAP à mener à bien ses travaux sur les indicateurs de résultats et sur le mécanisme de suivi et d'évaluation et à informer régulièrement le Conseil

d'administration. Elles ont voulu connaître le rôle exact du Fonds dans l'approche par groupes, en faisant remarquer que l'application systématique, dans chaque groupe, du principe de l'égalité des sexes demeurerait un problème. Elles ont posé des questions sur le personnel à recruter et les postes à créer eu égard à la nouvelle stratégie. Certaines ont estimé que le FNUAP avait surtout un rôle de plaidoyer. D'autres ne voyaient pas très bien comment les fonds d'affectation spéciale mentionnés dans le document pouvaient être liés à la procédure d'appel global et au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires.

59. La Directrice exécutive a souligné que la stratégie générale du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, d'intervention humanitaire et de transition et de relèvement était un autre exemple de l'importance donnée par le Fonds à une démarche centrée sur les pays et de sa détermination à renforcer les capacités nationales. Le FNUAP se trouvait à la croisée des chemins et on attendait beaucoup de lui. L'appui du Conseil d'administration était indispensable pour que le FNUAP puisse s'acquitter de son mandat et répondre aux aspirations au développement de tous les peuples.

60. La chef du Groupe de l'intervention humanitaire a remercié les délégations pour leur soutien. Elle a expliqué que les appels globaux et le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires étaient les deux principaux mécanismes de financement des activités du système des Nations Unies dans les situations d'urgence grave. Le FNUAP avait longtemps participé aux appels globaux, notamment pour ce qui est de la santé procréative, de la prévention et du traitement des cas de violence sexiste et de la collecte de données. Il avait aussi puisé dans son propre fonds d'urgence pour parer aux urgences oubliées. Le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires était un nouveau mécanisme géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et il visait à assurer un financement plus équitable des interventions des organismes des Nations Unies, notamment dans le cas des urgences oubliées. Toutefois, les ressources fournies par le Fonds central d'intervention devaient être utilisées rapidement (dans un délai de trois à six mois). Elle a souligné que la planification, le renforcement de capacités, la formation, les travaux normatifs, la mise au point et la diffusion d'outils de création de capacités prévus dans la stratégie générale du FNUAP ne pouvaient en aucun cas être financés au moyen des appels globaux ou du Fonds central d'intervention.

61. Pour ce qui est du personnel à recruter et des postes à créer, elle a précisé que cette question serait réglée aux niveaux local, national et régional et au siège, notamment par détachement de personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Département des opérations de maintien de la paix, des entités gouvernementales et des organisations non gouvernementales. Elle a donné l'assurance que la stratégie générale serait amalgamée dans le plan stratégique à moyen terme. S'agissant de la collaboration du FNUAP avec les partenaires de développement et de son rôle dans le Comité permanent interorganisations pour les questions humanitaires et dans les groupes, elle a estimé que les déclarations des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Département des opérations de maintien de la paix avaient bien montré la haute opinion dans laquelle le FNUAP était tenu par ses partenaires. Elle a insisté sur la collaboration étroite du FNUAP avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Département des opérations de maintien de la paix, l'UNICEF, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'UNIFEM, le PAM,

l'OMS et diverses organisations non gouvernementales, dont la Croix-Rouge. S'agissant de l'approche par groupes, elle a fait observer que le FNUAP faisait partie du module santé et qu'il avait été invité à jouer le rôle de chef de file pour les questions de parité entre les sexes, y compris dans la formation des formateurs et la prévention et le traitement de la violence sexiste. Elle a indiqué que le FNUAP soutenait la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, notamment le renforcement des capacités des organisations de femmes pendant ou après un conflit; et l'appel à l'action lancé à Bruxelles lors du récent symposium sur les violences sexuelles en période de conflit.

62. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2006/35, « Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, d'interventions humanitaires et de transition et de relèvement ».

## **XI. Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

63. La Directrice exécutive adjointe aux programmes a présenté les 22 projets de programme de pays que le Conseil d'administration devait examiner et qui concernaient les pays suivants : Algérie, République centrafricaine, Érythrée, Gabon, Gambie, Sénégal, Afrique du Sud, République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, République populaire démocratique de Corée, République démocratique populaire lao, Mongolie, Myanmar, Brésil, République dominicaine, El Salvador, pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes, Honduras, Panama, Paraguay et Uruguay.

64. En disant tout le bien qu'elles pensaient des projets de programme de pays et en formulant des suggestions enrichissantes, les délégations ont souligné qu'il était important que les pays eux-mêmes gèrent la maîtrise des programmes et insisté sur la nécessité de prendre en compte les vues des nombreuses parties intéressées. Elles ont engagé les coordonnateurs résidents et les équipes de pays à favoriser la communication entre les parties prenantes, y compris la société civile et les organisations non gouvernementales, et à leur laisser suffisamment de temps pour apporter des contributions intéressantes et mûrement réfléchies. Insistant sur l'importance de l'harmonisation et de la coordination, les délégations ont fait observer que les PNUAP devaient être utilisés pour élaborer les programmes de pays. Elles ont estimé que, dans l'ensemble, les choses évoluaient dans le bon sens et que la qualité des programmes de pays s'améliorait avec le temps. Les délégations de plusieurs pays dont le projet de programme était en cours d'examen ont remercié le FNUAP pour son soutien précieux. Elles se sont félicitées de la façon dont le FNUAP traitait les questions relatives à la population et au développement, dont la santé procréative, la mortalité maternelle, les soins obstétricaux d'urgence, les accouchements assistés par du personnel qualifié, la santé sexuelle et procréative des jeunes, le VIH/sida et l'égalité entre les sexes. Quelques délégations ont formulé des observations sur certains projets de programme de pays. Une délégation a indiqué que son pays était un laboratoire d'expérimentation de méthodes innovantes de coopération Sud-Sud et qu'il était prêt à faire profiter d'autres pays de son expérience.

65. La délégation japonaise a réitéré pour la forme la position qu'elle avait exprimée au début de la session au sujet du projet de programme de la République populaire démocratique de Corée. En réponse, la délégation de ce pays a rappelé la

déclaration par laquelle elle avait expliqué un peu plus tôt sa position quant aux propos tenus par le Japon.

66. Les directeurs de la division de l'Afrique, de la division de l'Asie et du Pacifique, de la division des États arabes, de l'Europe et de l'Asie centrale et de la division de l'Amérique latine et des Caraïbes ont accueilli avec satisfaction les observations et suggestions favorables et ont répondu à certaines observations et interrogations des membres du Conseil d'administration. Ils ont confirmé que la maîtrise des programmes par les pays et les partenariats avec la société civile et les autres parties prenantes étaient des aspects essentiels des programmes de pays soutenus par le FNUAP. Ils ont assuré le Conseil d'administration que ses observations seraient transmises aux pays concernés.

67. Le Conseil d'administration a pris note des 22 projets de programme de pays et des observations formulées à leur sujet.

## Annexe I

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2006

#### Table des matières

##### Première session ordinaire de 2006 (20-27 janvier, New York)

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>	
2006/1	Plan de financement pluriannuel du PNUD. . . . .	71
2006/2	Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar . . . . .	71
2006/3	Évaluation de la prise en compte des sexes au PNUD et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du programme. . . . .	71
2006/4	Budgétisation et prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies. . . . .	74
2006/5	Évaluation d'UNIFEM . . . . .	74
2006/6	Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	75
2006/7	Méthodes de travail du Conseil d'administration . . . . .	76
2006/8	Rapports complémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (PNUD, FNUAP et UNOPS) .	76
2006/9	Moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes . . . . .	77
2006/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2006 . . . . .	78
 <b>Session annuelle de 2006 (12-23 juin, Genève)</b>		
2006/11	Évaluation (FNUAP). . . . .	81
2006/12	Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP . . . . .	81
2006/13	Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS. . . . .	82
2006/14	Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration . . . . .	83
2006/15	Fonds d'équipement des Nations Unies. . . . .	84
2006/15	Évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie. . . . .	84
2006/17	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	85
2006/18	Volontaires des Nations Unies . . . . .	85
2006/19	Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation . . . . .	86
2006/20	Politique en matière d'évaluation. . . . .	87
2006/21	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme . . . . .	87

---

2006/22	Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005 . . . . .	88
2006/23	Plan de financement pluriannuel du PNUD : rapport sur la nouvelle vision stratégique. . . . .	89
2006/24	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD. . . . .	89
2006/25	Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration . . . . .	90
2006/26	Coopération Sud-Sud . . . . .	92
2006/27	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006 . . . . .	93
<b>Deuxième session ordinaire de 2006 (11-15 septembre 2006, New York)</b>		
2006/28	Examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005 . . . . .	98
2006/29	Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005. . . . .	98
2006/30	Détermination des taux de recouvrement des coûts . . . . .	99
2006/31	Assistance au Myanmar . . . . .	100
2006/32	République du Monténégro . . . . .	100
2006/33	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets . . . . .	101
2006/34	Examen annuel de la situation financière en 2005 (FNUAP) . . . . .	101
2006/35	Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement. . . . .	102
2006/36	Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays . . . . .	103
2006/37	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2006. . . . .	103

## 2006/1 Plan de financement pluriannuel du PNUD

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur le calendrier d'établissement par le PNUD de son rapport d'évaluation de fin de cycle des résultats obtenus dans le cadre du plan de financement pluriannuel pour 2004-2007 (DP/2006/3);

2. *Invite* l'Administrateur à soumettre le document envisagé sur la stratégie d'ensemble, les orientations du programme et les stratégies en cours d'élaboration, pour examen lors de sa session annuelle, en juin 2006;

3. *Prie* l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du nouveau plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa première session ordinaire, en janvier 2007, et une version préliminaire du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011, à sa session annuelle, en juin 2007.

27 janvier 2006

## 2006/2 Rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de la note de l'Administrateur sur l'assistance au Myanmar (DP/2006/4) et du rapport présenté par la mission d'évaluation indépendante au Myanmar, en particulier les principales difficultés et recommandations qui y sont mentionnées;

2. *Note* que l'Initiative pour le développement humain est très importante pour améliorer la situation des pauvres vivant en zone rurale au Myanmar, et *prie* l'Administrateur de prendre en considération et d'appliquer les conclusions de la mission d'évaluation indépendante, selon qu'il conviendra;

3. *Recommande* au PNUD de continuer à gérer le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre le VIH/sida et à engager la communauté internationale à soutenir cette lutte au Myanmar.

27 janvier 2006

## 2006/3 Évaluation de la prise en compte des sexospécificités au PNUD et du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes du programme

### *Le Conseil d'administration,*

*Ayant pris connaissance* de l'action menée en faveur de l'égalité des sexes au PNUD (DP/2006/5) et de la réponse de l'administration à cette évaluation (DP/2006/7),

Ayant examiné le rapport intérimaire sur l'application du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes (DP/2006/8) et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007 (DP/2006/9),

Rappelant que l'intégration de la problématique de l'égalité des sexes (conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social) a été définie comme une stratégie visant à incorporer les préoccupations et les expériences des femmes aussi bien que celles des hommes dans l'élaboration, la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation des politiques et programmes dans tous les domaines – politique, économique et social – de manière que les femmes et les hommes bénéficient d'avantages égaux et que l'inégalité ne puisse se perpétuer, le but ultime de la stratégie étant d'atteindre l'égalité entre les sexes,

Prenant note avec satisfaction des mesures prises en 2005 pour promouvoir activement une stratégie de prise en compte des sexes spécificités bien définie et axée sur des résultats concrets pour le PNUD à tous les niveaux,

1. *Se félicite* du rôle joué par toutes les décisions et mesures susmentionnées pour préparer le PNUD à obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans ses programmes et stratégies et à faire rapport à ce sujet;

2. *Souligne* l'importance de la démarginalisation des femmes pour l'égalité des sexes et prie le PNUD de tenir compte de cette question lorsqu'il met au point et en œuvre des stratégies sur l'égalité des sexes;

3. *Demande* que le rapport annuel de l'Administrateur et le rapport annuel sur le plan de financement pluriannuel comprennent des informations sur les progrès réalisés pour faire de l'égalité des sexes un élément constitutif de l'action du PNUD, en particulier pour ce qui est des résultats obtenus et des incidences;

4. *Fait sien* le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007 et prie l'Administrateur de s'assurer que les bureaux régionaux et spécialisés transforment le plan d'action en un plan pluriannuel pour leur région respective ou leur domaine d'intervention;

5. *Loue* la politique du PNUD sur l'équilibre entre les sexes et la diversité et prie l'Administrateur de définir des critères pour parvenir à une proportion égale d'hommes et de femmes chez les administrateurs de rang supérieur d'ici à 2010;

6. *Félicite également* le PNUD d'avoir consacré 10 millions de dollars, y compris pour deux postes essentiels supplémentaires, à soutenir la mise en œuvre du plan d'action en faveur de l'égalité des sexes pour 2006-2007;

7. *Demande* au PNUD de remédier d'urgence au déficit de compétences en augmentant le nombre d'experts de haut niveau sur l'égalité des sexes tant au siège que dans les bureaux régionaux et les grands bureaux nationaux et en mettant au point des profils de compétences appropriés pour tout le personnel dans le cadre du budget prévu;

8. *Prie* le PNUD de configurer le système Atlas de manière à suivre tant les crédits alloués que les dépenses engagées pour les activités concernant l'égalité des sexes et de mettre au point des directives précises pour l'établissement de rapports sur le « moteur » de la promotion de cette égalité dans le plan de financement pluriannuel d'ici à décembre 2006;



9. *Souligne* que l'affectation de ressources par le PNUD à la prise en compte des sexospécificités en tant que moteur d'un développement viable fait, comme les autres moteurs, partie des fonctions de base du PNUD, et à cet égard *demande* à l'Administrateur de lui faire rapport sur le niveau général des ressources de base à sa deuxième session ordinaire de 2006;

10. *Se félicite* de la décision de l'Administrateur de créer et présider un comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes chargé d'évaluer les résultats obtenus pour ce qui est de la prise en compte des sexospécificités et des réalisations en la matière et *prie* l'Administrateur de prendre des mesures supplémentaires pour créer des systèmes d'incitation et de responsabilisation pour le personnel à tous les niveaux opérationnels, ainsi que pour faire en sorte que les responsables de haut niveau continuent de veiller à ce que le PNUD n'épargne aucun effort pour obtenir les meilleurs résultats possibles en matière d'égalité des sexes;

11. *Prie instamment* l'Administrateur de proposer d'autres mesures, notamment d'évaluer la situation et le mandat du groupe de l'égalité des sexes du Bureau des politiques de développement, pour mieux faire connaître la politique du PNUD en matière d'égalité des sexes et accorder une plus grande attention à sa mise en œuvre;

12. *Prie* l'Administrateur, en tant que Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, de promouvoir et soutenir le renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes dans le contexte des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement;

13. *Prie* le PNUD d'accélérer la mise en œuvre des éléments pertinents de la résolution 59/250 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier celles portant sur l'égalité des sexes et la prise en compte des sexospécificités, et d'utiliser, à chaque fois que cela sera possible, des données ventilées par sexe et des informations quantitatives et qualitatives;

14. *Prie* l'Administrateur, en sa qualité tant d'Administrateur du PNUD que de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, de s'assurer que toute l'attention possible est accordée à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes dans le cadre de la réforme et du renforcement du système des Nations Unies;

15. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport à la première session ordinaire, en janvier 2007, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente décision, la réponse de l'administration et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, et en particulier sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris par l'administration dans sa réponse (par. 48 à 51) concernant la clarification des rôles et responsabilités respectifs du PNUD et d'UNIFEM.

27 janvier 2006

## **2006/4**

### **Budgétisation et prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la budgétisation et la prise de décisions au Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/10);
2. *Se félicite* de la nomination du nouveau Secrétaire exécutif;
3. *Prend note* des progrès que le Fonds a réalisés à ce jour dans la mise en œuvre du plan d'activité;
4. *Encourage* le Fonds à poursuivre l'examen stratégique de son plan d'activité et à mettre la dernière touche à son plan d'investissement détaillé pour la période 2006-2007;
5. *Prie* le Secrétaire exécutif de lui rendre compte à sa session annuelle, en juin 2006, de l'état d'avancement de l'examen stratégique et de l'exécution du plan d'activité, s'agissant en particulier de la stratégie de développement, de la stratégie de gestion axée sur les résultats, de la structure organisationnelle et des arrangements relatifs à la dotation en effectifs et au budget décrit dans le plan;
6. *Prie* l'Administrateur et le Secrétaire exécutif de collaborer étroitement à la mise au point d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations énonçant les principaux éléments de leur partenariat stratégique, opérationnel et financier, et de lui faire rapport sur leurs arrangements à sa session annuelle en juin 2006;
7. *Appelle de nouveau* le PNUD à aider le Fonds à mobiliser les ressources dont il a besoin pour poursuivre ses activités de développement local et de microfinancement;
8. *Appelle également de nouveau* les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable aux programmes et activités du Fonds dans les pays les moins avancés.

27 janvier 2006

## **2006/5**

### **Évaluation d'UNIFEM**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la résolution 2005/54 du Conseil économique et social en date du 27 juillet 2005, et les résolutions 59/250 et 60/137 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 22 décembre 2004 et 16 décembre 2005;
2. *Prend note* du rapport demandé par le Comité consultatif d'UNIFEM (A/60/62-E/2005/10) intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds »;
3. *Accueille avec satisfaction* les efforts faits par le Comité consultatif d'UNIFEM pour donner un élan au débat sur les problèmes rencontrés pour intégrer l'égalité des sexes dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies;

4. *Se félicite* des efforts déployés par UNIFEM pour renforcer la coordination et l'appui technique apporté en matière d'égalité des sexes aux équipes de pays des Nations Unies par le biais du Groupe des Nations Unies pour le développement, conformément à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et à cet égard *se félicite également* des contributions que le Fonds a faites à l'appui des initiatives des États Membres, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales pour promouvoir l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes;

5. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à accroître leur contribution à UNIFEM, en particulier à ses ressources de base, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs dans le contexte du plan de financement pluriannuel;

6. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport à sa session annuelle, en juin 2006, sur ses vues concernant le rapport intitulé « Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds », en tenant compte des débats en cours sur la réforme du système des Nations Unies et des bases générales de l'égalité hommes-femmes;

7. *Prie également* l'Administrateur de prendre des mesures pour veiller à ce qu'UNIFEM ait accès aux instances pertinentes des Nations Unies afin de davantage contribuer à la réalisation des objectifs des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et de démarginalisation des femmes, conformément à son mandat, et de lui faire rapport sur les progrès enregistrés à sa deuxième session ordinaire de 2006;

8. *Prie également* l'Administrateur de renforcer la collaboration au niveau des programmes entre le PNUD et UNIFEM afin qu'UNIFEM puisse continuer de s'acquitter de l'ensemble de son mandat, notamment de jouer son rôle novateur et catalyseur, et introduire une perspective d'égalité des sexes dans des mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté.

27 janvier 2006

## **2006/6**

### **Activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif par intérim sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/11);

2. *Se félicite* des progrès réalisés et des mesures prises par le Bureau pour appliquer la décision 2005/36 du 9 septembre 2005 ainsi que de l'approche transparente adoptée par le Bureau pour prendre des décisions de gestion;

3. *Accueille favorablement* la détermination du Bureau d'améliorer l'exactitude avec laquelle il détermine les coûts, et ses efforts pour renforcer son efficacité.

27 janvier 2006

## **2006/7** **Méthodes de travail du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail,

*Rappelant aussi* son règlement intérieur et *soulignant* qu'il importe de le respecter,

1. *Décide* de poursuivre les débats et les consultations sur ses méthodes de travail en tant que moyen d'améliorer et de rationaliser constamment ses travaux et *prie* le PNUD et le FNUAP, en consultation avec les États Membres, de présenter à la session annuelle de 2006 des suggestions pour améliorer encore ces méthodes, notamment pour l'élection du Bureau dès la dernière séance de la deuxième session ordinaire en septembre.

27 janvier 2006

## **2006/8** **Rapports complémentaires sur l'application** **des recommandations du Comité des commissaires** **aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003** **(PNUD, FNUAP et UNOPS)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD et l'UNOPS afin d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal qui a pris fin le 31 décembre 2003 (document DP/2006/13), et des efforts concrets de l'Administration pour améliorer la transparence et promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

2. *Prend note aussi* des nouvelles mesures prises ou envisagées par le FNUAP afin de donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003, comme indiqué dans l'annexe au document DP/FPA/2006/1;

3. *Prie* l'Administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de faire fond sur les progrès accomplis pour continuer d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et de renforcer les systèmes de gestion – des risques notamment – et de contrôle, qui sont conformes aux pratiques optimales pour veiller au respect des codes de déontologie et de conduite professionnelle respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

4. *Prie aussi* l'Administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, vu l'examen actuel de tous les fonds de contributions et programmes volontaires des Nations Unies, d'intensifier les mesures de prévention des fraudes et de lutte contre la corruption et d'inculquer à tous les fonctionnaires et aux organisations partenaires une attitude de tolérance zéro envers les malversations, ainsi que de renforcer

encore les systèmes permettant de signaler tous soupçons de fraude ou de malversations et d'enquêter à cet égard.

27 janvier 2006

## 2006/9

### **Moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Ayant examiné* le document de séance sur des méthodes efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes (DP/2006/CRP.2 et DP/FPA/2006/CRP.1);

2. *Constate* que des systèmes sont en place au PNUD et au FNUAP pour obtenir des données de programme, portant notamment sur les activités, les coûts et les résultats;

3. *Note* que le PNUD comme le FNUAP se servent beaucoup de rapports d'autoévaluation au niveau des programmes pour leurs rapports stratégiques globaux et individuels;

4. *Prend note aussi* des efforts actuels du PNUD et du FNUAP pour harmoniser les procédures de programmation et les procédures financières et administratives;

5. *Note* qu'au PNUD la qualité des divers systèmes de collecte des données au niveau des programmes et des bureaux de pays est régulièrement contrôlée dans le cadre de l'audit et du contrôle systématiques de la gestion qu'effectuent les bureaux régionaux;

6. *Note avec satisfaction* qu'au FNUAP il est envisagé d'élargir la portée de l'audit afin d'assurer la qualité des données concernant les programmes;

7. *Note aussi avec satisfaction* qu'au PNUD et au FNUAP il est envisagé d'accroître l'utilité des rapports d'évaluation du travail en proposant des indicateurs de résultats qui seront plus nettement attribuables à l'organisation, nonobstant l'importance des données sur les effets;

8. *Encourage* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP à poursuivre leurs efforts pour améliorer les systèmes de gestion axée sur les résultats dans leurs organisations respectives et de dialoguer dynamiquement avec le Conseil d'administration à cet égard;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du FNUAP de veiller à ce que les résultats des programmes de pays et des programmes régionaux et les données sur le travail regroupées sur la durée du programme soient disponibles à la fin des cycles des programmes de pays et des programmes régionaux respectivement.

27 janvier 2006

**2006/10**  
**Aperçu des décisions adoptées**  
**par le Conseil d'administration**  
**à sa première session ordinaire de 2006**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* que, pendant sa première session ordinaire de 2006, il a :

**Point 1**

Élu pour 2006 membres de son Bureau :

Président : S. E. M. Valeriy Kuchinsky (Ukraine)  
Vice-Président : M. Kazuo Sunaga (Japon)  
Vice-Président : S. E. M. Crispin Grey-Johnson (Gambie)  
Vice-Président : S. E. M<sup>me</sup> Adiyatwidi Adiwoso Asmady (Indonésie)  
Vice-Président : M. George W. Talbot (Guyane)

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/L.1);

Approuvé le rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2005 (DP/2006/1);

Approuvé le plan de travail annuel pour 2006 (DP/2006/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2006;

Adopté le calendrier de ses sessions pour 2006 :

Session annuelle de 2006 : 12-23 juin 2006  
Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-15 septembre 2006

**Débat consacré au PNUD**

**Point 2**

**Plan de financement pluriannuel du PNUD**

Adopté la décision 2006/1 du 27 janvier 2006 sur le plan de financement pluriannuel du PNUD;

**Point 3**

**Programmes de pays et questions connexes**

Adopté la décision 2006/2 du 27 janvier 2006 sur le rapport de la mission d'évaluation du PNUD au Myanmar;

Approuvé les documents relatifs aux programmes régionaux suivants :

Europe et Communauté d'États indépendants, 2006-2010;

États arabes, 2006-2009;

Approuvé les documents relatifs aux programmes de pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland et Tchad;

États arabes : Jamahiriya arabe libyenne;

Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie et Viet Nam;

Europe et Communauté d'États indépendants : Albanie, Bélarus, Bulgarie, Géorgie, Turquie et Ukraine;

Amérique latine et Caraïbes : Guyana, Pérou et îles Turques et Caïques.

#### **Points 4 et 5**

##### **Évaluation et égalité des sexes au PNUD**

Adopté la décision 2006/3 du 27 janvier 2006 sur l'évaluation de l'intégration des femmes et du plan d'action pour l'égalité des sexes;

#### **Point 6**

##### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2006/4 du 27 janvier 2006 sur la budgétisation et la prise de décisions au FENU;

#### **Point 7**

##### **Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2006/5 du 27 janvier 2006 sur l'évaluation d'UNIFEM;

#### **Point 8**

##### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2006/6 du 27 janvier 2006 sur les activités du Bureau;

### **Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP**

#### **Point 1**

##### **Questions d'organisation**

Adopté la décision 2006/7 du 27 janvier 2006 sur les méthodes de travail du Conseil d'administration;

#### **Point 9**

##### **Recommandations du Comité des commissaires aux comptes**

Adopté la décision 2006/8 du 27 janvier 2006 relative aux rapports complémentaires sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2002-2003 (PNUD, FNUAP et UNOPS);

**Point 10**

**Rapports au Conseil économique et social**

Pris note du rapport commun de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population présenté au Conseil économique et social (E/2006/5);

**Point 11**

**Processus de programmation**

Adopté la décision 2006/9 du 27 janvier 2006 sur les moyens efficaces et économiques pour communiquer les données de programmes;

**Débat consacré au FNUAP**

**Point 12**

**Programmes de pays et questions connexes**

Approuvé les documents relatifs aux programmes des pays suivants :

Afrique : Burkina Faso, Cap-Vert, Ghana, Namibie, Ouganda, Swaziland et Tchad;

Asie et Pacifique : Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie et Viet Nam;

États arabes et Europe : Albanie, Géorgie, Territoire palestinien occupé, Turquie et Ukraine;

Amérique latine et Caraïbes : Pérou.

**Point 13**

**Autres questions**

Tenu les réunions d'information et de consultation informelles suivantes :

Réunion d'information informelle sur la contribution aux objectifs du Millénaire pour le développement au moyen d'activités de recherche et développement en matière de santé sexuelle et procréative, en particulier le rôle du programme sur la reproduction humaine (PNUD, FNUAP, OMS, Banque mondiale);

Exposé sur le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à Madagascar;

Rencontre du PNUD sur la problématique hommes-femmes;

Exposé sur la consolidation de la paix après les conflits : rôle du PNUD et du FNUAP en Angola et en République démocratique du Congo.

**Réunion commune**

Tenu les 20 et 23 janvier 2006 une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM consacrée aux questions suivantes : a) renforcement et développement des capacités; b) transition entre les secours et le développement, en particulier en cas de catastrophes



naturelles; c) VIH/sida : suivi des recommandations de l'Équipe spéciale mondiale; d) simplification et harmonisation axées sur le processus de programmation.

27 janvier 2006

## **2006/11** **Évaluation (FNUAP)**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport périodique sur les activités d'évaluation (DP/FPA/2006/5);
2. *Se félicite* des efforts accomplis par le FNUAP afin d'adopter et d'appliquer des critères d'évaluation et des normes de qualité reconnus au plan international pour toutes les activités d'évaluation à venir;
3. *Attend avec intérêt* de pouvoir juger de l'application de ces critères et normes à la session annuelle de 2007.

16 juin 2006

## **2006/12** **Rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005** **et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des documents qui font partie du rapport de la Directrice exécutive pour 2005 [DP/FPA/2006/2 (Part I), DP/FPA/2006/2 (Part I, Add.1) et DP/2006/17/Add.1-DP/FPA/2006/2 (Part II)];
2. *Accueille avec satisfaction* les éléments d'analyse présents dans ledit rapport, notamment l'engagement du FNUAP sur le plan de la responsabilité, et demande que les prochains rapports de la Directrice exécutive mettent encore plus l'accent sur les résultats, les réalisations, les difficultés et les enseignements tirés;
3. *Prend également note* du rapport sur les engagements financiers en faveur du FNUAP (DP/FPA/2006/3);
4. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation substantielle des ressources ordinaires en 2005, ainsi que l'augmentation des recettes au titre du cofinancement en 2005, qui s'explique notamment par l'augmentation des contributions de plusieurs donateurs, et se félicite des contributions apportées par les pays de programme, qui ont permis au FNUAP d'avoir un nombre record de donateurs;
5. *Constate* que, pour maintenir et accroître le niveau de financement du FNUAP, il faudra que les pays, dans la mesure de leurs possibilités, intensifient leurs efforts de financement durant la période du plan de financement pluriannuel du Fonds pour 2004-2007, et encourage tous les pays qui en ont les moyens à verser leurs contributions en début d'année et à annoncer des contributions pluriannuelles;

6. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un soutien politique et financier vigoureux et d'un financement accru et prévisible pour ses activités de base afin de mieux pouvoir aider les pays à intégrer pleinement les dispositions prises à la Conférence internationale sur la population et le développement à leurs stratégies de développement nationales, conformément au Document final du Sommet mondial de 2005;

7. *Réaffirme* que les ressources ordinaires (ressources de base) sont indispensables pour préserver le caractère multilatéral, neutre et universel de l'action du FNUAP et *encourage* ce dernier à continuer de mobiliser ces ressources ainsi que des ressources supplémentaires pour ses programmes.

16 juin 2006

## 2006/13

### Audit et contrôle internes : PNUD, FNUAP et UNOPS

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports du PNUD (DP/2006/31), du FNUAP (DP/FPA/2006/4) et de l'UNOPS (DP/2006/32) sur l'audit et le contrôle internes, l'établissement, au PNUD et au FNUAP, respectivement, d'un comité d'audit et de contrôle indépendant et l'analyse plus détaillée des domaines présentant des risques élevés, tels que ceux décrits dans le document DP/2006/31;

2. *Réaffirme* la nécessité de soumettre les rapports dans les délais prescrits;

3. *Rappelle* sa décision 2005/19, *se félicite* des progrès accomplis en vue de l'appliquer et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de prendre de nouvelles mesures pour s'y conformer;

4. *Soutient* la poursuite du renforcement des services d'audit et de contrôle internes du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et *demande* une évaluation des ressources nécessaires;

5. *Constate* qu'il est nécessaire de renforcer les mécanismes de suivi existants pour donner suite aux conclusions des audits;

6. *Soutient* les initiatives prises par les bureaux d'audit pour promouvoir une culture de la gestion des risques au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS et *demande* à ces derniers d'accélérer l'élaboration de systèmes de gestion des risques appropriés et compatibles en tenant compte des coûts et avantages de leur adoption;

7. *Prend note* du nouveau mode de présentation de l'information dans le rapport du FNUAP et *prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'adopter des mesures supplémentaires pour présenter une information plus claire et plus analytique, de sorte que les rapports soumis au Conseil mettent en évidence les domaines à risques, montrent l'évolution des risques, analysent leurs causes et recommandent des systèmes visant à améliorer leur gestion;

8. *Demande* que les rapports soumis au Conseil comportent les conclusions tirées et les analyses portant sur les risques;

9. *Prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'ajouter dans leurs rapports annuels respectifs sur l'audit et le

contrôle : a) un récapitulatif des principales observations et des observations répétées; b) un tableau indiquant par année et par ordre de priorité les conclusions d'audit auxquelles il n'a pas été donné suite; c) des explications sur les conclusions sans suite depuis 18 mois ou plus;

10. *Prie instamment* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de prendre de nouvelles mesures pour harmoniser leurs systèmes d'audit et de gestion, notamment en s'entendant sur les termes et les définitions relatifs à l'audit cités dans l'annexe 6 du document DP/2006/31 et en se référant aux normes internationales en la matière, et de lui présenter un rapport provisoire à la session annuelle de 2007;

11. *Demande* à l'Administrateur du PNUD et aux Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS d'apporter des réponses distinctes aux problèmes majeurs et récurrents mis en évidence dans leurs rapports annuels respectifs sur l'audit interne;

12. Compte tenu de la nécessité de réduire l'importance des risques mentionnés dans les documents DP/2006/31, DP/FPA/2006/4 et DP/2006/32, *prie* l'Administrateur du PNUD et les Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS de l'informer à sa session annuelle de 2007 des mesures envisagées pour favoriser autant que possible l'exécution nationale, sans perdre de vue qu'il importe de renforcer les capacités des pays, de simplifier les procédures et de les adapter aux procédures nationales, et de promouvoir une gestion financière adéquate des activités opérationnelles du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

16 juin 2006

## 2006/14

### Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* ses décisions 2005/32 et 2006/7 relatives à l'amélioration de ses méthodes de travail,

1. *Invite* les groupes régionaux à recommander des candidats en vue de l'élection des membres du Bureau de la deuxième session ordinaire de 2007;

2. *Engage* le Bureau à inviter les candidats recommandés (voir le paragraphe 1 ci-dessus) à participer en tant qu'observateurs à ses réunions mensuelles pour leur permettre de mieux s'informer des travaux en cours et de mieux se préparer à remplir leurs futures fonctions en son sein;

3. *Décide* d'organiser, au début du mois de janvier de chaque année, à compter de 2007, la première réunion de sa première session ordinaire suivante afin d'élire le nouveau Président et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, et *prie* le PNUD et le FNUAP de présenter à la deuxième session ordinaire du Conseil, en septembre, un projet de plan de travail pour l'année suivante.

22 juin 2006

## **2006/15** **Fonds d'équipement des Nations Unies**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport annuel du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23), axé sur les résultats;

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès que le Fonds a réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de son plan d'activité et salue les efforts qu'il a faits pour diversifier ses sources de financement et mieux répartir les charges, tout en constatant avec préoccupation que la mobilisation des ressources n'a pas été à la hauteur des exigences énoncées dans son plan d'investissement et le plan d'activité;

3. *Souligne* la nécessité de consolider la situation financière du Fonds et exhorte de nouveau les pays donateurs et d'autres pays qui sont en mesure de le faire à apporter un appui financier supplémentaire et durable à ses programmes et activités dans les pays les moins avancés;

4. *Exhorte de nouveau* le PNUD à aider le Fonds à mobiliser les ressources dont il a besoin pour poursuivre ses activités et la mise en œuvre de son plan d'investissement;

5. *Prie* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds de travailler en étroite collaboration afin de mettre au point leur accord stratégique, qui établit les principales dispositions de leur partenariat sur les plans stratégique, opérationnel et financier, et de lui rendre compte de ces dispositions à sa première session ordinaire de 2007;

6. *Prie également* l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire exécutif du Fonds d'étudier les moyens de coopérer à l'établissement de dispositions pour la planification stratégique, le financement et la programmation et à l'élaboration du cadre stratégique dans le contexte de l'établissement du plan de financement pluriannuel du PNUD pour la période 2008-2011.

22 juin 2006

## **2006/16** **Évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Bureau de l'évaluation sur la part et le rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29);

2. *Engage* le PNUD à tenir compte des recommandations que comporte ce rapport, en particulier de la nécessité du renforcement des capacités, d'une prise en main nationale et d'une collaboration étroite avec d'autres parties prenantes de première importance.

23 juin 2006

**2006/17****Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets***Le Conseil d'administration*

1. *Se félicite* de la nomination du nouveau Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);
2. *Prend note* du rapport annuel du Directeur exécutif sur les activités du Bureau en 2005 (DP/2006/22);
3. *Se félicite* de l'augmentation sensible des activités en 2005, qui montre qu'on ne cesse de demander les services du Bureau;
4. *Se félicite également* des nouveaux progrès accomplis par le Bureau dans l'application de la décision 2005/36 du 9 septembre 2005 et *encourage* ce dernier à continuer de faire porter ses efforts sur les domaines d'activité qui y sont mentionnés;
5. *Prie* le Bureau de poursuivre ses efforts pour déterminer les coûts plus rigoureusement et renforcer son efficacité;
6. *Prie* le Bureau de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de 2006, des progrès réalisés dans l'exécution du plan d'action, de sorte que les états certifiés puissent être disponibles pour le 30 novembre 2006.

22 juin 2006

**2006/18****Volontaires des Nations Unies***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport biennal de l'Administrateur (DP/2006/24) sur le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), qui comporte des renseignements détaillés sur l'augmentation et la diversification notables des activités durant la période considérée;
2. *Apprécie* les efforts que le Programme a accomplis pour promouvoir le volontariat au service du développement, et notamment pour mobiliser des volontaires;
3. *Salue* les efforts qu'il a faits pour élaborer et mettre en œuvre un plan de travail et un cadre de résultats mettant en relief les domaines dans lesquels les Volontaires apportent une contribution particulière au développement et à la paix et permettant d'améliorer les analyses et la compréhension des activités des Volontaires et de leur effet sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et *invite* l'Administrateur à accorder une attention particulière à l'obtention de résultats durables et à en faire état dans ses rapports;
4. *Se félicite* à cet égard qu'on ait aligné le cadre de résultats du Programme sur le plan de financement pluriannuel du PNUD, en tenant compte des contributions particulières du Programme aux activités de développement du PNUD (moteurs du développement), tout en veillant à adapter ce cadre aux cadres de

résultats des départements, organismes, fonds et programmes des Nations Unies avec lesquels les Volontaires travaillent en partenariat;

5. *Constate avec satisfaction* que le Programme fait appel à un plus grand nombre de volontaires recrutés sur le plan national et invite à poursuivre les efforts dans ce sens, compte tenu des perspectives en termes de renforcement des capacités et de durabilité;

6. *Encourage* à cet égard le Programme à intensifier encore ses efforts visant à aider les pays de programme à se doter au plan national de capacités durables de mobilisation de volontaires, notamment par la mise en œuvre de programmes de volontariat et l'établissement de centres et de réseaux de volontaires, selon les besoins;

7. *Prend tout particulièrement note* de la détermination du Programme à continuer de favoriser l'égalité entre les sexes dans toutes ses activités, notamment en augmentant le pourcentage de femmes parmi les Volontaires des Nations Unies en service;

8. *Réaffirme* l'importance que revêt le Fonds bénévole spécial pour les Volontaires des Nations Unies et engage instamment les pays donateurs à continuer de le soutenir et les autres pays à se joindre à eux pour le soutenir également, s'ils sont en mesure de le faire;

9. *Réaffirme* son soutien au Programme en tant qu'organe chargé de coordonner les activités de suivi de l'Année internationale des Volontaires des Nations Unies, conformément à la résolution 60/134 de l'Assemblée générale;

10. *Invite* l'Administrateur à lui rendre compte de l'application de la présente décision dans le prochain rapport biennal, qui doit lui être soumis à sa session annuelle de 2008.

23 juin 2006

## 2006/19

### Rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27) et des principaux enseignements tirés;

2. *Accueille avec satisfaction* les mesures adoptées pour améliorer la qualité de la fonction d'évaluation, en particulier la codification d'une politique d'évaluation;

3. *Apprécie* les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation et l'utilisation des évaluations pendant l'année écoulée et *félicite* le PNUD pour la hausse considérable du nombre d'évaluations de résultats effectuées par rapport à l'année 2004;

4. *Constate* que tout au long de l'année le PNUD s'est servi des évaluations pour améliorer la gestion axée sur les résultats et *encourage* l'Administrateur à tirer un meilleur parti de celles-ci;

5. *Engage* l'Administrateur à intensifier ses efforts pour accroître la qualité et l'utilité des évaluations décentralisées;

6. *Prie* l'Administrateur d'apporter une réponse distincte aux problèmes majeurs et récurrents mis en évidence dans les rapports annuels sur les activités d'évaluation;

7. *Approuve* le programme d'évaluation pour la période 2006-2007.

23 juin 2006

## 2006/20

### Politique en matière d'évaluation

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Accueille* la politique en matière d'évaluation exposée dans le document DP/2006/28 en tant qu'initiative importante afin d'établir des règles communes visant à accroître la transparence, la cohérence et l'efficacité des activités d'évaluation et de mieux utiliser les enseignements tirés des évaluations, à des fins de perfectionnement professionnel et de gestion efficace des résultats, mais aussi pour promouvoir la responsabilisation et garantir l'impartialité;

2. *Prie* le PNUD d'évaluer ses activités à l'échelon national, en étroite consultation avec les autorités nationales;

3. *Approuve* la politique considérée et *note* que le Bureau de l'évaluation est chargé d'apprécier l'efficacité et l'utilité des programmes du PNUD et les résultats de ses activités;

4. *Prie* le PNUD de lui fournir pour information un plan d'évaluation élaboré en concertation avec les autorités du pays concerné et annexé aux descriptifs de programme soumis;

5. *Prie également* le PNUD de présenter, à compter de la session annuelle de 2009, un examen triennal de la politique d'évaluation;

6. *Prie* l'Administrateur de continuer à consolider la fonction d'évaluation en s'appuyant sur la politique d'évaluation;

7. *Souligne* que le PNUD doit aider les gouvernements à acquérir des capacités d'évaluation au plan national.

23 juin 2006

## 2006/21

### Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme sur la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel en 2005 (DP/2006/25) et du rapport de l'Administrateur concernant le document intitulé *Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds (DP/2006/26)*;

2. *Rappelle* les décisions sur l'évaluation de la prise en compte des sexes spécificités au PNUD (2006/3) et sur l'évaluation d'UNIFEM (2006/5);

3. *Salue* les efforts ciblés que le Fonds a accomplis en vue d'aider les pays de programme à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, qui ont notamment consisté à harmoniser son action avec les autres initiatives pour l'égalité des sexes, telles que le Programme d'action de Beijing, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les plans régionaux et nationaux d'action pour l'égalité entre les sexes;

4. *Encourage* le Fonds à continuer de tenir compte de l'égalité des sexes dans les mécanismes de coordination tels que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, grâce au renforcement des partenariats avec le PNUD et les membres des équipes de pays des Nations Unies, conformément aux recommandations issues de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Encourage également* le Fonds à continuer de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de son plan de financement pluriannuel, en s'appuyant sur les objectifs, les produits et les indicateurs énoncés dans ses cadres de résultats, et *demande* que les futurs rapports annuels de la Directrice exécutive soulignent encore plus les résultats, les réalisations, les obstacles et les enseignements tirés;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à aider le Fonds à atteindre le niveau voulu de ressources ordinaires, notamment en faisant des annonces de contributions pluriannuelles;

7. *Prie* l'Administrateur du PNUD et la Directrice exécutive du Fonds d'étudier les moyens de coopérer à l'établissement de dispositions pour la planification stratégique, le financement et la programmation et à l'élaboration du cadre stratégique, dans le contexte de l'établissement de leurs plans de financement pluriannuels pour la période 2008-2011.

23 juin 2006

## 2006/22

### **Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'action menée et les résultats obtenus en 2005 pour le plan de financement pluriannuel (DP/2006/17), qui fait du renforcement des capacités son thème principal;

2. *Réaffirme* l'importance qu'il attache à la gestion axée sur les résultats;

3. *Souligne* que le rapport devrait être établi sur la base d'indicateurs clairs et mesurables, de façon que l'on puisse exploiter les résultats des programmes de pays et des programmes régionaux et les données sur les réalisations regroupées à la fin des cycles de programmation correspondants;



4. *Prie* l'Administrateur de continuer à fournir dans les futurs rapports des données analytiques sur les résultats stratégiques en s'appuyant sur les indicateurs du plan de financement pluriannuel, et des explications sur les écarts importants constatés par rapport aux résultats escomptés;

5. *Prie* le PNUD de continuer à renforcer les moteurs de développement suivants : promotion de politiques favorisant le développement, établissement de partenariats stratégiques et renforcement des capacités nationales;

6. *Note avec préoccupation* la faible importance qui a été accordée aux moteurs de développement suivants : meilleure prise en main des programmes par les pays, recherche de solutions Sud-Sud et promotion de l'égalité des sexes, et prie le PNUD de leur donner un plus grand poids.

23 juin 2006

## 2006/23

### **Plan de financement pluriannuel du PNUD : rapport sur la nouvelle vision stratégique**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2006/1 par laquelle il a prié l'Administrateur de lui soumettre une esquisse annotée du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa première session ordinaire de 2007 et une version préliminaire du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011 à sa session annuelle de 2007;

2. *Encourage* le PNUD à tenir des réunions officielles avec les États Membres au sujet de l'établissement du plan de financement pluriannuel pour 2008-2011, qui seraient consacrées, entre autres, aux domaines d'activité, aux catégories de services et aux moteurs de développement existants, afin de mieux comprendre comment ils déterminent la programmation.

23 juin 2006

## 2006/24

### **Engagements de financement pris à l'égard du PNUD**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18);

2. *Se félicite* que le PNUD ait atteint le deuxième objectif de financement annuel (2005) de son deuxième plan de financement pluriannuel pour la période 2004-2007;

3. *Note avec inquiétude* que les projections actuelles donnent à penser que les contributions en 2006 seront inférieures au troisième objectif de financement annuel (2006) du plan de financement pluriannuel;

4. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2006 et demande en outre à ceux qui ont déjà versé des contributions d'envisager de faire des versements supplémentaires en 2006 – s'ils sont en mesure de le faire – de manière à maintenir l'élan qui a été donné à la reconstitution de la base des ressources ordinaires du PNUD;

5. *Demande également* aux États Membres de donner la priorité aux ressources ordinaires (ressources de base) par rapport aux autres ressources et prie le PNUD de poursuivre ses efforts afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs importants et de faire appel à d'autres donateurs;

6. *Souligne* que les ressources de base, en raison de leur caractère non lié, demeurent l'assise des finances du PNUD et prie les États Membres de tenir dûment compte des besoins du programme à cet égard, notamment en vue d'atteindre les objectifs annuels établis dans le plan de financement pluriannuel;

7. *Encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle pour la période couverte par le deuxième plan de financement pluriannuel, avec des calendriers de versement à date fixe, et à s'y tenir par la suite.

23 juin 2006

## 2006/25

### **Amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* la décision 2005/32 relative à ses méthodes de travail,

*Rappelant également* la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, en particulier la section III.A.3 figurant en annexe à cette résolution,

*Réaffirmant* son règlement intérieur,

1. *Prend note* des lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population qui figurent en annexe à la présente décision et souligne leur caractère non contraignant;

2. *Décide* de revoir périodiquement ses méthodes de travail en vue de continuer à améliorer et à rationaliser ses travaux.

23 juin 2006

---

## **Annexe : Lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population**

### **I. Principes**

68. Les présentes lignes directrices relatives aux méthodes de travail du Conseil d'administration complètent le Règlement intérieur de ce dernier et ont un caractère non contraignant. Elles ont pour objet de faciliter les travaux du Conseil conformément aux dispositions de son règlement intérieur. Ces lignes directrices découlent de l'expérience accumulée au fil des années lors des réunions du Conseil d'administration et doivent servir de guide aux membres actuels et futurs du Conseil.

### **II. Sessions**

69. On pourrait organiser plus fréquemment des réunions officieuses entre les sessions pour fournir des informations générales sur les points de l'ordre du jour dans le cadre des préparatifs de l'examen de ces points par le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP.

70. Les exposés présentés sur les points de l'ordre du jour devraient être axés sur les questions et recommandations qui appellent un examen et une décision de la part du Conseil.

### **III. Ordre du jour et documentation**

71. La documentation officielle relative aux points de l'ordre du jour provisoire devrait faire ressortir clairement les questions et recommandations qui pourraient appeler un examen et une décision de la part du Conseil, en présentant plusieurs choix possibles pour les décisions et l'établissement des rapports et en indiquant les incidences financières, le cas échéant.

72. Les documents, y compris les projets de décision, établis au titre des points de l'ordre du jour en application des décisions du Conseil d'administration devraient rester dans le cadre du mandat défini par ces décisions.

### **IV. Prise de décisions**

73. Le processus de prise de décisions devrait être transparent et fondé sur la participation. Le Bureau doit contribuer à mettre en relief les questions et recommandations appelant un examen et une décision de la part du Conseil.

74. Pour ce faire, le Bureau pourrait, avant les sessions du Conseil :

a) Indiquer dès que possible après chaque session du Conseil les points de l'ordre du jour provisoire sur lesquels le Conseil pourrait être appelé à se prononcer à la session suivante, communiquer une liste indicative des décisions possibles à tous les membres du Conseil et demander au PNUD et au FNUAP d'élaborer des modèles de projets de décision;

b) Organiser et présider des réunions officieuses, s'il y a lieu, pour familiariser les membres du Conseil avec les questions et recommandations qui appelleront un examen et une décision de leur part lors de la session suivante;

c) Nommer des facilitateurs très tôt, de préférence au moment des réunions officielles sur les points de l'ordre du jour considérés.

75. Le Bureau pourrait, pendant les sessions du Conseil :

a) Demander aux facilitateurs de présenter les projets de décision dès que possible après leur élaboration pour que les membres du Conseil d'administration aient largement le temps de les examiner;

b) Ménager le temps nécessaire pour les consultations informelles sur les décisions lors de la session, et assurer la présence des fonctionnaires compétents aux consultations, s'il y a lieu.

76. À partir de la documentation officielle disponible, le secrétariat devrait établir un recueil des projets de décision et le présenter, si possible, lors de la réunion officielle à composition non limitée qui est convoquée au moins deux semaines avant le début de chaque session.

77. Au cours de chacune des sessions du Conseil, les représentants de tous les groupes régionaux qui siègent au Bureau devraient consulter les membres de leurs groupes respectifs en vue de solliciter des propositions et des amendements aux projets de décision figurant dans le recueil, et rendre compte au Bureau. Le Bureau devrait informer les facilitateurs de toutes propositions ou de tous amendements, le cas échéant.

78. Le secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau et les facilitateurs, publier des projets de décision révisés, selon que de besoin, au cours de la session.

## V. Conduite des débats

79. En vue de rationaliser les procédures suivies pour les réunions, le président de séance peut décider d'inviter le PNUD et le FNUAP à répondre à des questions et à des observations formulées par les délégations à intervalles réguliers lors des débats.

80. Les exposés présentés par le secrétariat devraient être clairs, concis et aussi brefs que possible.

81. Toute délégation a la possibilité de faire une déclaration au nom de plusieurs délégations.

82. Il faudrait tenir un nombre approprié de réunions informelles au cours des sessions du Conseil d'administration pour faciliter les échanges de vues entre les délégations et accélérer l'adoption des décisions.

## 2006/26

### Coopération Sud-Sud

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud (DP/2006/21);

2. *Estime* qu'il importe de renforcer la coopération Sud-Sud intrarégionale et interrégionale dans des domaines tels que le commerce, l'investissement, la santé, la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte rapide, les

communications, et les transports et l'infrastructure de transit, en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés;

3. *Note avec préoccupation* la faible importance qui a été accordée à la recherche de solutions Sud-Sud, en tant qu'élément moteur, et demande au PNUD de faire des efforts supplémentaires pour donner un plus grand poids à cet élément et accroître son incidence en tirant parti de l'expérience acquise dans la prise en compte effective des autres éléments moteurs prévus dans le plan de financement pluriannuel en cours;

4. *Prie* le PNUD de lui faire rapport à sa session annuelle de 2007 sur les efforts supplémentaires qui auront été déployés pour intégrer pleinement la recherche de solutions Sud-Sud dans son plan de financement pluriannuel en cours;

5. *Prie* l'Administrateur de lui faire rapport, à sa session annuelle de 2007, sur les progrès réalisés dans l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud et sur les efforts qu'il fait pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès des donateurs et d'autres sources de contributions volontaires, ainsi qu'au moyen de la coopération triangulaire, en vue de renforcer la coopération Sud-Sud;

6. *Encourage* tous les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (ancien Fonds d'affectation spéciale pour la coopération Sud-Sud), qui a été rattaché à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement;

7. *Prie* l'Administrateur d'aider le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud à promouvoir la coopération entre pays en développement et à rechercher un appui pour les efforts qu'il déploie dans ce sens en forgeant des partenariats dans le système des Nations Unies et au moyen de la coopération triangulaire.

23 juin 2006

**2006/27**

## **Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2006**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* que, pendant sa session annuelle de 2006, il a :

### **Point 1**

#### **Questions d'organisation**

1. Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2006 (DP/2006/L.2);

2. Approuvé le rapport de la première session ordinaire de 2006 (DP/2006/15);

3. Approuvé le calendrier ci-après des sessions du Conseil d'administration en 2006 et 2007 :

Deuxième session ordinaire de 2006 : 11-13 septembre 2006

Première session ordinaire de 2007 : 19-26 janvier 2007

Session annuelle de 2007 : 11-22 juin 2007 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2007 : 10-14 septembre 2007

4. Adopté la décision 2006/25 sur l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration;

## **Débat consacré au FNUAP**

### **Points 2 et 3**

#### **Rapport annuel de la Directrice exécutive et engagements de financement**

Adopté la décision 2006/12 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive pour 2005 et les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP;

### **Point 4**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations faites à ce sujet :

##### *Afrique*

Projet de descriptif de programme pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/6)

Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/FPA/DCP/GIN/6)

Projet de descriptif de programme pour le Mozambique (DP/FPA/DCP/MOZ/7)

Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe (DP/FPA/DCP/STP/5)

##### *États arabes et Europe*

Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/FPA/DCP/EGY/8)

Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/FPA/DCP/MDA/1)

Projet de descriptif de programme pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/7)

Projet de descriptif de programme pour la République arabe syrienne (DP/FPA/DCP/SYR/7)

Projet de descriptif de programme pour la Tunisie (DP/FPA/DCP/TUN/8)

Projet de descriptif de programme pour le Yémen (DP/FPA/DCP/YEM/4)

##### *Asie et Pacifique*

Projet de descriptif de programme pour la Thaïlande (DP/FPA/DCP/THA/9);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Lesotho, du Malawi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Togo (DP/FPA/2006/6);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Liban et du Soudan (DP/FPA/2006/7);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Bhoutan, du Népal et de Sri Lanka (DP/FPA/2006/8);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes d'Haïti, du Mexique et du Nicaragua (DP/FPA/2006/9);

Pris acte du rapport sur la mise en œuvre du programme spécial d'assistance du FNUAP au Myanmar (DP/FPA/2006/10);

**Point 5**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2006/11 sur l'évaluation;

**Débat consacré au PNUD**

**Point 6**  
**Rapport annuel de l'Administrateur**

Adopté la décision 2006/22 intitulée « Plan de financement pluriannuel : action menée et résultats obtenus en 2005 » (DP/2006/17 et Corr.1, Add.1\* et Add.2);

**Point 7**  
**Engagements de financement**

Adopté la décision 2006/24 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du Programme des Nations Unies pour le développement et de ses fonds et programmes associés pour 2006 et au-delà (DP/2006/18);

**Point 8**  
**Rapport sur le développement humain**

Pris note de l'état des consultations concernant le Rapport sur le développement humain (DP/2006/19);

**Point 9**  
**Programmes de pays et questions connexes**

Pris note des projets de descriptif de programme de pays ci-après et des observations faites à ce sujet :

- Projet de descriptif de programme pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Gabon (DP/DCP/GAB/1)
- Projet de descriptif de programme pour la Guinée (DP/DCP/GIN/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Mozambique (DP/DCP/MOZ/1)
- Projet de descriptif de programme pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/1)
- Projet de descriptif de programme pour la Thaïlande (DP/DCP/THA/1)
- Projet de descriptif de programme pour l'Égypte (DP/DCP/EGY/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Maroc (DP/DCP/MAR/1)
- Projet de descriptif de programme pour la République arabe syrienne (DP/DCP/SYR/1)
- Projet de descriptif de programme pour la Tunisie (DP/DCP/TUN/1)
- Projet de descriptif de programme pour le Yémen (DP/DCP/YEM/1)
- Projet de descriptif de programme pour la République de Moldova (DP/DCP/MDA/1);

Pris acte de la prorogation pour une période d'un an des programmes du Bhoutan, du Costa Rica, d'Haïti, du Koweït, du Liban, du Malawi, du Népal, du Nicaragua, du Rwanda, de Sri Lanka, du Togo et de la Trinité-et-Tobago;

Approuvé la seconde prorogation d'un an des programmes du Libéria et de la République démocratique du Congo;

**Point 10**  
**Coopération Sud-Sud**

Adopté la décision 2006/26 sur l'application du troisième cadre de coopération Sud-Sud;

**Point 11**  
**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté la décision 2006/17 sur le rapport annuel du Directeur exécutif (DP/2006/22) et pris note du document faisant le point sur la mise en œuvre des mesures de transition du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/CRP.3);

**Point 12**  
**Fonds d'équipement des Nations Unies**

Adopté la décision 2006/15 sur le rapport annuel axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (DP/2006/23);

**Point 13**  
**Volontaires des Nations Unies**

Adopté la décision 2006/18 sur le rapport de l'Administrateur relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies (DP/2006/24);

**Point 14**  
**Fonds de développement des Nations Unies pour la femme**

Adopté la décision 2006/21 relative à la mise en œuvre du plan de financement pluriannuel du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme en 2005 (DP/2006/25) et au rapport de l'Administrateur sur le document intitulé *Évaluation d'UNIFEM : passé, présent et avenir du Fonds* (rapport du Groupe consultatif au Comité consultatif d'UNIFEM) (DP/2006/26);

**Point 15**  
**Évaluation**

Adopté la décision 2006/19 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur les activités d'évaluation (DP/2006/27);

Adopté la décision 2006/20 sur la politique du PNUD en matière d'évaluation (DP/2006/28);

Adopté la décision 2006/16 sur l'évaluation de la part et du rôle du PNUD dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique australe et en Éthiopie (DP/2006/29) et pris acte de la suite donnée par l'administration à cette évaluation (DP/2006/30);



## **Débat commun consacré au PNUD et au FNUAP**

### **Point 16**

#### **Audit et contrôle internes**

Adopté la décision 2006/13 relative au rapport du PNUD sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/31), au rapport du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2005 (DP/FPA/2006/4) et au rapport de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes (DP/2006/32);

### **Point 17**

#### **Processus de programmation**

Pris note du rapport sur l'expérience de mise en œuvre de la programmation conjointe et des programmes conjoints par le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF depuis 2004 (DP/2006/33-DP/FPA/2006/11);

Reporté l'examen du rapport sur les options proposées pour améliorer la procédure d'approbation harmonisée des programmes de pays (DP/2006/34-DP/FPA/2006/12);

### **Point 18**

#### **Missions de visite**

Pris note du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en République-Unie de Tanzanie (DP/2006/CRP.5-DP/FPA/2006/CRP.3);

Reporté l'examen du rapport sur la mission de visite commune effectuée par le PNUD et le FNUAP en Indonésie (DP/2006/CRP.4-DP/FPA/2006/CRP.2);

### **Point 19**

#### **Plan de financement pluriannuel du PNUD**

Adopté la décision 2006/23 sur le plan de financement pluriannuel du PNUD pour 2008-2011;

### **Point 20**

#### **Questions diverses**

Tenu les séances d'information et les consultations officieuses suivantes :

#### *FNUAP*

Table ronde spéciale du FNUAP sur la population et l'élimination de la pauvreté;  
Consultations officieuses sur le plan stratégique à moyen terme;  
Séance d'information officieuse sur la régionalisation;  
Séance d'information officieuse sur la stratégie du FNUAP pour les interventions humanitaires;

#### *PNUD*

Séance d'information officieuse sur la stratégie du PNUD pour l'Asie centrale, notamment le rapport régional sur le développement humain en Asie centrale;

*PNUD et FNUAP*

Séance d'information officieuse commune sur l'action humanitaire;  
Séance d'information officieuse commune sur les migrations internationales;  
Séance d'information officieuse commune sur le Programme d'action de  
Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010.

23 juin 2006

**2006/28**

**Examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière en 2005 (DP/2006/37) et des informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière (DP/2006/37/Add.1);

2. *Encourage de nouveau*, comme il l'a fait dans sa décision 2006/24, tous les États Membres qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions aux ressources de base de manière à atteindre l'objectif de 1,1 milliard de dollars fixé dans le plan de financement pluriannuel de 2007 pour permettre la reconstitution de la base des ressources ordinaires recommandée par l'Administrateur;

3. *Souligne* l'importance que revêtent la prévisibilité des ressources et le respect des délais de versement aux fins d'une programmation et d'une gestion efficaces des liquidités, et encourage les États Membres en mesure de le faire à faire des annonces de contribution pluriannuelle.

13 septembre 2006

**2006/29**

**Rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005**

*Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les activités du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005 (DP/2006/39) et du fait que celui-ci continue d'autofinancer ses activités;

2. *Encourage* le Bureau à continuer d'étoffer son potentiel en matière d'achats de manière à demeurer un recours crédible en vue du renforcement des capacités du PNUD, des autres organismes des Nations Unies et des gouvernements partenaires dans ce domaine;

3. *Recommande* au Bureau de poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité et le rapport coût-efficacité des résultats de ses interventions sur les marchés mondiaux où il s'approvisionne régulièrement pour le compte du PNUD et de ses autres clients.

13 septembre 2006

## 2006/30

### Détermination des taux de recouvrement des coûts

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur la méthode actuelle de détermination des taux spécifiques de recouvrement des coûts et d'établissement de critères en la matière (DP/2006/41) soumis par le PNUD en application de sa décision 2005/18;

2. *Réaffirme* que le PNUD doit assurer le plein recouvrement, au niveau global, de tous les coûts effectifs de mise en œuvre des activités financées par la participation de tiers aux coûts, des contributions aux fonds d'affectation spéciale et la participation de pays de programme aux coûts;

3. *Souligne* que les ressources ordinaires, du fait notamment qu'elles ne sont pas liées, constituent le socle des activités du PNUD, est préoccupé à cet égard par le fait que la part relative des ressources ordinaires mises à la disposition du PNUD a diminué, et encourage tous les donateurs à s'attacher à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires;

4. *Souligne également* que les autres ressources devrait appuyer les priorités fixées dans le plan pluriannuel de financement et que les ressources ordinaires ne devraient pas servir à subventionner les coûts d'appui aux programmes financés au moyen d'autres ressources;

5. *Encourage* le PNUD à appliquer des procédures qui réduisent les coûts de transaction des programmes financés au moyen d'autres ressources;

6. *Affirme* que les objectifs fondamentaux que sont la simplification, l'harmonisation et la prudence budgétaire devraient guider la politique de recouvrement;

7. *Demande de nouveau* au PNUD de réaliser un examen de sa politique de recouvrement des coûts de façon à en tenir compte dans la confection du plan pluriannuel de financement de 2008, comme demandé dans sa décision 2004/30, et le prie de lui faire rapport sur la question plus tôt que prévu dans ladite décision, à savoir à sa session annuelle de juin 2007;

8. *Souligne* que l'examen en question devrait comprendre les enseignements tirés de l'application de la politique et comporter une analyse suffisamment détaillée pour qu'il puisse se prononcer sur une nouvelle politique globale de recouvrement des coûts, selon qu'il jugera utile, et à cet égard demande ce qui suit, dans la mesure du possible :

a) Une analyse financière et de fond approfondie concernant les méthodes actuelles de recouvrement des coûts et une estimation des dépenses engagées pour

fournir un appui général à la gestion, notamment par modalité de financement, modalité d'exécution et nature du projet;

b) Dans le prolongement des conclusions issues de l'examen, une proposition relative aux options possibles en matière de recouvrement des coûts avec une indication des recettes prévues et de l'incidence sur le PNUD et les activités d'harmonisation, compte tenu de la conjoncture qui règne dans les différents pays et du fait que le système d'allocation des recettes provenant du recouvrement des coûts est présenté et examiné dans le budget d'appui biennal;

9. *Prie* l'Administrateur, en coopération étroite avec les membres du Groupe des Nations Unies, de lui présenter un rapport en 2007 sur les progrès accomplis en ce qui concerne l'harmonisation du recouvrement des coûts, comprenant notamment des renseignements sur les méthodes de recouvrement des coûts.

*13 septembre 2006*

## **2006/31 Assistance au Myanmar**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'assistance au Myanmar (DP/2006/43) et du rapport présenté par la mission indépendante d'évaluation au Myanmar, et en particulier des problèmes stratégiques dont ils font état et des recommandations qui y sont formulées;

2. *Prie* l'Administrateur de tenir compte des conclusions de la mission et de leur donner suite, comme il convient, dans le cadre de l'Initiative pour le développement humain;

3. *Approuve* la prolongation de la phase actuelle de l'Initiative pour la période 2008-2010, qui sera élaborée en 2007, étant entendu que la proposition correspondante sera présentée officiellement au Conseil d'administration en septembre 2007.

*13 septembre 2006*

## **2006/32 République du Monténégro**

### *Le Conseil d'administration,*

*Souhaitant la bienvenue* à la République du Monténégro en tant que nouveau pays de programme dont le Programme des Nations Unies pour le développement a à s'occuper,

*Autorise l'Administrateur à mettre au point un programme dans ce pays, à la demande du Gouvernement et en coopération étroite avec lui et avec les autres parties intéressées, en tenant compte des autres activités de développement entreprises dans ce pays.*

*13 septembre 2006*

## **2006/33**

### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport d'activité du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (DP/2006/45);

2. *Accueille favorablement* les efforts faits en vue de soumettre de nouveau les états financiers pour 2004-2005 et demande au Bureau de lui présenter un rapport sur sa situation financière, administrative et opérationnelle à la première session ordinaire de 2007.

*13 septembre 2006*

## **2006/34**

### **Examen annuel de la situation financière en 2005 (FNUAP)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière en 2005 (DP/FPA/2006/13);

2. *Accueille favorablement* l'augmentation des recettes du FNUAP, tout en constatant l'augmentation de la demande de services proposés par le Fonds à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Souligne* l'importance que revêtent l'augmentation et la prévisibilité des contributions ainsi que le respect des délais de versement aux fins de disposer de liquidités et de faciliter l'exécution ininterrompue des programmes;

4. *Réaffirme* que les ressources ordinaires (ressources de base) sont indispensables au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel des activités du FNUAP;

5. *Encourage* tous les États membres en mesure de le faire à augmenter leur contribution et à donner la priorité aux ressources ordinaires par rapport aux autres ressources;

6. *Engage* les États membres en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles, à annoncer le calendrier de versement de leurs contributions et à s'y tenir par la suite.

13 septembre 2006

## **2006/35**

### **Rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Salue* le FNUAP pour le rôle crucial qu'il joue dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement et l'encourage à poursuivre le renforcement de son action dans ces domaines;

2. *Souscrit* à la stratégie du FNUAP concernant la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les programmes de transition et de redressement aux échelons national, régional et international, en tant que point de départ pour renforcer les activités du Fonds dans ces domaines;

3. *Prie* le Fonds de lui communiquer un complément d'information sur les points suivants à sa première session ordinaire de 2007 :

a) Besoins en ressources, modalités de financement et personnel requis pour la mise en œuvre de la stratégie;

b) Coordination entre le Fonds et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies, y compris le rôle et les responsabilités du Comité permanent interorganisations;

c) Cadre de suivi et d'évaluation de la stratégie;

4. *Encourage* le Fonds à faire concorder sa stratégie concernant la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement avec le plan stratégique à moyen terme qui sera approuvé en 2007;

5. *Accepte* de maintenir au niveau de 3 millions de dollars par an le financement du fonds d'urgence, à prélever sur les ressources ordinaires;

6. *Encourage* le versement de contributions au Fonds aux fins de la mise en œuvre de la stratégie.

13 septembre 2006

**2006/36****Examen de la procédure d'approbation des programmes de pays**

*Le Conseil d'administration,*

*Rappelant* la résolution 59/250 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 2004, sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

*Décide* ce qui suit :

1. Afin de réduire le délai nécessaire à l'approbation des programmes de pays et de mieux les synchroniser avec les cycles de programmation nationaux, les projets de descriptif de programme de pays continueront à être présentés pour examen à la session annuelle du Conseil, conformément à la pratique en vigueur. Les descriptifs de programme de pays révisés seront ensuite publiés sur le site Web de l'organisation dans les six semaines qui suivent l'examen, et le secrétariat communiquera une version imprimée des descriptifs révisés aux membres du Conseil qui en feront la demande. Le Conseil approuvera ensuite les programmes de pays à sa deuxième session ordinaire, selon la procédure d'accord tacite, sans que ceux-ci aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, sauf dans le cas où cinq membres au moins auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, de leur souhait de voir le Conseil examiner un descriptif de programme de pays en particulier. L'approbation des programmes de pays pour lesquels des descriptifs révisés n'ont pas été publiés dans les six semaines sera reportée à la première session ordinaire du Conseil pour l'année suivante;

2. En ce qui concerne la soumission et l'approbation des programmes de pays, les directives adoptées par le Conseil dans sa décision 2001/11 concernant la longueur et le contenu des programmes de pays continueront de s'appliquer. Il faudra poursuivre les efforts afin d'améliorer la planification et la gestion axées sur les résultats et de renforcer la mise en concordance des programmes de pays avec les stratégies nationales et le plan stratégique à moyen terme approuvé. Les descriptifs de programme de pays du PNUD et du FNUAP doivent clairement aller dans le sens des plans et stratégies nationaux et des résultats escomptés fixés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dans les pays où ce plan existe, et être bâtis à partir d'eux.

*13 septembre 2006*

**2006/37****Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2006**

*Le Conseil d'administration*

*Rappelle* que pendant sa deuxième session ordinaire de 2006 il a :

**Point 1****Questions d'organisation**

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2006 (DP/2006/L.3);

Approuvé le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2006 (DP/2006/35);

Adopté le calendrier ci-après pour ses sessions de 2007 :

Première session ordinaire : 19-26 janvier 2007

Session annuelle : 11-22 juin 2007 (New York)

Deuxième session ordinaire : 10-14 septembre 2007

## **Débat consacré au PNUD**

### **Point 2**

#### **Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/28 sur l'examen annuel de la situation financière du PNUD en 2005;

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/29 sur le rapport du Bureau des services d'achats interorganisations pour l'exercice biennal 2004-2005;

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/30 sur la détermination des taux de recouvrement des coûts.

### **Point 3**

#### **Programmes de pays et questions connexes**

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/31 sur l'assistance au Myanmar;

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/32 sur la République du Monténégro;

Pris note des projets de descriptif de programme suivants et des observations qu'ils ont suscitées :

Projet de descriptif de programme pour la République centrafricaine (DP/DCP/CAF/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (DP/DCP/ERI/1)

Projet de descriptif de programme pour la Gambie (DP/DCP/GMB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Sénégal (DP/DCP/SEN/1)

Projet de descriptif de programme pour les Seychelles (DP/DCP/SYC/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Afrique du Sud (DP/DCP/ZAF/1)

Projet de descriptif de programme pour la République-Unie de Tanzanie (DP/DCP/TZA/1)

Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/DCP/ZMB/1)

Projet de descriptif de programme pour le Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/1)

Projet de descriptif de programme pour la République populaire démocratique de Corée (DP/DCP/PRK/2)

Projet de descriptif de programme pour la République démocratique populaire lao (DP/DCP/LAO/1)

Projet de descriptif de programme pour la Mongolie (DP/DCP/MNG/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Algérie (DP/DCP/DZA/1)

Projet de descriptif de programme pour l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/1)

Projet de descriptif de programme pour la Somalie (DP/DCP/SOM/1)



Projet de descriptif de programme pour la Croatie (DP/DCP/HRV/2)  
 Projet de descriptif de programme pour la République du Monténégro (DP/DCP/MGO/1)  
 Projet de descriptif de programme pour le Belize (DP/DCP/BLZ/1)  
 Projet de descriptif de programme pour le Brésil (DP/DCP/BRA/1)  
 Projet de descriptif de programme pour le Chili (DP/DCP/CHL/1)  
 Projet de descriptif de programme pour la République dominicaine (DP/DCP/DOM/1)  
 Projet de descriptif de programme pour El Salvador (DP/DCP/SLV/1)  
 Projet de descriptif de programme pour le Honduras (DP/DCP/HND/1)  
 Projet de descriptif de programme pour la Jamaïque (DP/DCP/JAM/1)  
 Projet de descriptif de programme pour le Panama (DP/DCP/PAN/1)  
 Projet de descriptif de programme pour le Paraguay (DP/DCP/PRY/1)  
 Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/DCP/URY/1);

Approuvé la prorogation du deuxième programme de pays du Soudan pour la période de deux ans 2007-2008 (DP/2006/42/Rev.1);

Pris note de la prorogation d'une année du premier programme de pays pour la Colombie, la Guinée équatoriale et le Suriname (DP/2006/42/Rev.1);

Pris note de la prorogation d'une année des programmes régionaux pour l'Afrique et pour l'Asie et le Pacifique (DP/2006/42/Rev.1).

#### **Point 5**

##### **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/33 sur le rapport du Directeur exécutif sur les activités du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

#### **Débat consacré au FNUAP**

#### **Point 9**

##### **Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)**

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/34 sur l'examen annuel de la situation financière en 2005.

#### **Point 10**

##### **Rôle du FNUAP en matière de préparation aux situations d'urgence, de secours humanitaires et de transition et de relèvement**

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/35 sur le rôle du FNUAP dans la préparation aux situations d'urgence, les interventions humanitaires et les phases de transition et de redressement.

#### **Point 11**

##### **Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Pris note des projets de descriptif de programme suivants et des observations qu'ils ont suscitées :

Projet de descriptif de programme pour la République centrafricaine (DP/FPA/DCP/CAF/6)  
Projet de descriptif de programme pour l'Érythrée (DP/FPA/DCP/ERI/3)  
Projet de descriptif de programme pour le Gabon (DP/FPA/DCP/GAB/5)  
Projet de descriptif de programme pour la Gambie (DP/FPA/DCP/GMB/6)  
Projet de descriptif de programme pour le Sénégal (DP/FPA/DCP/SEN/6)  
Projet de descriptif de programme pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/DCP/ZAF/3)  
Projet de descriptif de programme pour la République-Unie de Tanzanie (DP/FPA/DCP/TZA/6)  
Projet de descriptif de programme pour la Zambie (DP/FPA/DCP/ZMB/6)  
Projet de descriptif de programme pour le Zimbabwe (DP/FPA/DCP/ZWE/5)  
Projet de descriptif de programme pour l'Algérie (DP/FPA/DCP/DZA/4)  
Projet de descriptif de programme pour la République populaire démocratique de Corée (DP/FPA/DCP/PRK/4)  
Projet de descriptif de programme pour la République démocratique populaire lao (DP/FPA/DCP/LAO/4)  
Projet de descriptif de programme pour la Mongolie (DP/FPA/DCP/MNG/4)  
Projet de descriptif de programme pour le Myanmar (DP/FPA/DCP/MMR/2)  
Projet de descriptif de programme pour le Brésil (DP/FPA/DCP/BRA/4)  
Projet de descriptif de programme pour la République dominicaine (DP/FPA/DCP/DOM/4)  
Projet de descriptif de programme pour El Salvador (DP/FPA/DCP/SLV/6)  
Assistance aux gouvernements des pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes (DP/FPA/DCP/CAR/4)  
Projet de descriptif de programme pour le Honduras (DP/FPA/DCP/HND/6)  
Projet de descriptif de programme pour le Panama (DP/FPA/DCP/PAN/1)  
Projet de descriptif de programme pour le Paraguay (DP/FPA/DCP/PRY/6)  
Projet de descriptif de programme pour l'Uruguay (DP/FPA/DCP/URY/1).

## **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **Point 6**

#### **Suivi de la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA**

Pris note du rapport conjoint sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2006/1-E/ICEF/2006/20);

### **Divers**

Pris part à une visioconférence organisée par le Comité des commissaires aux comptes sur les constatations relatives aux états financiers du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 2005.

### **Point 7**

#### **Processus de programmation**

Adopté le 13 septembre 2006 la décision 2006/36 sur l'examen de la procédure d'approbation des programmes de pays.

**Point 8**

**Missions de visite**

Pris note du rapport sur le voyage d'étude conjoint en Indonésie (DP-FPA/2006/CRP.2-E/ICEF/2006/CRP.16).

**Point 12**

**Questions diverses**

Tenu les réunions d'information et consultations informelles suivantes :

FNUAP

Réunion d'information informelle sur la régionalisation;

Réunion d'information informelle sur un programme mondial visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative.

UNOPS

Réunion d'information informelle sur la situation de l'UNOPS.

*13 septembre 2006*

## Annexe II

### Composition du Conseil d'administration en 2006

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Botswana (2006); Cameroun (2006); Algérie (2008); Congo (2006); Érythrée (2006); Gambie (2006); Bénin (2008); Ouganda (2007).

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2006); République populaire démocratique de Corée (2007); Bangladesh (2008); Indonésie (2006); République islamique d'Iran (2006); Pakistan (2008); Kazakhstan (2007).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Équateur (2008); Cuba (2007); Guatemala (2007); Guyana (2007); Jamaïque (2008).

États d'Europe de l'Est et autres États : Bélarus (2007); Pologne (2006); Fédération de Russie (2008); Ukraine (2007).

États d'Europe occidentale et autres États\* : Canada; Danemark; États-Unis d'Amérique; France; Japon; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pays-Bas; Portugal; Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; Suède, Turquie.

---

\* Le groupe a son propre calendrier de rotation qui varie chaque année.

---

